

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'INNOCENCE QUÉBÉCOISE : LA PIÈCE J'AIME HYDRO ET L'INVISIBILISATION DE LA DIMENSION
COLONIALE DU DÉVELOPPEMENT HYDROÉLECTRIQUE AU QUÉBEC

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR

JUSTINE GRANDMONT

JUILLET 2023

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENT

Tout d'abord, je tiens à remercier Lola, ma *partner in crimes*, pour son soutien émotif et matériel ainsi que pour tous les encouragements des deux dernières années. Sans elle, ce mémoire n'aurait jamais été possible.

Je veux également remercier ma directrice, Leila Celis, qui a su m'encourager, me motiver, mais aussi me remettre en question tout au long de ce cheminement académique. Elle a su être à la fois exigeante, rigoureuse, mais également généreuse de son temps et de son soutien. Elle a continué à croire en ma capacité de rédiger ce mémoire dans les moments où je n'y arrivais plus moi-même.

J'aimerais aussi remercier ma mère qui a assidument relu chacun de mes chapitres, m'encourageant à continuer, son soutien aura été essentiel, particulièrement dans les derniers mois de ce marathon. Virginie, Guillaume, merci pour vos innombrables relectures, discussions théoriques et politiques, qui ont été un grand facteur de motivation pour moi. Plus généralement, ce mémoire n'aurait jamais pu voir le jour sans mes camarades de lutte, avec qui j'ai pu confronter mes idées à la réalité, une source d'inspiration indispensable lorsqu'on s'intéresse à des enjeux aussi profondément politiques.

Finalement, un grand merci à la Chaire de recherche du Canada en Sociologie des conflits sociaux pour la bourse de 2500\$ qui aura rendu mon année 2021 un peu moins anxiogène.

DÉDICACE

À toutes celles et ceux qui ont lutté avant nous.
À toutes celles et ceux qui lutterons après nous.

AVANT-PROPOS

Depuis quelques années, les milieux écologistes, anticapitalistes et plus largement progressistes, prennent de plus en plus au sérieux les revendications des communautés autochtones qui s'organisent contre la destruction de leurs territoires ancestraux. Ces communautés sont régulièrement aux premières lignes de luttes contre des projets extractivistes, et sont régulièrement lourdement criminalisés pour avoir défendu leurs droits au territoire. Comme l'écrivait l'autrice abolitionniste Robyn Maynard dans *Rehearsal For Living* :

[...] that is what is happening here: they are holding captive an ailing planet. They are ramping up extraction even as the earth is fighting back, and they are criminalizing all of those who would deign to take the side of the earth. The side of the living. Everything they do is destroy the land (2022, p. 211).

Le 6 septembre dernier, en pleine campagne électorale provinciale, François Legault annonçait que s'il était réélu à titre de premier ministre, il mettrait en branle un nouveau grand projet de développement hydroélectrique. Le lendemain, des articles de journaux publiaient l'opposition de Jean-Charles Piétacho, chef du Conseil des Innus de Ekanitshit, au harnachement de la rivière Magpie, l'une des rivières qui est considérée dans les plans de développement d'Hydro-Québec pour son potentiel hydroélectrique depuis plusieurs années (Shields, 2022). Comme nous le verrons dans ce mémoire, les communautés innues de la Côte-Nord n'en sont pas à leur premier conflit les opposant à Hydro-Québec.

L'histoire du développement hydroélectrique au Québec est régulièrement le théâtre de ce genre de confrontations entre l'État québécois et l'entreprise publique d'un côté, et de l'autre côté, des communautés autochtones s'opposant à la destruction de leurs territoires ancestraux. Pourtant, les récits dominants au Québec concernant l'hydroélectricité mentionnent rarement la dimension coloniale de cette entreprise, considérée depuis les années 1960 comme centrale au projet national québécois.

Ce mémoire se veut une contribution critique du colonialisme proprement québécois, trop souvent laissé dans l'ombre du colonialisme canadien : une contribution à la lutte contre le colonialisme faite en tant que descendante de colonisateurs européens qui refuse de garder le silence et de laisser ces violences coloniales être commises en mon nom.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|------|
| REMERCIEMENT | ii |
| DÉDICACE | iii |
| AVANT-PROPOS..... | iv |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES..... | viii |
| RÉSUMÉ..... | ix |
| ABSTRACT | x |
| INTRODUCTION | 1 |
| Objet, questions de recherche et étude de cas | 3 |
| Approche méthodologique: l'analyse critique de discours..... | 4 |
| Note épistémologique..... | 6 |
| Plan du mémoire | 8 |
| CHAPITRE 1 Contexte historique : Colonialisme, extractivisme et nationalisme canadien-français | 10 |
| 1.1 De la Nouvelle-France à la colonie anglaise..... | 10 |
| 1.1.1 La colonisation française..... | 11 |
| 1.1.2 La Conquête britannique | 13 |
| 1.2 La construction du nationalisme canadien-français | 15 |
| 1.2.1 Les politiques assimilationnistes anglaises | 16 |
| 1.2.2 Le clergé comme élite nationale..... | 17 |
| 1.2.3 La prolétarianisation des Canadiens français | 18 |
| 1.3 Le colonialisme et l'extractivisme comme stratégie de « survivance »..... | 19 |
| 1.3.1 Les discours nationalistes canadiens-français et la « conquête du sol »..... | 19 |
| 1.3.2 Exploiter les richesses naturelles au bénéfice de la nation | 21 |
| 1.4 Conclusion..... | 24 |
| CHAPITRE 2 Développement hydroélectrique, projet colonial et nation-building au Québec..... | 25 |
| 2.1 L'ignorance blanche | 26 |
| 2.1.1 La construction de l'ignorance..... | 27 |
| 2.1.2 L'ignorance blanche comme outil de reproduction du colonialisme | 28 |
| 2.2 La première nationalisation de l'hydroélectricité et l'unité nationale canadienne-française..... | 29 |
| 2.2.1 Lutte contre les trusts et première nationalisation..... | 30 |
| 2.2.2 Colonisation et électrification rurale | 31 |
| 2.2.3 Développement hydroélectrique et ouverture à la « civilisation » | 32 |

| | | |
|---|--|-----|
| 2.3 | La révolution tranquille et le « Maître chez nous » | 34 |
| 2.3.1 | Le développement hydroélectrique et l'émancipation nationale | 35 |
| 2.3.2 | L'hydroélectricité comme énergie propre ? | 37 |
| 2.3.3 | La colonisation de la Baie-James : premier traité moderne | 39 |
| 2.4 | L'opposition à Grande Baleine et l'adoption généralisée du « développement durable » | 41 |
| 2.4.1 | Entreprise performante, fierté nationale | 42 |
| 2.4.2 | Énergie propre 2.0 | 44 |
| 2.4.3 | L'ère des partenariats | 45 |
| 2.5 | Conclusion | 47 |
| CHAPITRE 3 (Re)production de l'ignorance blanche dans l'œuvre <i>J'aime Hydro</i> | | 49 |
| 3.1 | La pièce et son contexte de production | 50 |
| 3.1.1 | La pièce de théâtre <i>J'aime Hydro</i> | 50 |
| 3.1.2 | La compagnie de théâtre Porte Parole | 51 |
| 3.1.3 | Le contexte de production : l'opposition à la Romaine | 53 |
| 3.2 | Les critiques d'Hydro-Québec dans l'œuvre <i>J'aime Hydro</i> | 55 |
| 3.2.1 | La critique économique | 56 |
| 3.2.2 | La critique de la gouvernance | 60 |
| 3.2.3 | La critique environnementale | 64 |
| 3.3 | La réception médiatique de <i>J'aime Hydro</i> | 71 |
| 3.3.1 | <i>J'aime Hydro</i> , une pièce engagée | 72 |
| 3.3.2 | Tous les points de vue ? | 74 |
| 3.4 | Conclusion | 76 |
| CHAPITRE 4 La reproduction de l'innocence blanche dans <i>J'aime Hydro</i> | | 77 |
| 4.1 | L'innocence blanche et coloniale | 78 |
| 4.1.1 | Les Innus comme population Astérisque | 79 |
| 4.1.2 | Le fantasme d'adoption | 83 |
| 4.1.3 | Les Innus, un peuple à risque ? | 87 |
| 4.1.4 | La conscientisation : libère ton esprit et le reste suivra | 89 |
| 4.1.5 | L'équivoque coloniale | 91 |
| 4.2 | « <i>J'aime Hydro</i> , et mon <i>j'aime</i> est sincère » | 92 |
| 4.2.1 | La grande hydro est la moins sale des formes d'énergie | 93 |
| 4.2.2 | Hydro-Québec au service des « communautés locales » | 95 |
| 4.2.3 | On est hydro-québécois.es | 98 |
| 4.3 | Conclusion | 101 |
| CONCLUSION | | 103 |
| CHAPITRE 5 | | 103 |
| 5.1 | Retour sur les résultats et analyses | 103 |
| 5.1.1 | L'équivoque coloniale québécoise | 103 |
| 5.1.2 | L'extractivisme québécois, plus vert que les autres | 106 |

| | |
|---|-----|
| 5.1.3 On n’a rien volé, regardez, ils ont signé ! | 107 |
| 5.2 Recherches futures : les angles morts de la gauche québécoise..... | 109 |
| 5.3 Contre l’innocence, contre un futur colonial | 110 |
| ANNEXE A PRINCIPALES CATÉGORIES D’ANALYSE | 113 |
| ANNEXE B LISTE DES NOEUDS - ANALYSE DE J'AIME HYDRO (2017) | 115 |
| APPENDICE A PUISSANCE CUMULÉE DES CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES D’HYDRO-QUÉBEC EN FONCTION DE L’ANNÉE | 119 |
| APPENDICE B CARTE DES AMÉNAGEMENTS HYDROÉLECTRIQUES SUR LE NITASSINAN AVANT LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE LA ROMAINE | 120 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 121 |

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACD : Analyse critique de discours

CBJNQ : Convention de la Baie-James et du Nord québécois

ERA : Entente sur les répercussions et les avantages

RÉSUMÉ

Dans les récits nationalistes dominant au Québec, la création d'Hydro-Québec et la nationalisation des ressources hydroélectriques occupent une place mythique : considérés comme des éléments centraux du processus d'émancipation nationale québécoise et de l'avènement de la modernité au Québec. Découlant de cette édification à titre de mythe, les dimensions coloniales d'Hydro-Québec et du développement hydroélectriques sont généralement invisibilisées de ces récits nationalistes. Dans le cadre de ce mémoire, je m'appuie sur les concepts de colonialisme d'occupation blanche, d'extractivisme racial et d'ignorance/innocence blanche pour m'intéresser à la (re)production d'une posture d'innocence de l'État québécois et de la société blanche et francophone majoritaire face à la colonisation des territoires autochtones. Plus concrètement, j'effectue une analyse critique des discours présents dans la pièce de théâtre *J'aime Hydro* (2017) à titre d'étude de cas des discours nationalistes contemporains relatifs au développement hydroélectrique au Québec.

En premier lieu, je présente le contexte historique ayant mené à la construction d'un projet nationaliste canadien-français à la suite de la Conquête de 1760, en portant une attention particulière au rôle de la colonisation et de l'exploitation des ressources naturelles dans la construction de ce projet national. Dans un deuxième temps, j'identifie des thématiques récurrentes dans les discours portant sur le développement hydroélectrique des élites politiques et économiques de la province. Ce faisant, je m'intéresse spécifiquement à la construction historique des récits nationalistes exaltant les dimensions progressistes du développement hydroélectrique qui contribuent par le fait même à occulter sa dimension coloniale. Ensuite, je tâche de démontrer de quelle manière la pièce *J'aime Hydro* contribue à la reproduction d'une forme d'ignorance blanche et coloniale, soit une ignorance socialement construite qui facilite la reproduction de rapports de pouvoirs coloniaux. Dans cette analyse, une attention particulière est portée au rapport au territoire sous-entendu dans les discours critiques du développement hydroélectrique mis de l'avant dans la pièce, plus spécifiquement en ce qui concerne la légitimité de la souveraineté de l'État québécois et de la population blanche et francophone majoritaire sur ces territoires. Finalement, j'identifie des procédés discursifs visibles dans la pièce *J'aime Hydro* qui contribuent à la reproduction d'une posture d'innocence de l'État québécois et de la population majoritaire en ce qui concerne la colonisation des territoires autochtones.

Cette analyse critique des discours présents dans la pièce *J'aime Hydro* permet de constater que la pièce – qui se présente comme étant critique d'Hydro-Québec, des impacts environnementaux de la construction de grands barrages et de la relation entre l'entreprise publique et la population du Québec – contribue tout de même à la reproduction d'une forme d'ignorance blanche en occultant et minimisant les violences coloniales commises au nom de la population blanche et francophone majoritaire de la province, facilitant ainsi l'adoption d'une posture d'innocence de l'État québécois et de la population blanche et francophone majoritaire face à la colonisation des territoires autochtones à des fins de développement hydroélectrique.

Mots clés : *Colonialisme d'occupation blanche, extractivisme, Hydro-Québec, développement hydroélectrique, nationalisme québécois, innocence blanche, ignorance blanche, mécanismes de déculpabilisation coloniaux*

ABSTRACT

In the dominant nationalist narratives in Quebec, the creation of Hydro-Québec and the nationalization of hydroelectric resources hold a mythical place: they are seen as central to the process of Quebec's national liberation and to the advent of modernity in the province. As a result of this myth-building, the colonial dimensions of Hydro-Québec and hydroelectric development are invisibilized in these nationalist narratives. In this research, I draw on the concepts of white settler colonialism, racial extractivism and white ignorance/innocence to examine the (re)production of a posture of innocence by the Quebec state and the white and francophone dominant society in relation to the colonization of Indigenous territories. More concretely, I conduct a critical discourse analysis of the play *J'aime Hydro* (2017) as a case study of contemporary nationalist discourses related to hydroelectric development in Quebec.

First, I present the historical context that led to the construction of a French-Canadian nationalist project following the Conquest of 1760, paying particular attention to the role of colonization and natural resource exploitation in the construction of this national project. Second, I identify recurring themes in the discourses of the province's political and economic elites on hydroelectric development. In doing so, I am specifically interested in the historical construction of nationalist narratives exalting the progressive dimensions of hydroelectric development, which in turn help to obscure its colonial dimension. Second, I attempt to demonstrate how the play *J'aime Hydro* contributes to the reproduction of a form of white and colonial ignorance, a socially constructed ignorance that facilitates the reproduction of colonial power relations. In this analysis, particular attention is paid to the relationship to territory implied in the discourses critical of hydroelectric development put forward in the play, more specifically regarding the legitimacy of the sovereignty of the Quebec state and of the white and francophone majority population on these territories. Finally, I identify discursive processes visible in the play *J'aime Hydro* that contribute to the reproduction of a posture of innocence on the part of the Quebec state and the majority population about the colonization of Indigenous territories.

This critical analysis of the discourses present in the play *J'aime Hydro* allows us to observe that the play - which presents itself as being critical of Hydro-Québec, of the environmental impacts of the construction of large dams and of the relationship between the public company and the population of Quebec - nevertheless contributes to the reproduction of a form of white ignorance by obscuring and minimizing the colonial violence committed in the name of the province's white and majority francophone population. This facilitates the adoption of a posture of innocence by the Quebec state and the white and francophone majority population in the face of the colonization of Indigenous territories for the purposes of hydroelectric development.

Keywords: White settler colonialism, extractivism, Hydro-Québec, hydroelectric development, Québécois nationalism, white innocence, white ignorance, settler moves to innocence

INTRODUCTION

Parce qu'Hydro-Québec nous a un jour rendus « maîtres chez nous » (Beaulieu, 2017, p. 54).

Le problème réside dans la partie « chez nous », qui en est venue à englober l'Eeyou Estchee (territoire cri) et l'Inuit nunangat, dont de grands pans de territoire où ne se trouvait pas une once d'histoire, de langue ou de culture française (Nungak, 2019, p. 42).

J'ai grandi dans une famille québécoise, de descendance canadienne-française. Dans ma famille, l'héritage de la Révolution tranquille est plutôt important. Plusieurs de mes tantes et de mes oncles sont très satisfait.es des réformes qui ont eu lieu au cours de cette période. Des luttes syndicales et féministes des années 1960 et 1970, tout le monde retire une grande fierté. Plusieurs ont eu la chance de trouver de bons emplois au sein de la fonction publique, en grande partie grâce à la Révolution tranquille. J'ai grandi en écoutant des récits de plusieurs membres de ma famille qui s'étaient trouvés de très bons emplois en travaillant pour Hydro-Québec. Certain.es avaient travaillé à la Baie-James, d'autres travaillaient sur le chantier de la Romaine. Pour une famille nombreuse des campagnes pauvres de Drummondville, l'accès à des emplois de qualité, assuré par un État fort et interventionniste, correspondait à une nette amélioration de leurs conditions de vie. De ce que je me souviens de ces histoires, il n'était que très rarement question des peuples Inuit, Eeyou, Innu et Naskapi dont les territoires avaient été saisis pour la construction de ces immenses complexes hydroélectriques.

Au cours de mes premières années à l'université, j'ai commencé à m'intéresser aux industries extractives et à leur impact sur les communautés qui les subissent de plus près. D'abord choquée par les conséquences générées de l'exploitation des ressources naturelles, j'en suis venue à réaliser que d'importantes dynamiques coloniales avaient et ont encore lieu dans ce genre d'industrie, bien que nos gouvernements se disent sur la voie d'une réconciliation avec les peuples autochtones. Au départ, mon attention était particulièrement portée sur les entreprises minières. Des entreprises capitalistes, encadrées par un régime juridique directement hérité de l'époque coloniale, s'appropriant les territoires autochtones et les exploitant jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien : l'industrie minière est l'un des exemples les plus flagrants de la dimension coloniale de l'extractivisme comme mode de production capitaliste. Puis, constatant l'opposition de la communauté innue de Uashat Mak Malietenam au projet de développement de la Romaine, j'ai été particulièrement surprise d'observer que l'entreprise publique

qui m'avait toujours été présentée comme l'une des plus belles réalisations de notre « nation »¹ était loin de répondre aux besoins de l'ensemble des personnes vivant sur le territoire « québécois »². Au contraire, il m'est devenu très clair au fil de mes recherches que l'entreprise publique répondait en priorité aux besoins de la grande industrie, mais également à ceux de la population blanche et francophone majoritaire dans le sud de la province, au détriment des peuples occupant les territoires mis en exploitation à des fins de développement hydroélectrique. En effet, depuis les premiers barrages construits au début du XX^e siècle, le développement hydroélectrique sert souvent de fer de lance au développement industriel de la province, facilitant l'accumulation de richesses par des capitalistes, mais accordant par le fait même des emplois et un certain confort matériel aux descendants de colons européens sur le territoire, même pour les classes les plus populaires, alors que les peuples autochtones voient leurs terres volées, saccagées, souvent sans aucune considération pour leurs droits souverains au territoire.

Ce mémoire est né d'un profond sentiment d'inconfort qui a commencé à m'habiter quand j'ai réalisé qu'un large pan de l'histoire de la province m'avait été caché. Il y a quelques années, alors que je cherchais à comprendre quelle avait été la relation historique entre les différents peuples autochtones et Hydro-Québec, une question m'obsédait : pourquoi est-ce qu'on ne parle presque jamais de la dimension coloniale du développement hydroélectrique au Québec ? Pourquoi est-ce que dans l'imaginaire québécois, Hydro-Québec est systématiquement présentée comme une de nos plus grandes

¹ Dans ce mémoire, je m'appuie sur la conceptualisation de Benedict Anderson (2002) qui théorise la nation comme « une communauté politique imaginaire, et imaginée comme intrinsèquement limitée et souveraine » (p. 19) lorsqu'il est question des sociétés d'occupation blanche. J'utilise ici les guillemets pour souligner la dimension historiquement construite de ces communautés imaginées, rejetant par le fait même des interprétations naturalisant l'existence de ce référent identitaire. Pour la suite de ce mémoire, j'utiliserai le concept de « récit nationaliste » pour désigner les discours qui contribuent à la construction et à la reproduction d'un sentiment d'appartenance structuré autour de l'État nation colonial, et j'éviterai l'utilisation du concept de nation, qui dans le contexte occidental renvoie davantage à une compréhension essentialisant l'identité nationale. Je me garderai cependant de commenter l'utilisation du concept de nation en contexte autochtone, qui renvoie à une réalité différente, et qui vise généralement à revendiquer l'autonomie de ces communautés face aux États coloniaux (Jenson, 1993).

² De la même manière que j'aborde la nation québécoise comme étant socialement et historiquement construite, la souveraineté de l'État québécois sur le territoire défini par les frontières de la province est elle aussi socialement et historiquement construite. Comme nous le verrons dans les prochains chapitres, cette souveraineté s'est construite sur la base de la dépossession des peuples autochtones de leurs territoires, de leurs modes de gouvernance et de leur autonomie. Ainsi, l'utilisation du terme « territoire québécois » renvoie à une réalité actuelle, que le présent mémoire cherche à dénoncer, soit celle de l'appropriation continue des territoires autochtones au nom des intérêts de la « nation » québécoise.

fiertés : la nationalisation, les québécois.es enfin « maîtres chez nous », la grande hydro comme énergie renouvelable. Dans les récits dominants portant sur Hydro-Québec, il n'est que très rarement fait mention des peuples qui occupent ces territoires depuis des millénaires et qui les voient être saccagés par le développement hydroélectrique et autres industries extractives.

Dans les sections qui suivent, je présenterai tout d'abord l'objet de ma recherche ainsi que les questions qui ont guidé la rédaction du présent mémoire. Je m'attarderai ensuite à l'approche méthodologique mobilisée pour répondre à mes questions de recherche. Je préciserai par la suite ma posture épistémologique et expliciterai ma position en tant que chercheuse. Finalement, je dresserai le plan de ce mémoire.

Objet, questions de recherche et étude de cas

La présente recherche s'intéresse à la dimension coloniale des grands projets de barrages hydroélectriques au Québec, et plus particulièrement à l'invisibilisation de cette dimension coloniale dans l'imaginaire nationaliste québécois. Plus précisément, les questions de recherche qui ont guidé la rédaction du présent mémoire sont les suivantes : *comment et dans quelle mesure les discours progressistes portant sur l'hydroélectricité et sur Hydro-Québec participent-ils à la reproduction d'une forme d'ignorance blanche (Mills, 2007) en ce qui concerne la dimension coloniale du développement hydroélectrique au Québec ? Comment et dans quelle mesure ces discours contribuent-ils à la construction d'une posture d'innocence (Mackey, 2012 ; Orozco, 2019 ; Wekker, 2016 ; Zanussi, 2018) de l'État québécois et de la population blanche et francophone majoritaire face à la colonisation des territoires autochtones ?*

Afin de répondre à ces questions, je m'intéresserai à la construction historique de discours nationalistes québécois portant sur le développement hydroélectrique de la province. J'analyserai ces référents nationalistes dans leur mobilisation contemporaine, telles qu'ils apparaissent dans la pièce de théâtre *J'aime Hydro* (2017), rédigée par Christine Beaulieu et diffusée par la compagnie de théâtre Porte Parole. Cette pièce de théâtre, généralement présentée comme étant critique du développement hydroélectrique et d'Hydro-Québec s'est avérée un terrain d'analyse particulièrement pertinent pour illustrer les biais et les angles morts des discours progressistes portant sur l'hydroélectricité au Québec. En effet, malgré son approche critique, la pièce *J'aime Hydro* contribue à réaffirmer la légitimité de la

souveraineté de l'État colonial québécois sur les territoires autochtones, contribuant par le fait même à occulter le rapport colonial et facilitant ainsi l'imposition de cette souveraineté.

Ainsi, la pièce *J'aime Hydro* sera considérée dans ce mémoire comme une étude de cas illustrant l'occultation de dynamiques coloniales dans les discours nationalistes québécois relatifs au développement hydroélectrique de la province. Ces discours contribuent à légitimer l'occupation coloniale des territoires autochtones encore à ce jour. Ainsi, l'analyse de la pièce *J'aime Hydro* est en quelque sorte considérée comme un prétexte pour questionner ce récit nationaliste dans ses itérations contemporaines. Je m'intéresserai spécifiquement aux discours qui sont généralement considérés comme progressistes, car comme le souligne Nicolas Renaud, auteur d'héritage mixte, Québécois et Wendat, dans *L'art au temps du colonialisme au Québec* (2020)

[...] on observe aussi un changement qui est propre à un nouveau contexte moins délibérément violent, une adaptation du colonialisme permettant la conservation d'une structure primordiale d'occultation et de subjugation de l'Autochtone, sous la surface des discours de reconnaissance et de réconciliation. Une logique de déni de l'existence même de la structure de domination devient la condition de sa reproduction. [...] le colonialisme progressiste, dans ses contradictions plus criantes, révèle mieux « l'angle mort » de la société dominante, le *blind spot* de sa conception de l'autre (pp. 53 – 54).

Approche méthodologique: l'analyse critique de discours

L'approche méthodologique choisie pour mener à bien cette recherche est l'analyse critique de discours (ACD). Cette approche méthodologique est héritée de différentes disciplines des sciences humaines (études littéraires, psychologie sociale, linguistique, sociologie, etc.). Dans l'ACD, le langage est considéré en tant que pratique sociale, c'est-à-dire qu'on s'intéresse davantage à l'utilisation réelle de la langue, plutôt qu'à des systèmes de langage abstraits comme on pourrait le faire en linguistique (Reisigl et Wodak, 2016, p. 26 ; Wodak et Meyer, 2016, p. 112). Considérer le discours – c'est-à-dire le langage parlé ou écrit – comme une pratique sociale implique une relation dialectique entre un événement discursif particulier et les situations, institutions et structures sociales dans lesquelles il s'inscrit. Ainsi, le contexte influence le discours, mais le discours influence à son tour le contexte.

Dans l'ACD, le terme « critique » désigne le fait d'analyser des discours ainsi que leurs contextes sociaux, en explicitant la position des locuteurs, tout comme celle de la chercheuse (Reisigl et Wodak, 2016, p. 24). Les approches s'inscrivant dans l'ACD partagent toutes un objectif de création de connaissances critiques et émancipatrices qui varient principalement en ce qui concerne les outils d'analyse et leurs

fondements théoriques (Wodak et Meyer, 2016, p.5). La dimension critique de l'ACD invite donc les chercheurs et chercheuses à porter une attention particulière aux rapports de pouvoir qui sous-tendent différentes pratiques langagières, dans la mesure où ces dernières peuvent à la fois contribuer à déstabiliser et à renforcer ces rapports de pouvoir (Wodak et Meyer, 2016, p. 114). Par exemple, en contexte de colonialisme d'occupation blanche, Caroline Hodes, une chercheuse féministe canadienne, considère que l'ACD permet de mettre en lumière comment la suprématie blanche et les mythologies coloniales telles que la *terra nullius*, dans laquelle le territoire est considéré comme inoccupé et à conquérir (Desbiens, 2015, p. 25) se matérialisent encore aujourd'hui à travers des textes, des discours oraux ainsi que dans les domaines politiques et juridiques. Grâce à leur mobilisation et réactualisation dans de nouveaux contextes, ces mythologies sont généralement acceptées comme faisant partie du sens commun, réifiées pour incarner la vérité (Hodes, 2018, p. 72). Selon Hodes, l'ACD peut donc être mobilisée afin d'identifier et analyser les stratégies d'argumentation qui sont nécessaires à la reproduction des rapports de pouvoir coloniaux (2018, p. 72).

L'ACD s'intéresse également à la contribution des discours à la construction des subjectivités individuelles et collectives. Selon cette approche, les connaissances qui semblent aller de soi pour un individu, ce qu'on appelle le sens commun, sont grandement influencées par son environnement discursif (Wodak et Meyer, 2016, p. 114). Le pouvoir du discours se situe principalement dans sa capacité à délimiter dans un environnement donné les choses qui sont connues, mais également les choses qui se disent et celles qui ne se disent pas (Wodak et Meyer, 2016, p. 117). Dans le cas du développement hydroélectrique au Québec, les discours sont particulièrement centrés sur l'efficacité des barrages et leur dimension « verte », alors qu'on parle très peu de sa dimension coloniale et des ramifications économiques, sociales et culturelles de cette colonialité. La dimension coloniale renvoie au fait que le développement hydroélectrique se fait sur des territoires autochtones qui ont été intégrés à l'économie québécoise par la force. Les ramifications économiques renvoient au fait que la richesse tirée de l'hydroélectricité profite de manière disproportionnellement positive à la population blanche et francophone majoritaire (emplois directs et indirects, subventions, services publics, etc.) alors que les impacts négatifs affectent principalement les populations autochtones (destruction de leur mode de vie, de sites sacrés, transformation de leur territoire, etc.). Ainsi, une analyse critique des discours portant sur le développement hydroélectrique de la province porterait une attention particulière aux rapports de pouvoir coloniaux qui peuvent sous-tendre les discours, mais également à la façon par laquelle ces derniers peuvent contribuer à déstabiliser ou à renforcer les rapports de pouvoir.

Comme mentionné plus haut, l'ACD regroupe de nombreuses approches méthodologiques distinctes. Dans le cadre de l'analyse de l'œuvre *J'aime Hydro*, c'est l'approche discursive historique qui sera privilégiée. Cette approche, avec l'importance qu'elle accorde au contexte historique dans lequel s'inscrit un événement discursif, semble la plus à même de permettre une analyse approfondie des discours exaltant les dimensions progressistes du développement hydroélectrique, et de leur contribution à l'invisibilisation des dynamiques coloniales que ce développement implique. Ce faisant, si la majeure partie de mon analyse porte sur la pièce de théâtre *J'aime Hydro*, ce mémoire portera une attention particulière à l'histoire de la province, l'interprétant à la lumière d'une approche critique du colonialisme d'occupation blanche.

Note épistémologique

L'objectif de ce mémoire est de contribuer à rendre visible des dynamiques coloniales propres au Québec afin de mieux les dénoncer et les combattre. Cependant, cette recherche n'a pas l'ambition de se qualifier de décoloniale. Dans l'article *Decolonization is not a metaphor* (2012), Tuck et Yang nous mettent en garde de métaphoriser le concept de décolonisation, procédé qui le vide de son sens éminemment politique. En effet, pour Tuck et Yang, la décolonisation est un processus qui prendra différente forme en fonction des circonstances, mais qui, en contexte de colonialisme d'occupation blanche implique nécessairement le rapatriement des territoires autochtones sous la gouvernance des communautés qui en ont été dépossédées. Ainsi, bien que ma recherche vise à remettre en question la légitimité de la souveraineté de l'État québécois sur les territoires autochtones, elle ne contribue pas directement à la rétrocession des territoires présentement occupés par la société blanche coloniale³.

De plus, étant moi-même blanche et francophone et donc membre du groupe majoritaire dans la province, j'ai choisi de ne pas mener une recherche « sur » les peuples autochtones, pour des raisons épistémologiques. En effet, dans mon processus de recherche j'ai été exposée à un grand nombre de textes académiques et militants dénonçant l'appropriation des luttes autochtones par des universitaires blancs. Ces déconnectés des milieux étudiés⁴. Ce genre de posture comporte un important risque de produire des connaissances qui perpétueraient une vision coloniale ou eurocentrée, d'autant plus

³ Ma traduction de *White settler society* (Razack, 2002; Preston, 2017).

⁴ Voir *Decolonization is not a metaphor* (Tuck & Yang, 2012). Pour une analyse similaire en ce qui concerne la recherche intersectionnelle voir *Le blanchiment de l'intersectionnalité* (Bilge, 2015).

considérant le peu de temps et de ressources dont on dispose pour mener à terme un mémoire de maîtrise. Cependant, je considère qu'une intervention plus appropriée à ma position de membre du groupe dominant consiste à offrir une lecture critique du colonialisme québécois et du récit nationaliste qui le soutient. Ce faisant, j'évite dans le présent mémoire les débats intracommunautaires concernant le développement hydroélectrique. Les communautés autochtones étant composées d'individus ayant des croyances et intérêts divergents, celles-ci ne sont pas homogènes, et il s'avère que tous les autochtones ne sont pas traditionnalistes, ni même critiques du colonialisme. Ce choix épistémologique de ma part peut parfois offrir un portrait limité des positions défendues au sein des communautés autochtones dont les territoires sont accaparés à des fins de développement hydroélectrique, ce que j'assume, considérant que ce mémoire s'intéresse d'abord aux institutions coloniales, sans se donner l'ambition de représenter adéquatement les intérêts des peuples autochtones. Tout au long de mon processus de rédaction, j'ai dû porter une attention particulière à l'angle d'analyse que je mettais de l'avant et remettre en question mes intuitions. En effet, la volonté de ne pas reproduire des pratiques coloniales n'est pas suffisante, au contraire, un travail réflexif constant est nécessaire pour minimiser nos propres biais coloniaux induits par l'éducation nationale qui nous est imposée depuis l'enfance.

Finalement, en tant que militante anticapitaliste active à Tio :tia :ke (Montréal), le processus de rédaction de ce mémoire a été intimement lié à mon implication politique. En effet, tout au long de ce processus de recherche, j'ai continué de m'informer activement sur différentes luttes en cours, mobilisant chaque fois que je le pouvais les connaissances que je développais dans le cadre de mes études afin d'informer mon analyse politique. J'ai notamment mobilisé mes connaissances acquises à l'université afin d'encourager les milieux que je fréquente à délaisser des luttes mobilisant un cadre d'analyse nationaliste québécois, ou encore à se mobiliser davantage pour différentes campagnes de solidarité avec des peuples autochtones luttant contre des projets capitalistes les dépossédant de leur territoire. Non seulement cet engagement politique a été une partie importante de mon processus de rédaction qui aurait perdu tout son sens s'il s'était limité à un travail strictement universitaire, mais il a également été une source d'inspiration et de motivation tout au long de mon processus de recherche et de rédaction. Ce mémoire n'aurait jamais vu le jour dans sa forme actuelle sans les nombreuses discussions que j'ai eu dans les dernières années avec d'autres personnes luttant activement contre l'extractivisme et contre le colonialisme d'occupation blanche.

Plan du mémoire

Dans le premier chapitre de ce mémoire, je présente un survol historique du projet colonial canadien-français, d'avant et d'après la Conquête britannique. Ce faisant, je cherche à situer le rôle de l'exploitation des ressources naturelles dans la construction du projet national/colonial québécois⁵, afin d'être en mesure de mieux cerner le contexte dans lequel s'inscrit le développement hydroélectrique au Québec. J'introduis également dans ce chapitre les concepts de colonialisme d'occupation blanche et d'extractivisme racial, qui sont centraux à mon analyse critique des discours présents dans la pièce *J'aime Hydro*.

Dans le second chapitre, j'identifie des thématiques qui sont régulièrement mobilisées dans les discours des élites politiques et économiques de la province en ce qui concerne le développement hydroélectrique. L'analyse de ces discours me permet par la suite d'identifier les thématiques qui sont encore présentes dans l'imaginaire nationaliste québécois contemporain tels que mis de l'avant dans *J'aime Hydro*. Dans ce chapitre, j'introduis également le concept d'ignorance blanche, qui permet de cerner la construction de discours invisibilisant les violences raciales et coloniales dans les récits nationalistes dominants. À la lumière de ce concept, je m'intéresse spécifiquement à la construction historique des discours nationalistes portant sur le développement hydroélectrique de la province exaltant ses dimensions progressistes, et contribuant par le fait même à occulter sa dimension coloniale.

Les deux derniers chapitres de ce mémoire portent sur l'analyse de la pièce de théâtre à proprement parler. Dans le troisième chapitre, je tâche de démontrer de quelle manière la pièce *J'aime Hydro* contribue à la reproduction d'une forme d'ignorance blanche, en analysant les principales critiques du développement hydroélectrique qu'elle met de l'avant. Ce faisant, je porte une attention particulière au cadrage des enjeux offert par la pièce en ce qui concerne la légitimité de la souveraineté de l'État québécois et de la population blanche et francophone majoritaire sur ces territoires.

Dans le quatrième chapitre, j'identifie des procédés discursifs visibles dans la pièce *J'aime Hydro* qui contribuent à la reproduction d'une posture d'innocence de l'État québécois et de la population blanche et francophone majoritaire en ce qui concerne la colonisation des territoires autochtones. Pour ce faire,

⁵ À l'instar de Eva Mackey, anthropologue critique du nationalisme canadien, je m'intéresse à l'histoire de la province, parce que celle-ci est essentielle à n'importe quelle mythologie nationaliste, mais j'espère que l'idée de l'histoire comme construit social ne sera pas oubliée au fil de ce détour (Mackey, 2005, p. 37).

je mobilise le concept de mécanisme de déculpabilisation colonial tel que théorisé par Tuck et Yang (2012) afin d'analyser l'inclusion d'intervenant.es innues dans la pièce *J'aime Hydro*. Je tâche de démontrer que cette inclusion participe d'une stratégie discursive assurant la reproduction d'une forme d'innocence blanche en ce qui concerne la colonisation des territoires autochtones à des fins de développement hydroélectrique au Québec. Dans la seconde partie du chapitre, j'analyse les discours mis de l'avant dans *J'aime Hydro* qui contribuent à exalter les dimensions progressistes du développement hydroélectrique et de l'entreprise publique. Je porte mon attention sur les thématiques recensées dans le second chapitre, pour étudier la mobilisation contemporaine de référents identitaires et procédés discursifs historiquement construits.

Dans la conclusion de ce mémoire, je synthétiserai les principaux résultats de mon analyse. Ensuite, je suggérerai des pistes de réflexions pour de possibles recherches futures. Finalement, je proposerai une discussion concernant l'innocence blanche en contexte colonial. Dans cette discussion, je soulignerai l'importance, en tant que descendant.es de colonisateurs européens, de s'opposer à la reproduction de l'innocence blanche et coloniale dans une perspective de lutte contre le colonialisme.

CHAPITRE 1

Contexte historique : Colonialisme, extractivisme et nationalisme canadien-français

Afin d’ancrer l’analyse critique des discours présents dans la pièce *J’aime Hydro* dans son contexte historique, social et politique, il me semblait nécessaire de commencer par m’intéresser à l’histoire de la colonisation sur le territoire qui est aujourd’hui qualifié de québécois. En premier lieu, ce détour vise à situer le rôle de l’exploitation des ressources naturelles dans le projet national et colonial québécois. Il peut ainsi permettre une analyse plus en profondeur des mécanismes contribuant à l’occultation des dynamiques coloniales dans les discours nationalistes portant sur le développement hydroélectrique de la province tels qu’ils apparaissent dans la pièce *J’aime Hydro*. De plus, mettre de l’avant le contexte historique ayant mené à la construction de la souveraineté de l’État québécois et de la société francophone majoritaire sur les territoires autochtones peut contribuer à dénaturiser cette souveraineté.

Dans la première section de ce chapitre, je m’intéresse à la période débutant avec la colonisation française du continent jusqu’à la Conquête britannique (1600-1760), période où un régime colonial est imposé au territoire et aux peuples qui l’occupent. Dans la seconde section, je porte mon attention sur les événements historiques ayant mené à la construction d’un imaginaire nationaliste où les Canadiens français sont présentés comme une nation menacée à la suite de la Conquête anglaise. Finalement, dans la dernière section de ce chapitre, je m’attarde à la vague de colonisation canadienne-française ayant eu lieu à partir de 1850, présentée comme une manière de combattre l’assimilation des Canadien.nes français.es. Ce faisant, je porte une attention particulière au rôle de l’exploitation des ressources naturelles dans le processus de colonisation du territoire et dans la construction d’un récit nationaliste.

1.1 De la Nouvelle-France à la colonie anglaise

En contexte nord-américain, le concept de colonialisme d’occupation blanche⁶ est mobilisé pour souligner la dimension raciale des dynamiques coloniales. En effet, la colonisation du continent s’est

⁶ Je reprends ici la traduction française du terme « white settler colonialism » telle qu’utilisée par Voyer (2016, p. 63), où il explique que le terme de colonialisme d’occupation, par opposition au terme de colonialisme de peuplement, « permet d’inclure les différentes structures d’appropriation du territoire (matérielle et immatérielle ; contemporaines et passées), plutôt que se centrer sur l’implantation humaine initiale ». Puisque je m’intéresse aux

faite au profit des colons blancs, autant pendant la période d'occupation territoriale française qu'anglaise (Preston, 2013, 2017 ; Smith, 2012, Wolfe, 2006). Le colonialisme d'occupation blanche ne consiste pas en un événement ayant eu lieu dans le passé, mais plutôt en un processus permettant la dépossession perpétuelle des communautés autochtones de leurs territoires et de leur souveraineté, au profit de la société issue de la colonisation (Coulthard, 2018, p. 23 ; Razack, 2000, p. 1 ; Tuck et Yang, 2012, p. 5 ; Wolfe, 2006, p. 388).

Dans la section qui suit, je présenterai tout d'abord certains éléments ayant caractérisé l'implantation d'une société coloniale francophone sur le continent : le rôle central de l'exploitation des ressources naturelles dans le financement de la colonisation, l'invisibilisation de la présence et des souverainetés autochtones ayant servi à justifier la colonisation, ainsi que la mythologie raciste ayant été mobilisée afin de légitimer les tentatives d'assimilation des peuples autochtones par les missionnaires colonisateurs. Je m'intéresserai ensuite aux impacts de la Conquête britannique : le transfert des territoires colonisés par la France aux élites coloniales anglaises; l'imposition de la souveraineté de la couronne sur les territoires autochtones par le biais de la Proclamation Royale de 1763, ainsi que l'accélération de la colonisation des territoires autochtones entraînée par les politiques coloniales britanniques.

1.1.1 La colonisation française

Un des éléments irréductibles du colonialisme d'occupation blanche est l'appropriation du territoire (Coulthard, 2018, p. 23 ; Tuck et Yang, 2012, p. 5 ; Wolfe, 2006, p. 388). En effet, dans le contexte de l'essor du capitalisme européen au début du 17^e siècle, les principales puissances européennes cherchaient à s'approprier de nouveaux territoires, principalement pour avoir accès à leurs ressources naturelles (Delâge, 1985, p. 339). Ainsi, dès le début du 16^e siècle, les Européens qui fréquentaient les rives du fleuve Saint-Laurent y venaient principalement pour la pêche. À partir du milieu du siècle, la demande européenne en fourrure augmente, et amène les pêcheurs français à vouloir commercer de plus en plus régulièrement avec les peuples autochtones occupant les rives du Saint-Laurent afin d'obtenir des fourrures pour les vendre sur les marchés européens (Delâge, 1985, p. 93; Frenette, 1996, p. 21; Cook, 2013, p. 64).

dimensions coloniales de l'extractivisme, et que ce mode d'occupation des territoires autochtones n'est pas nécessairement synonyme de peuplement blanc, cette traduction me semble la plus appropriée.

Le commerce des fourrures était particulièrement rentable, principalement parce que les Européens arrivaient à les acheter à des prix relativement bas aux autochtones, comparativement à leurs prix de vente sur les marchés européens. Par exemple, au début du 17^e siècle, la valeur des fourrures envoyées vers la France totalisait environ 120 000 à 150 000 livres, alors que les marchandises échangées pour les obtenir valaient au total 4800 livres (Delâge, 1985, p. 166). Comme le souligne Denys Delâge, historien québécois s'étant intéressé à la colonisation du continent, le profit engendré par la traite des fourrures « fait construire les forts, paie les garnisons, fait circuler les bateaux et leur équipage » (1985, p. 167). Le commerce des fourrures, étant donné sa rentabilité, est donc rapidement devenu la principale activité économique permettant la reproduction de la société coloniale française sur le continent américain.

La caractéristique spécifique du colonialisme d'occupation est que les colonisateurs arrivent sur un nouveau territoire avec l'intention de rester, de faire de ce territoire le leur (Tuck et Yang, 2012 ; Veracini, 2019 ; Wolfe, 2006). Dans ce contexte, l'imposition de la souveraineté des colonisateurs sur le territoire a été centrale aux projets coloniaux en Amérique du Nord. L'un des éléments centraux à la justification de cette imposition de la souveraineté des Européens sur le continent, est le concept de *terra nullius*, de territoire vide, vierge, inhabité. Le mode d'occupation du territoire de certains peuples autochtones étant nomade ou semi-nomade, rythmée par les sessions, ne correspondait pas aux normes européennes d'occupation du territoire (sédentaires et pratiquant l'agriculture). Ce mode d'occupation n'étant pas reconnu comme étant légitime par les puissances coloniales, le territoire pouvait être considéré comme inhabité par ces dernières (Miller 2010, p. 5). Comme il s'agissait de justifier la souveraineté coloniale sur tout le territoire, les colonisateurs européens ont également étendu le mythe de la *terra nullius* aux territoires autochtones dont l'occupation correspondait aux normes européennes.

Des contradictions entre le récit national québécois et les récits de la colonisation dans la tradition orale innue témoignent de cette invisibilisation de l'occupation autochtone du territoire : alors que les récits dominants en ce qui concerne l'implantation de la Nouvelle-France affirment que les rives du Saint-Laurent avaient été dépeuplées avant l'arrivée de Champlain, la tradition orale innue contient une tout autre version de l'histoire. Selon l'histoire orale innue, lors de la « fondation » de Québec en 1608 par Champlain, la région nommée *Uepishtikueiau* par les Innus était habitée par des autochtones (Chrétien *et al.*, 2009). Cette région était un lieu régulièrement fréquenté lors de la saison estivale. Les Innus y pratiquaient la pêche à l'anguille et la chasse aux oiseaux migrateurs. Selon la tradition orale innue, les Français ont pris possession du territoire et construit un jardin, qu'ils agrandissaient chaque fois que les

Innus repartaient de *Uepishtikueiau* (Chrétien *et al.*, 2009, p. 63). Puis, les Français, de plus en plus nombreux à être établis dans la région se sont mis à attaquer les Innus, qui se sont vus forcés de désertier la région complètement, préférant se retirer sur leurs territoires plus au Nord, et ne descendant plus que sur les rives de la Côte-Nord pour se rassembler au printemps (Chrétien *et al.*, 2009, p. 67). Ainsi, puisque l'occupation saisonnière de *Uepishtikueiau* ne correspondait pas aux normes de propriété européennes, les Français ont pris possession du territoire, au détriment des communautés qui occupaient déjà l'endroit de manière saisonnière.

Aussi, l'imposition de la souveraineté des colonisateurs s'est appuyée sur une philosophie raciste, basée sur des stéréotypes présentant les peuples autochtones comme ne possédant pas de système de gouvernance, de lois ni de système économique (Miller, 2010, p. 92; Thobani, 2007, p. 41). En représentant les peuples autochtones comme étant inférieurs, les puissances impériales ont justifié leur assujettissement et la colonisation de leurs territoires, sous prétexte d'une mission religieuse et civilisatrice (Miller, 2010, p. 95). En effet, lors de la colonisation française du continent nord-américain, les différentes organisations religieuses ont été particulièrement actives en ce qui concerne le peuplement de la colonie (Delâge, 1985, p.308). Celles-ci cherchaient à faire venir de « bons catholiques » dans la colonie afin d'accélérer le processus de christianisation et de sédentarisation des peuples autochtones chez lesquels ils tenaient mission.

1.1.2 La Conquête britannique

Avec la signature du traité de Paris en 1763 à la suite de la Conquête anglaise de 1760, la France cède ses territoires colonisés de l'Amérique du Nord à l'Angleterre (Bouchard *et al.*, 2008). Cherchant à codifier les incursions et l'établissement de colons en territoires autochtones, la Couronne anglaise adopte le 7 octobre 1763 la Proclamation royale. Ce document, qui a encore force de loi aujourd'hui, affirme la nécessité d'obtenir le consentement des peuples autochtones advenant une volonté de colonisation du territoire (Lawrence, 2003, p. 6 ; Miller, 2010, p. 104-105, Beaulieu, 2013, p. 5). Comme le souligne Bonita Lawrence, chercheuse mi'kmaq, cette décision s'inscrivait dans un contexte où les élites coloniales anglaises revendiquaient la souveraineté sur le territoire face aux autres puissances coloniales européennes, sans pour autant être en mesure de réellement se l'approprier, et encore moins de déterminer comment devraient se comporter les peuples qui l'occupaient. La Proclamation visait donc à structurer une relation formelle entre la couronne britannique et les peuples autochtones, afin de consolider la position de l'Angleterre comme puissance impériale sur le continent (Lawrence, 2003, p. 6).

En effet :

the British inserted statements in the Proclamation that claimed 'dominion' and 'sovereignty' over the territories First Nations occupied. In placing these divergent notions within the Proclamation the British were trying to convince Native people that there was nothing to fear from the colonists, while at the same time trying to increase political and economic power relative to First Nations and other European powers (Burrows, cité dans Miller, 2010, p. 105).

Ainsi, malgré la reconnaissance dans la Proclamation royale de la nécessité d'obtenir le consentement des communautés autochtones advenant une volonté de colonisation (Beaulieu, 2013, p. 5), celle-ci a permis l'imposition d'un régime juridique exogène aux communautés autochtones, exigeant l'asservissement de ces communautés à la souveraineté de la Couronne britannique.

En 1763, on retrouvait environ 70 000 colons francophones en Amérique du Nord. La majorité de cette population était concentrée dans la vallée du Saint-Laurent entre les régions qu'on appelle aujourd'hui Québec et Montréal (Dechêne et Dépatie, 1998, p. 32 ; Desbiens, 2015, p. 96). Ces territoires "français" n'avaient jamais fait l'objet de cession de la part des communautés autochtones qui les occupaient. Cependant, en suivant la doctrine de la découverte, les élites coloniales britanniques ont tout de même considéré que les droits autochtones avaient été abolis étant donné la présence de la colonie française. Comme le souligne Lacasse dans son ouvrage sur l'occupation territoriale des Innus :

Les Français, beaucoup moins nombreux que les Innus, Anishnabe, Hurons [Wendats] et autres peuples autochtones, ont dû se contenter d'appliquer les lois françaises dans la seule partie de la vallée du Saint-Laurent où leurs ressortissants s'étaient installés. Malgré leurs affirmations de souveraineté sur la scène internationale, ils n'avaient pas le contrôle effectif des pays d'en haut ni du Nitassinan. C'est pourquoi les autochtones, et en particulier les Innus, se demandent quel territoire la France a bien pu céder à l'Angleterre par le traité de Paris en 1763. [...] Les Anglais quant à eux ne se sont pas posé de question. Pour eux, la Couronne anglaise avait obtenu, par le traité de Paris, un titre de souveraineté sur tout ce que la France prétendait avoir en sa possession » (Lacasse, 2004, p. 93).

Ainsi, si la déclaration de souveraineté de la France sur les territoires autochtones se basait sur la doctrine de la découverte (Chrétien *et al.*, 2009, p. 32), le régime britannique s'est quant à lui appuyé sur cette soi-disant souveraineté française sur le territoire, laquelle aurait été transférée à la Couronne britannique suite à la Conquête de 1760. Cette interprétation, codifiée dans la Proclamation royale, aura un impact important sur la colonisation de la province de Québec. En effet, malgré la croissance continue du territoire occupé par les colons francophones, aucun traité avec des communautés autochtones n'y

sera signé avant 1975, lors de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (Beaulieu, 2013), dont il sera question dans le prochain chapitre.

Sous le régime britannique, le peuplement de la colonie s'accélère: entre 1763 et 1860, la population blanche du Canada se sera multipliée d'une centaine de fois, en grande partie à cause de l'afflux de loyalistes fuyant les colonies du sud en réponse à la Révolution américaine (Lawrence, 2003, p. 7; Preston, 2017, p. 4). Dès 1850, les élites coloniales entreprennent de conclure des traités avec les communautés autochtones, afin d'ouvrir de nouveaux territoires à la colonisation (Miller, 2010, pp. 110-112). Par exemple, les traités Robinson signés en 1850 visaient à rendre les territoires au nord des lacs Hurons et Supérieurs disponibles pour l'exploitation minière (Canada, 2013b). Les traités numérotés signés entre 1871 et 1921 ont quant à eux ouvert à la colonisation la régions des prairies ainsi que le nord de l'Ontario actuelle (Canada, 2013a).

Il est toutefois important de souligner que la majorité des aînés autochtones considèrent que l'interprétation voulant que la signature de ces traités ait signifié la cession de leur territoire est fallacieuse, dans la mesure où dans un régime juridique autochtone les signataires ne possédaient pas le droit de céder le territoire. Du point de vue autochtone, les signataires acceptaient plutôt de partager le territoire avec la population blanche (Miller, 2010, p. 112).

1.2 La construction du nationalisme canadien-français

Dans les récits nationalistes de la province, et par extension dans l'historiographie dominante québécoise, la Conquête britannique joue un rôle particulièrement important. En effet, l'une des traditions historiographiques les plus importantes concernant le Canada français est celle insistant sur le thème de la nation vaincue (Bouchard *et al.*, 2008, p. 91). Ainsi, la défaite sur les plaines d'Abraham en 1759, la répression de la rébellion des Patriotes en 1837-1838, et les menaces d'assimilation de la part des élites anglophones, notamment à travers le rapport Durham en 1839, sont tous des événements historiques qui seront systématiquement mis de l'avant par les historiens francophones. Selon Gérard Bouchard, sociologue québécois, ces événements et leur mise en récit ont nourri une soif de reconquête chez la majorité des élites Canadiennes-Française (Bouchard *et al.*, 2008, p. 92).

Dans cette section, je m'intéresse aux différents facteurs qui ont contribué à la mise en place d'une stratégie nationaliste canadienne-française de colonisation de nouvelles régions: les menaces

d'assimilation des Canadiens français par les élites britanniques; le rôle prédominant du clergé comme élite nationale et la menace que constituait la prolétarianisation des Canadiens français pour ces élites cléricales.

1.2.1 Les politiques assimilationnistes anglaises

À la suite de la Conquête britannique, l'adoption de la Proclamation royale de 1763 impose l'anglais comme langue officielle, et le droit pénal britannique dans la province du Bas-Canada (Desbiens, 2015, pp. 95-96). Par ailleurs, en exigeant des fonctionnaires qu'ils prêtent allégeance à la Couronne britannique et, par association, à l'Église anglicane, les Canadiens français sont exclus de la fonction publique, processus qui sera connu sous le nom de serment du test. Toutefois, avec la proclamation de l'Acte de Québec en 1774, cette stratégie est mise de côté par les élites coloniales anglaises, afin de favoriser l'allégeance de la population francophone aux autorités anglaises. Le Code civil français est alors restauré et la langue française ainsi que la religion catholique reconnues dans la colonie (Thério, 1998, p. 19). Par ailleurs, en 1791, la création de deux colonies distinctes par le biais de la Loi constitutionnelle de 1791, accorde aux francophones majoritaires dans le Bas-Canada une assemblée élue. À cette époque, les colons francophones représentent 90% de la population blanche du Bas-Canada (Desbiens, 2015, p. 96).

Moins d'un demi-siècle plus tard, à la suite de la rébellion des patriotes de 1837-1838, les autorités coloniales britanniques mettront de nouveau en place des politiques visant l'assimilation des Canadiens français. En effet, ces dernières avaient mandaté Lord Durham de faire enquête sur la cause du soulèvement des patriotes, et celui-ci rapportera un conflit de « race » :

Je m'attendais à trouver un conflit entre un gouvernement et un peuple; je trouvai deux nations en guerre au sein d'un même État : je trouvai une lutte, non de principes, mais de races. Je m'en aperçus : il serait vain de vouloir améliorer les lois et les institutions avant que d'avoir réussi à exterminer la haine mortelle qui maintenant divise les habitants du Bas-Canada en deux groupes hostiles : Français et Anglais (Durham, 1839, cité dans Desbiens, 2015, p. 101).

Dans ce rapport, Durham affirmait que les Canadiens français étaient voués à disparaître, et qu'il était dans leur intérêt que d'accélérer leur assimilation. Alors que la proclamation royale de 1763 et l'Acte de Québec de 1774 accordaient certains droits aux Canadiens français, le rapport Durham suggérait de les

abolir, et de faire du Bas-Canada une province anglaise et d'y favoriser l'immigration anglophone⁷. Pour donner suite à ces recommandations, l'adoption de l'Acte d'Union en 1840 entérina l'unification des deux colonies et leur accorda par le fait même un gouvernement responsable. Dans cette nouvelle configuration, le pouvoir des francophones se trouvait limité, la province francophone disposant du même nombre de sièges à l'Assemblée bien qu'étant plus peuplée (Bouchard *et al.*, 2008, p. 79; Desbiens, 2015, p. 103).

La Confédération restaurera finalement l'autonomie relative de la province dès 1867, en lui accordant l'autonomie sur ses affaires internes telles que l'éducation, la santé, la police, la taxation, etc. (Bouchard *et al.*, 2008, p. 124). Ainsi, bien que des tentatives d'assimilation de la part des autorités britanniques aient bien eu lieu, et misaient sur des représentations racialisantes pour se justifier (Desbiens, 2015, p. 101-106), ces politiques furent de courte durée, les autorités coloniales anglaises oscillant entre la volonté d'assimiler les francophones à la société dominante anglophone et protestante, et la nécessité de leur adhésion au projet colonial. Cette ambivalence des élites coloniales anglaises n'a toutefois pas empêché la construction d'un récit nationaliste dans lequel les Canadiens français étaient présentés comme étant menacés par le régime anglais.

1.2.2 Le clergé comme élite nationale

À la suite de la Conquête, la majorité des élites militaires et politiques de la Nouvelle-France avaient quitté la colonie pour retourner en France, laissant le champ libre aux autorités catholiques pour s'imposer comme élite nationale au moment où les élites britanniques ont accordé à la province son autonomie sur les affaires internes. De plus, le clergé catholique cherchant à conserver et à augmenter son autorité sur la colonie a eu tendance à jouer un rôle de médiation et de conciliation entre la population francophone et les élites anglaises (Bouchard *et al.*, 2008, p. 71). Ainsi, le clergé catholique assumait rapidement les fonctions de l'État, que ce soit en termes de santé ou d'éducation (Desbiens, 2015, p. 108). Il exerçait par ailleurs un important contrôle idéologique sur la population francophone dispersée sur le territoire, en plus d'avoir une influence directe sur le gouvernement de la province

⁷ Notons à ce sujet que les peuples autochtones n'étaient mentionnés nulle part dans le rapport Durham, alors que les politiques favorisant l'immigration britannique allaient avoir un impact direct sur eux. Ann Cuthoys, une historienne australienne féministe et antiraciste écrit : « The report's silence on the fact that "unsettled" and "unoccupied" lands were actually inhabited is telling indeed. The never-mentioned Indigenous people inhabit the report like ghosts; though not included in the analysis, their lands are the basis of and reason for the entire story » (Cuthoys, 2015, p. 35).

(Bouchard *et al.*, 2008, p. 101). Les élites cléricales canadiennes-françaises, loyales aux autorités britanniques, ont tout de même cherché à conserver la spécificité culturelle du Québec, principalement en insistant sur la préservation de la langue française et la religion catholique (Bouchard *et al.*, 2008, p. 83). Finalement, la défaite des patriotes avait découragé une bonne partie des élites de la possibilité pour les francophones de s’émanciper du régime colonial anglais, les menant à croire qu’il était plus réaliste d’assurer la survie de la nation d’un point de vue culturel que de tenter une révolution (Bouchard *et al.*, 2008, pp. 79-80).

1.2.3 La prolétarianisation des Canadiens français

En 1850, la population du Canada-Uni s’élevait à 2,5 millions de colons, dont 750 000 étaient Canadiens français. De ces derniers, 90 % vivaient au Québec (Bouchard *et al.*, 2008, p. 79). Depuis le début du siècle, la croissance démographique des Canadiens français entraînait graduellement la saturation de la vallée du Saint-Laurent, où l’on retrouvait la très grande majorité des francophones (Bouchard *et al.*, 2008, p. 90). Résultant de cette pression démographique, d’importantes vagues de migrations eurent lieu vers les centres industriels, d’une part vers les villes de Québec et de Montréal, où la présence anglophone était beaucoup plus visible, et d’autre part vers les villes industrielles de la côte-est américaine (Bouchard *et al.*, 2008, p. 79; Tremblay, 1973, p. 37). Ces vagues de migrations, qui ont débuté vers les années 1830 s’accélérent jusqu’à la fin du siècle (Tremblay, 1973, p. 37). Entre 1870 et 1910, plus de 300 000 Canadiens français auraient émigré dans les centres industriels en Nouvelle-Angleterre (Juteau, 2015, p. 50).

Ces vagues de migrations inquiétaient le clergé catholique, qui voyait dans la prolétarianisation et dans l’exode des Canadiens français une « saignée de la nation » (Tremblay, 1973, p. 37) ainsi qu’une menace pour la foi catholique. En effet, les élites cléricales Canadiennes françaises considéraient les espaces urbains comme étant davantage associés à des valeurs protestantes et comme éloignant les jeunes Canadiens français des vertus rurales et catholiques de la nation (Desbiens, 2015, p. 107 ; Tremblay, 1973, p. 28). Pour ces derniers, la ville représente « des familles entières réduites à la dernière abjection », où de « pauvres enfants [sont] élevés au sein de la crapule, n’ayant jamais reçu des auteurs de leur jour que les plus rudes traitements » et un endroit où le chômage « est une source féconde de privations pour la classe laborieuse » (Dussault, 1983, p. 164).

1.3 Le colonialisme et l'extractivisme comme stratégie de « survivance »

La pression démographique dans la vallée du Saint-Laurent, les différents mouvements migratoires menaçant l'unité nationale canadienne-française, et la menace d'assimilation que pose l'immigration anglophone amèneront les élites cléricales francophones à promouvoir la colonisation de nouvelles régions (Desbiens, 2015, p. 110 ; Little, 1989, p. 4 ; Tremblay, 1973, p. 37), tout en insistant sur le caractère nationaliste d'un tel projet. Par exemple, pour l'abbé Provost à la fin du 19^e siècle, « le progrès de la colonisation [c'est] l'œuvre nationale par excellence, une œuvre religieuse de première importance, le vrai bien public » (Provost, 1883, p. 25). Comme nous le verrons dans les prochaines sections, les discours faisant la promotion de la colonisation de nouvelles régions ont contribué à la construction d'un imaginaire nationaliste dans lequel la colonisation et l'exploitation des ressources naturelles sont centrales, contribuant par le fait même à naturaliser ce mode d'occupation territorial ainsi que la souveraineté des Canadiens français sur ces territoires.

1.3.1 Les discours nationalistes canadiens-français et la « conquête du sol »

Dans les discours faisant la promotion de la colonisation comme stratégie nationaliste, les territoires plus au nord étaient présentés comme un nouveau territoire « vierge », « intouché », où il serait possible pour les Canadiens français de mener cette mission divine héritée de l'époque de la Nouvelle-France, celle de fonder une nation française et catholique sur le continent américain (Desbiens, 2015, p. 114). Comme le résume Christian Morissonneau : « Si l'Anglais cherche l'assimilation, la stratégie consiste à échapper à son influence en s'éloignant des terres et des villes de la vallée laurentienne pour se grouper, se fortifier et se conserver à l'abris des montagnes » (1978, p 44).

Par exemple à la fin des années 1800, dans le cadre de l'ouverture de la Matawinie à la colonisation, l'abbé Provost écrivait :

Nos montagnes pourraient être aussi un jour un boulevard de liberté, une barrière infranchissable à toute armée qui envahirait notre pays : habitées et cultivées elles seraient notre salut car nous y pourrions puiser les ressources nécessaires. Les populations groupées en arrière continueraient d'y vivre en pleine sécurité [...] il est donc rationnel de chercher à s'assurer un agrandissement de territoire dans des endroits où l'indépendance et la nationalité canadiennes seront toujours à l'abri. » (cité dans Morissonneau, 1978, p. 45)

Le curé Labelle, considéré comme l'un des plus grands promoteurs de la colonisation à l'époque, parlait même de « conquérir sur les Philistins anglais cette terre de l'Amérique » (cité dans Desbiens, 2015, p.

113), présentant ainsi la colonisation de nouveaux territoires par les Canadiens français comme s'inscrivant dans un projet nationaliste.

Selon Morissonneau, les nombreux discours faisant la promotion de la colonisation comme stratégie de survie pour les Canadiens français ont contribué à la création d'un mythe entourant les territoires nordiques de la province. Morissonneau résume le mythe ainsi : « la Providence a assigné aux Canadiens français la mission de conquérir le Nord qu'elle leur a réservé pour qu'ils y survivent et s'y renforcent » (Morissonneau, 1978, p. 30). Caroline Desbiens (2015) considère pour sa part que les nombreux « romans de la terre » publiés au Québec entre 1840 et 1940 ont contribué à la construction discursive de l'identité canadienne-française comme étant liée au territoire qu'elle occupe, en insistant, comme le faisaient les prêtres colonisateurs pendant cette période, sur la centralité de l'agriculture et de la colonisation dans l'identité nationale. Par exemple, l'abbé Provost dans son livre *La bourse et la vie*, faisant la promotion de la colonisation de la Matawinie au nord de la ville de Joliette écrit :

Quoique dispersés sur une longue chaîne d'années et passant tour à tour par les terribles épreuves de l'oubli, de la guerre et des persécutions, nos pères ne fléchirent pas sous le vent des orages, ils demeurèrent attachés au sol comme s'ils eussent pris racine ; c'est ce qui fut leur salut, et c'est ce qui nous a amenés nous-mêmes à des jours dont nous nous faisons gloire. (Provost, 1883, p. 12)

Ainsi, les discours à la fois politiques et littéraires de l'époque ont contribué à la construction d'un récit nationaliste naturalisant le mode d'occupation du territoire des Canadiens français, en invisibilisant les politiques coloniales favorables à l'établissement des colons sur de nouveaux territoires, et en présentant ce processus comme allant de soi. Ce faisant, ces discours reprenaient l'imaginaire de la *Terra nullius* en niant la présence autochtone sur le territoire et justifiaient la colonisation sur la base de la minorisation des Canadiens français à la suite de la Conquête britannique.

À partir de la deuxième moitié du 19^e siècle des colons francophones ont donc commencé à s'établir dans des régions plus éloignées : l'arrière-pays des villes de Montréal et de Québec, le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, les Cantons de l'Est, le long de la rivière des Outaouais et dans la région de Gaspé (Desbiens, 2015, p. 113). Au total, ce sont une douzaine de nouvelles régions qui ont été ouvertes à la colonisation francophone entre 1830 et 1950, permettant une croissance démographique significative au cours de cette période. En effet, la population canadienne-française est passée de 200 000 individus au début du 19^e siècle à 4 millions vers 1950 (Bouchard *et al.*, 2008, p. 82-83). La superficie

des terres occupées par les Canadiens français a quant à elle augmenté de 78% entre 1851 et 1901. Au cours de cette période, on considère qu'environ 1000 colons par année colonisaient de nouveaux territoires (Dussault, 1983, p. 7).

1.3.2 Exploiter les richesses naturelles au bénéfice de la nation

Le fait de ne pas toucher à une ressource naturelle comme une rivière, par exemple. Ça, c'est... C'est extrêmement passéiste. (Farès Khouri, cité dans Beaulieu, 2017, p. 75)

Il apparaît ici nécessaire d'introduire le concept d'extractivisme racial. Le concept d'extractivisme est un concept critique qui désigne « un modèle d'accumulation fondé sur la surexploitation de ressources naturelles [...] et sur le déplacement des frontières des territoires jusqu'alors considérés comme "improductifs" » (Svampa, 2011, p. 105). Ce mode de production capitaliste a vu le jour pendant la colonisation européenne des Amériques (Acosta, 2013 ; Preston, 2017 ; Svampa, 2012 ; Willow, 2016), et suit encore aujourd'hui des logiques coloniales, permettant l'appropriation des bénéfices matériels et symboliques de l'extraction par des acteur.trice.s déjà en position de pouvoir, et généralement étrangers aux communautés dont les territoires sont exploités (Preston, 2017 ; Willow, 2016). Avec le développement capitaliste, les territoires autochtones deviennent des zones sacrifiées pour le bien de la Nation, alors que les communautés locales sont les premières à devoir assumer les coûts sociaux et environnementaux de l'industrie (Willow, 2016, p. 3).

En s'intéressant à la colonisation de nouvelles terres par les Canadiens français à partir de la fin du XIX^e siècle, on constate que bien que les élites cléricales canadiennes-françaises insistaient sur le caractère rural et agricole de la nation, celles-ci, lorsqu'elles faisaient la promotion de la colonisation, avaient toutes une vision similaire du développement économique. Celui-ci se ferait par étape, avec comme premier moment la colonisation agricole (Morissonneau, 1978, p. 51), qui serait suivie par un développement économique intégral, passant par l'exploitation des ressources naturelles ainsi que par leur transformation (Morissonneau, 1978, p. 48).

Dans les discours des promoteurs de la colonisation, le territoire était d'abord et avant tout considéré pour ses ressources naturelles exploitables. Par exemple, Provost écrivait dans son ouvrage *La bourse et la vie* : « À tous points de vue, à tous égards, sous le rapport des richesses naturelles, de la fécondité du

sol, des établissements industriels à y faire, le territoire de la Mantavaisie⁸ est avantageux et mérite d'attirer l'attention de ceux qui s'intéressent à la cause de la colonisation » (Provost, 1883, p. 140). On peut également lire dans cet ouvrage des lettres adressées à Provost par différents promoteurs de la colonisation. On peut par exemple lire dans la lettre de V.P. Lavallée, député du comté de Joliette au parlement provincial :

Vous faites connaître la nature du sol, vous en mesurez l'immense étendue, vous décrivez les forêts qui le couvrent, les rivières et les cours d'eau qui serpentent ici et là, donnent les plus belles et les plus riches vallées; vous montrez même que les entrailles de ce sol recèlent en différents endroits des mines fécondes, de très-belles carrières; enfin vous désignez avec de précieux et d'abondants détails les champs d'honneur où des milliers de familles peuvent trouver l'aisance et la prospérité (Provost, 1883, nd)

Ainsi, des régions qui auparavant apparaissaient comme des lieux impropres à l'établissement de colons (Morissonneau, 1978, p. 58) se voyaient intégrées au projet national à travers la colonisation, repoussant effectivement les frontières du territoire occupé et exploité par les Canadiens français, et intégrant par le fait même ces régions au territoire dans le champ d'intervention de l'État québécois (Morissonneau et Asselin, 2005, p. 147).

Les élites cléricales canadiennes-françaises faisant la promotion de la colonisation intégraient la transformation des ressources naturelles dans leur projet de colonisation en présentant l'industrialisation comme étant complémentaire à l'agriculture. La colonisation et l'industrialisation de nouvelles régions étaient vues comme des manières de ralentir l'exode des Canadiens français vers les États-Unis. Par exemple, l'abbé Caron écrivait à propos de la colonisation de l'Abitibi en 1913 :

C'est ce développement des grandes et des petites industries dans les régions de colonisation qui arrêtera l'émigration des nôtres à l'étranger, qui empêchera le peuple d'abandonner la campagne pour la ville... Voilà autant d'industries qui se développeront concurremment avec l'agriculture, dans cette région, et qui retiendront auprès de nous ceux de nos compatriotes qui ne se sentent pas la vocation de colon (Caron, 1913, cité dans Morissonneau et Asselin, 2005, p. 152).

Alors que le développement capitaliste dans les grandes villes était présenté par les élites cléricales comme appartenant aux Anglo-saxons (Desbiens, 2015, p. 107), l'industrialisation était vue d'un bon œil

⁸ Orthographe de l'époque pour désigner la région de la Matawinie

par ces mêmes élites, à condition que les capitaux la finançant soient francophones. L'industrialisation sous contrôle francophone « allait fournir à la nation une assise puissante et moderne de développement » (Bouchard, 1989, p. 486). Notons également que l'exploitation des rivières était, déjà à l'époque, considéré pour sa capacité à favoriser l'industrialisation, en fournissant de l'énergie à différentes industries. Par exemple, dès 1848, Mgr Bourget écrivait dans une lettre pastorale: « ces charmantes rivières vous offrent de nombreux pouvoirs d'eau et attendent avec impatience le moment où des spéculateurs industriels iront y déployer leur intelligence » (Bourget, 1848, cité dans Dussault, 1983, p. 162).

Ces discours ont donc contribué à la construction d'un récit concernant le territoire national duquel les communautés autochtones sont complètement effacées, et où le territoire est envisagé de manière instrumentale, et valorisé uniquement lorsqu'il est mis à profit au service des intérêts de la nation colonisatrice. Ce faisant, ces discours ont contribué à la construction d'un imaginaire national où la présence des colons sur les territoires autochtones, ainsi que leur mode de production basé sur l'exploitation de la nature sont naturalisés.

Dans les faits, l'ouverture de nouvelles régions à coloniser a effectivement entraîné un important développement industriel. Ces industries variaient en fonction des régions, mais la très grande majorité s'inscrivait dans l'exploitation des ressources naturelles. Dans les régions telles que l'Outaouais, la Mauricie et le Saguenay, c'est la présence de sites hydroélectriques qui aurait été leur principale source d'industrialisation. Par exemple au Saguenay, vers la fin des années 1800, la construction de barrages hydroélectriques avait permis l'implantation d'industries telles que les pâtes et papiers et l'aluminium. Pour des régions plus éloignées telles que la Côte-Nord et la Gaspésie, l'exploitation minière n'a débuté qu'au moment où elles ont pu bénéficier de l'hydroélectricité (Bolduc, 1984, p. 405 ; Frenette, 1996, p. 292).

Si les promoteurs de cette industrialisation auraient aimé la voir financée par des capitaux francophones, ces industries ont plutôt été rapidement dominées par des capitaux anglophones (Bouchard, 1989, p. 488-490). En effet, dès le début des années 1900, les besoins d'énergie et de ressources naturelles des industries américaines poussent des investisseurs américains à s'intéresser au nord du Québec. Des droits d'exploitation sur des portions de rivières seront ainsi accordés à des capitalistes américains par le gouvernement du Québec, politique qui sera la cible d'importantes critiques une vingtaine d'années plus

tard (Faucher, 1992, p. 226-228). Selon les critiques de l'époque, le développement hydroélectrique de la province aurait privilégié « la fructification monopolistique du capital financier », plutôt que l'amélioration des conditions de vie de la population. Certaines compagnies d'électricité auraient par exemple accordé des tarifs préférentiels aux entreprises américaines, maintenu des prix exorbitants pour les consommateurs domestiques des grandes villes, et négligé de développer des infrastructures dans les régions rurales moins rentables⁹ (Faucher, 1992, p. 431).

1.4 Conclusion

Dans ce chapitre, j'ai tâché de retracer des moments importants de l'histoire coloniale de ce territoire qu'on appelle aujourd'hui la province de Québec. De ses débuts, c'est l'histoire de l'appropriation du territoire, des ressources et de l'invisibilisation des communautés autochtones occupant ces territoires. Le projet colonial francophone en Amérique du Nord s'est appuyé sur un régime juridique niant la souveraineté des peuples autochtones sur leurs territoires : la doctrine de la découverte et l'idéologie raciste qui la sous-tend. Au Québec, les discours ayant contribué à justifier la colonisation, en plus de s'appuyer sur l'invisibilisation des peuples autochtones, l'ont présenté comme une stratégie de résistance des francophones vis-à-vis l'expérience de la Conquête et des politiques assimilationnistes anglaises. En effet, Christian Morissonneau considère que la colonisation nordique des Canadiens français de la fin du 18^e siècle « est déjà, un siècle plus tôt, appliqué au territoire, le "maître chez nous" des années 1960 » (1987, p. 58).

Comme mentionné dans l'introduction de ce chapitre, le colonialisme n'est pas un moment historique ponctuel, mais bien une structure sociale permettant la dépossession continue des peuples autochtones de leurs territoires et de leur souveraineté. Dès lors, nous verrons dans le prochain chapitre que cette dépossession n'a pas pris fin avec les vagues de colonisation du début du 20^e siècle, mais qu'elle s'est plutôt poursuivie au nom du développement économique de la province, s'intensifiant particulièrement au moment de la Révolution tranquille.

⁹ Selon une enquête menée en 1930, seulement 10% des fermes au Québec étaient électrifiées, et celles-ci payaient en moyenne 9,79 cents le kwh, alors que les tarifs offerts par l'Hydro-Ontario et la Tennessee Valley Authority, deux entreprises publiques, étaient autour de 2 cents (Faucher, 1992, p. 422).

CHAPITRE 2

Développement hydroélectrique, projet colonial et nation-building au Québec

Au Québec, depuis les années 1930, les territoires occupés par différents peuples autochtones ont été massivement appropriés à des fins de développement hydroélectrique. Ce processus de colonisation a principalement servi les intérêts de la population blanche et francophone du Québec méridional et ceux des industries bénéficiant de l'énergie ainsi produite. Ces grands projets de développement ont non seulement très peu bénéficié aux peuples autochtones dont les territoires ont été exploités pour l'hydroélectricité, mais ces derniers ont dû faire face à la destruction de leur environnement, à la perturbation des écosystèmes et à une importante perte d'autonomie ; leur mode de vie étant mis à mal par le bouleversement du territoire que provoque l'extractivisme (Charest, 2008 ; Come, 2004 ; Craik, 2004 ; Cuadra, 2014 ; Nungak, 2019 ; Willow, 2016). Pourtant, lorsqu'il est question de développement hydroélectrique au Québec, on retient généralement davantage le rôle de l'entreprise publique dans le développement économique et la modernisation de la province que le rapport colonial ayant permis l'appropriation des territoires autochtones à des fins de développement hydroélectrique.

L'objectif de ce chapitre est de retracer les discours ayant contribué à la construction d'un imaginaire nationaliste québécois associé à Hydro-Québec et au développement hydroélectrique. J'aborderai dans la première section de ce chapitre (2.1) la littérature portant sur le concept d'ignorance blanche, sur lequel je m'appuierai afin d'interroger la construction des récits nationalistes relatifs au développement hydroélectrique au Québec. Les trois sections suivantes abordent les trois périodes successives au cours desquelles le développement hydroélectrique a été présenté comme un projet progressiste, exaltant certaines dimensions d'Hydro-Québec, et naturalisant le rapport colonial permettant le développement hydroélectrique de la province. La première période (2.2) débute lors de la première vague de nationalisation de l'électricité (1944) et se termine au début des années 1960, à la veille de la Révolution tranquille. La seconde période (2.3) correspond aux décennies 1960 et 1970, soit au lendemain de la seconde vague de nationalisation de l'électricité (1962). La troisième période (2.4) débute après l'abandon du projet Grande-Baleine par l'État québécois (1994) à la suite de la campagne d'opposition

menée par des militant.es cries et inuit de la Baie James¹⁰.

2.1 L'ignorance blanche

They have destroyed and are destroying hundreds of thousands of lives and do not know it and do not want to know it (Baldwin, 1963, p. 17).

Le concept d'ignorance blanche est un concept issu des théories critiques de la race. En 1997, Charles W. Mills, un philosophe jamaïcain et penseur important de la théorie critique de la race écrivait dans son ouvrage *The Racial Contract* :

[...] on matters related to race, the Racial Contract prescribes for its signatories an inverted epistemology, an epistemology of ignorance, a particular pattern of localized and global cognitive dysfunctions (which are psychologically and socially functional), producing the ironic outcome that whites will in general be unable to understand the world they themselves have made" (p. 18).

Ce concept vise à mettre en lumière l'incidence des rapports de pouvoir sur le processus de construction de connaissances dans un contexte d'inégalités raciales. Il est important ici de noter que la racialisation n'est pas un phénomène qui s'applique de manière universelle à tous les contextes. Au contraire, comme le soutenait Hall (2021 [1980]), le racisme est un phénomène dont les contours évoluent en réponse à des contextes sociaux différents. Paul Eid, sociologue du racisme, écrivait quant à lui dans son article *Les majorités nationales ont-elles une couleur* :

[...] si les catégories « raciales » sont fréquemment récupérées par les groupes racisés, celle de BlancHE, en revanche, n'a que très peu de résonance identitaire auprès des personnes concernées qui, pour la plupart, se définissent davantage comme des sujets nationaux. Dès lors, comment peut-on penser sociologiquement la blanchité, ses marqueurs et ses frontières sans réfléchir conjointement au processus de construction de la nation? (2018, p. 117)

Dans la prochaine section je présenterai deux éléments importants du concept d'ignorance blanche. Le premier élément concerne la construction sociale de l'ignorance, ici comprise à la fois comme une

¹⁰ Le nom de cette région en langue cri est Eeyou Istchee, qui signifie « notre terre ». En Inuktitut, elle se nomme Inuit Nunangat, qui signifie « terre natale ». J'utilise le terme colonial de la Baie James à des fins de simplification, pour éviter de devoir utiliser les deux noms lorsque je fais référence aux deux nations, mais aussi parce que ce terme renvoie à une réalité administrative et historique qui est abordée en long et en large dans ce chapitre et les suivants. Je trouvais toutefois important de rappeler ici que ce nom a été imposé par les colonisateurs, et qu'il contribue à invisibiliser la souveraineté des peuples cries et inuit sur leurs territoires ancestraux.

absence de connaissance, mais aussi comme l'adhésion à de fausses croyances (Mills, 2007, p. 17). Le deuxième élément porte sur le rôle de l'ignorance blanche dans la reproduction de rapports de pouvoir, dans ce cas-ci, de rapports coloniaux.

2.1.1 La construction de l'ignorance

D'importants travaux s'inscrivant dans les études critiques de la race s'intéressent à la reproduction de l'ignorance en contexte colonial (Green, 1995, 2004 ; Razack, 2000 ; Sullivan, 2007 ; Sullivan et Tuana, 2007 ; Wekker, 2016). Par exemple, Joyce Green, une politologue canadienne de descendance Métis, qualifie l'histoire canadienne de palimpseste, c'est-à-dire « un manuscrit dont on a gratté ou effacé l'écriture originale pour y inscrire autre chose, car c'est exactement ce qui est arrivé aux peuples autochtones » (Green, 2004, p. 12). Comme le souligne Green :

[...] nous arrivons à nous reconnaître à travers une construction collective qui sélectionne les événements significatifs constituant une mythologie unificatrice pour ceux qui y sont inclus, mais aliénante pour ceux qui en sont exclus. Les événements qu'on considère comme mémorables ainsi que les manières de les interpréter à travers la lentille de l'"H"istoire moulent notre conscience collective (Green, 1995, p. 32).

La construction de ces récits se fait notamment par le biais de l'éducation et des célébrations nationales. En effet, selon Green, les manuels scolaires enseignent une version de l'histoire qui correspond à « l'affirmation de la conscience européenne en Amérique du Nord » (Manuel et Posluns, 1974, cité dans Green, 1995, p. 33). Cette version de l'histoire « a déformé notre conscience collective en accordant une grande importance à certaines réalisations tout en contribuant à en invisibiliser d'autres » (Green, 1995, p. 32). Quant aux célébrations nationales, elles sont régulièrement le théâtre de la réactualisation de récits glorifiant les « nations fondatrices », c'est-à-dire les peuples européens ayant colonisé le continent. Ces récits contribuent à la célébration d'une mémoire collective tronquée de ses éléments les plus violents (Green, 1995, p. 32 ; Mills, 2007, p. 29). Par ailleurs, lorsqu'ils sont reconnus, les rapports de pouvoir coloniaux ayant permis l'appropriation du territoire sont présentés comme un mal nécessaire à la mission civilisatrice du colonisateur (Green, 1995, p. 33). Dans ces récits, l'expérience des peuples autochtones des rapports de pouvoir coloniaux est invisibilisée, bien que ces derniers soient constitutifs de l'histoire canadienne.

Par exemple, comme mentionné dans le premier chapitre de ce mémoire, le vol des territoires autochtones a historiquement été justifié par la doctrine de la découverte et par les représentations

racistes des autochtones comme étant inférieurs. Au Québec, les récits nationalistes dominants tendent à présenter la colonisation française comme ayant été une rencontre paisible entre les colonisateurs français et les peuples autochtones (Austin, 2010, p. 24 ; Leroux, 2010) et tendent, encore aujourd'hui, à repousser la responsabilité du colonialisme sur le gouvernement fédéral (Ross-Tremblay dans Dupuis-Déri, 2021, p. 163). De plus, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les élites francophones faisant la promotion de la colonisation aux XIX^e et XX^e siècles la présentaient comme une réponse aux politiques assimilationnistes anglaises, sans mentionner les impacts de cette vague de colonisation sur les peuples autochtones, contribuant à la reproduction d'un imaginaire basé sur la *terra nullius*, où la présence autochtone sur le territoire est invisibilisée.

2.1.2 L'ignorance blanche comme outil de reproduction du colonialisme

Dans l'introduction du livre *Race and Epistemologies of Ignorance*, Shannon Sullivan et Nancy Tuana, deux philosophes féministes américaines, affirment que l'ignorance concernant un sujet spécifique est souvent activement produite à des fins de domination et d'exploitation, particulièrement en ce qui concerne l'oppression raciale (Sullivan, 2007, p. 1). En effet, l'ignorance des groupes majoritaires à l'égard de leur propre dominance contribue activement à la reproduction des rapports de domination et participe d'une stratégie de résistance aux discours et aux pratiques antiracistes (Fellows et Razack, 1998, p. 336 ; Mawhinney, 1998, p. 101 ; Mills, 2007, p. 31 ; Sullivan et Tuana, 2007, p. 1 ; Wekker, 2016, p. 15). À ce sujet, Mills écrit :

At the level of symbolism and national self-representation, then, the denial of the extent of Native American and black victimization buttresses the airbrushed white narrative of discovery, settlement, and building of a shining city on the hill. But the editing of white memory has more concrete and practical consequences also: [...] it enables a self-representation in which differential white privilege, and the need to correct for it, does not exist. In other words, the mystification of the past underwrites a mystification of the present (2007, p. 30).

Ainsi, en invisibilisant le rapport colonial dans lequel s'inscrivent l'État colonial et sa population, on invisibilise du même coup le processus de racialisation du groupe dominant, ainsi que les inégalités qui en découlent (Wekker, 2016, p. 23). De la même manière que l'on perçoit le masculin comme étant la norme et le féminin comme étant genré, dans le domaine de la race, c'est la blancheur qui est perçue comme étant neutre, alors que l'on perçoit les Autres comme étant « ethniques » (Baldwin *et al.*, 2011, p. 5 ; Fellows et Razack, 1998, p. 12 ; Juteau, 2015, p. 104 ; Wekker, 2016, p. 2). Gloria Wekker, une anthropologue néerlandaise d'origine surinamaïse, s'inspirant des travaux de Stuart Hall, considère que

de nommer et d'étudier la blancheur permet de combattre sa naturalisation (Wekker, 2016, p. 24)¹¹.

Puisque l'occupation et l'appropriation du territoire sont les objectifs principaux du projet colonial, les représentations associées au territoire et à la nature sont centrales à la construction d'un récit nationaliste en contexte de colonialisme d'occupation blanche. En effet, comme le soulignent les auteur.es du livre *Rethinking the great white north*, la capacité d'un groupe majoritaire à naturaliser son rapport au territoire est intégrale au maintien de rapports coloniaux (Baldwin *et al.*, 2011, p. 7). Comme l'a identifié Eva Mackey, une autrice critique du nationalisme canadien, les récits nationalistes officiels¹² mobilisent continuellement des images du territoire afin de construire un sentiment d'unité dans une population diversifiée. Le territoire lui-même devient alors un dépositaire de la mémoire historique nationale (2012, p. 312).

Comme nous le verrons dans ce chapitre, le traitement réservé à l'histoire du développement hydroélectrique de la province peut être compris à la lumière du concept d'ignorance blanche. Cette construction discursive contribue à la reproduction d'un imaginaire nationaliste présentant l'exploitation des territoires autochtones et des ressources naturelles qui s'y trouvent comme répondant aux intérêts de la « Nation », naturalisant par le fait même ce mode d'occupation du territoire.

2.2 La première nationalisation de l'hydroélectricité et l'unité nationale canadienne-française

Dès 1945, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, on observe chez les élites politiques et économiques du Québec une volonté de modernisation, ainsi que des revendications nationalistes visant à mettre un terme à l'infériorité sociale et économique des Canadiens français. En effet, dès la première nationalisation de l'hydroélectricité en 1944, lorsqu'il est question du développement hydroélectrique, les politiciens québécois mettront de l'avant des représentations de la nature comme une source de richesse pour la Nation, dont la condition de réalisation est qu'elle soit exploitée (Savard, 2013). À cette époque, les peuples autochtones n'étaient tout simplement pas considérés dans les plans de

¹¹ À ce sujet, on peut également citer l'article cité plus haut : *Les majorités nationales ont-elles une couleur ? Réflexions sur l'utilité de la catégorie de « blancheur » pour la sociologie du racisme* (2018) de Paul Eid, sociologue du racisme à l'Université du Québec à Montréal.

¹² Eva Mackey distingue les récits nationalistes officiels des histoires et mémoires vernaculaires. En effet, les « récits nationalistes officiels » réfèrent à « the choreographing of the power of imagination by locating it in an invented history and grounding it in an imagined geography. The orchestration of such collective remembering, and if necessary collective amnesia, constituted the crucial underpinning of national-state identities » (Osborne 2001 cité dans Mackey, 2012, p. 312).

développement gouvernementaux (Charest, 2008, p. 261 ; Savard, 2009a, p. 49, 2013, p. 354), mais leurs territoires étaient mis en exploitation, permettant le développement d'industries diverses, dans lesquelles les Canadiens français se sont trouvés des emplois et à travers lesquels l'État a financé des programmes sociaux (Savard, 2013, p. 303).

Dans les prochaines sections, je m'intéresserai aux discours relatifs au développement hydroélectrique de la province, entre la première vague de nationalisation en 1944 jusqu'à la seconde nationalisation en 1962. Au cours de cette période, les élites politiques et économiques de la province appuyaient la lutte contre les trusts, la présentant comme une manière de lutter contre l'infériorité sociale, politique et économique des Canadiens français. Cette période est également caractérisée par la volonté des élites d'électrifier les campagnes afin de ralentir l'exode rural, perçu comme une menace aux intérêts nationaux. Finalement, on observe au cours de cette période que le développement hydroélectrique était perçu comme un outil central pour l'État québécois, lui permettant de repousser les frontières du territoire sous son contrôle effectif, projet présenté comme contribuant à « amener la civilisation » en territoire autochtone.

2.2.1 Lutte contre les trusts et première nationalisation

En 1944, le gouvernement d'Adélard Godbout nationalise plusieurs entreprises œuvrant dans le domaine de l'énergie, dont la plus importante compagnie de la région de Montréal, soit la *Montreal Light, Heat and Power Consolidated* (MLHP). Cette compagnie d'énergie était née au début du siècle de la fusion de la Compagnie royale d'électricité de Rodolphe Forget et de la Montreal Gas, qui appartient au financier canadien Herbert Samuel Holt. La MLHP sera dominée par des actionnaires francophones jusqu'en 1909, qui perdront leur majorité à la suite de manœuvres financières permettant de renforcer la position monopolistique de l'entreprise en échangeant une partie de ses actions avec des compagnies concurrentes (Bolduc, 1984, p. 71 ; Couturier et Schepper-Valiquette, 2015, p. 176).

Avec cette première nationalisation, la nouvelle entreprise publique, la Commission hydroélectrique du Québec, acquiert le monopole du transport et de la distribution de l'électricité sur l'île de Montréal et obtient le mandat de fournir aux municipalités, aux citoyen.nes et aux entreprises les tarifs les plus bas possibles, lui permettant ainsi d'envisager une extension en dehors de la région de Montréal sans avoir à changer son mandat d'origine (Couturier et Schepper-Valiquette, 2015, p. 183 ; Savard, 2013, p. 40). C'est de cette nationalisation que naîtra Hydro-Québec. La création de l'entreprise publique s'inscrit

dans un mouvement qui touche toute l'Amérique du Nord et s'inspire de politiques de nationalisation de l'énergie ayant été expérimentées notamment au Tennessee ainsi qu'en Ontario (Savard, 2013, pp. 22, 36-38). Au Québec, des revendications en faveur de la lutte contre les trusts étaient portées par la petite bourgeoisie francophone depuis 1927. En effet, les membres de celle-ci considéraient que la nationalisation était un moyen efficace de lutter contre « l'infériorité sociale et la dépossession économique » des Canadiens français (Savard, 2013, p. 36).

Au cours des années 1930 et en réponse à la crise économique mondiale de 1929, le mouvement contre les trusts gagne en importance, suscitant l'intérêt des habitant.es de l'île de Montréal, où les tarifs d'électricité étaient particulièrement élevés (Savard, 2013, p. 38). Une dizaine d'années plus tard, le premier ministre libéral, Adélard Godbout affirme que la création d'une entreprise publique œuvrant dans le domaine de l'énergie permettrait la « libération du peuple » (Savard, 2013, p.312). René Chaloult, député indépendant, considère pour sa part que :

La nationalisation de l'électricité s'impose en justice pour les Canadiens français. Dans la province de Québec, nous, Canadiens français, bien que constituant les quatre cinquièmes de la population, voyons la minorité de langue anglaise contrôler les quatre cinquièmes de nos richesses naturelles. C'est la minorité qui dirige la majorité. C'est pitoyable de voir toutes nos ressources naturelles et toutes les compagnies qui les exploitent dirigées par l'autre cinquième de la population. C'est complètement inadmissible que ce soit la minorité qui dirige l'économie dans la province. Nous voulons que les Canadiens français obtiennent justice. (Chaloult, 1944, cité dans Savard, 2013, p. 313)

En 1945, lors de débat à l'Assemblée nationale, André Laurendeau, alors chef de l'aile provinciale du Bloc populaire, revendique le droit pour les Canadiens français « d'être maîtres chez eux » (cité dans Savard, 2013, p. 314). Ainsi, dès sa création, l'entreprise publique est associée au collectif national canadien-français et les discours s'y rapportant la présentent comme un outil au service de l'émancipation nationale, luttant contre la dépossession dont sont victimes les Canadiens français.

2.2.2 Colonisation et électrification rurale

À la suite de la vague de colonisation agricole du siècle précédent, de nombreuses régions nouvellement colonisées par des Canadiens français ne bénéficiaient pas des services ni du confort qui étaient de plus en plus accessibles pour la population des grandes villes. Ainsi, l'électrification rurale et l'accès des agriculteurs à ce service occupaient une place très importante dans les discours des élites politiques de la province. Par exemple, lors de la création de l'entreprise publique par le gouvernement d'Adélard

Godbout, Wilfrid Hamel, ministre des Terres et des Forêts, pour qui la nouvelle entreprise publique devra œuvrer à l'électrification des campagnes, affirme lors d'une séance à l'Assemblée nationale :

Certaines régions paraîtront moins éloignées du fait que leur population aura à tout instant du jour un lien avec les centres urbains. Non seulement l'électricité rurale aura un effet moral excellent chez nos cultivateurs, mais en plus elle amènera sans doute avec elle des industries qui en ont besoin pour s'installer à certains endroits reculés (Hamel, 1944, cité dans Savard, 2013, pp. 139-140).

Lors de la même séance, le ministre Hamel parle de l'électricité comme d'une « nécessité de la vie », qui rendrait la vie plus facile aux cultivateurs et aux « mères de familles nombreuses ». Il va jusqu'à considérer les habitants des régions rurales comme « ceux qui, depuis des siècles, se sont emparés du sol, l'ont défriché et enrichi des sueurs de leur front, ces vaillants qui ont ouvert notre province à la civilisation, qui, respectueusement de l'ordre, ont été depuis toujours le facteur du réel progrès au pays de Québec » (Hamel, 1944, cité dans Savard, 2013, p. 249).

Plusieurs autres politiciens ont tenu le même type de discours. Dans ses discours exaltant les colons et cultivateurs, Maurice Duplessis justifie ainsi la nécessité d'électrifier les campagnes par le rôle joué par l'agriculture dans l'histoire de la colonisation de la province. Pour Duplessis, qui entre au pouvoir en 1945, l'électrification rurale vise à offrir aux colons et cultivateurs « l'assurance d'un foyer confortable comprenant toutes les nécessités de la vie telle que les conçoivent les gens de la ville » (Savard, 2013, 140), afin de ralentir l'exode rural qui sévit depuis le milieu du siècle précédent. En continuité avec les discours nationalistes de la survivance présentés dans le chapitre précédent, qui associaient la ruralité à la nation canadienne-française, Duplessis cherche à « consolider la paroisse rurale et [à] conserver à la province son caractère agricole si important » (Duplessis dans Savard, 2013, p. 140). Ainsi, bien que Duplessis ne considère pas que l'électrification des zones rurales doit nécessairement passer par la nouvelle entreprise publique, à ses yeux, celle-ci demeure essentielle au projet national/colonial canadien-français. En effet, dans le projet d'établissement de colons dans les régions les plus éloignées, la construction de barrages était, au même titre que lors du siècle précédent, perçue comme un moyen de favoriser le développement industriel de ces régions et ainsi d'y assurer la rétention de la population blanche, francophone et catholique (Desbiens, 2015, p. 159 ; Savard, 2013, p. 140-143).

2.2.3 Développement hydroélectrique et ouverture à la « civilisation »

Alors que l'électrification des campagnes était considérée par les élites politiques comme contribuant à

mettre un frein à l'exode rural, le développement hydroélectrique contribuera également à l'intensification de la colonisation de nouveaux territoires. En continuité avec les impératifs de modernisation et d'industrialisation mis de l'avant par les élites politiques et économiques de la province, l'entreprise publique sera instrumentalisée par le gouvernement du Québec afin de promouvoir le développement industriel régional. Ces politiques vont rapidement entraîner une occupation de régions de plus en plus éloignées, permettant par le fait même de repousser les frontières du territoire sous le contrôle effectif de l'État québécois (Savard, 2013, p. 140-141).

La colonisation de la Côte-Nord est exemplaire en ce qui concerne les impacts de cette politique gouvernementale. En effet, bien que cette région fût déjà en partie peuplée par des colons, ceux-ci ne représentaient qu'une très faible proportion de la population blanche du Québec, soit moins de 1% (Frenette, 1996, p. 426). Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, cinq grands projets miniers et hydroélectriques seront mis sur pied dans l'arrière-pays de la Côte-Nord, ce qui correspondait à une exploitation sans précédent pour une région qui avait été jusqu'alors très peu exploitée (Frenette, 1996, p. 462). Pour le gouvernement Duplessis, qui annonce en 1952 la construction du Complexe hydroélectrique Bersimis en territoire innu, ce projet devait servir de fer de lance au développement industriel et minier sur la Côte-Nord, en Abitibi et sur la péninsule gaspésienne (Savard, 2013, p. 143). Au cours de cette même période, les responsables gouvernementaux octroyaient à des entreprises privées des concessions permettant l'exploitation des ressources hydroélectriques en échange d'une promesse de leur part d'exploiter les ressources minières ou forestières dans les régions nordiques, dont la région de l'Ungava, territoire des communautés Inuit. Au courant des années 1950, c'est plus d'une trentaine de compagnies minières qui sillonnaient la Fosse de l'Ungava à la recherche de gisements de Nickel (Philie, 2013, p. 124).

Maurice Duplessis, lors d'une allocution en 1951, commentant cette politique de concession, affirme que cette dernière a permis d'ouvrir « ce territoire immense à la civilisation » (cité dans Savard, 2013, p. 142) et qu'« il n'y avait rien à cet endroit, rien que de rares Esquimaux. C'était un pays de misère et de détresse et nous sommes en train d'en faire une région de prospérité » (cité dans Savard, 2013, p. 356). Ces discours s'inscrivent résolument en continuité avec l'idéologie coloniale, dans laquelle l'exploitation et la transformation de la nature sont considérées comme sources de progrès, sans égard aux impacts de cette exploitation sur les écosystèmes et sur les communautés qui voient leurs territoires saccagés (Neatby et Hodgins, 2012, p. 332 ; Willow, 2016). Ainsi, pour les élites politiques et économiques de la

province, le fait « d’amener la civilisation » en territoire autochtone est présenté comme une source de progrès (Savard, 2013, pp. 355-356), alors même que les conditions d’appauvrissement de ces communautés sont directement reliées à la dépossession de leurs territoires et de leur autonomie résultant de ces politiques (Charest, 2008 ; Come, 2004 ; Craik, 2004 ; Cuadra, 2014 ; Nungak, 2019 ; Willow, 2016).

2.3 La révolution tranquille et le « Maître chez nous »

À la suite de la seconde nationalisation de l’hydroélectricité en 1962¹³, les politiques gouvernementales assurant le développement hydroélectrique de la province seront maintenues, mais prendront une ampleur jusqu’alors inédite, appuyées par les idéaux nationalistes qui animent à ce moment la province. En effet, si la première phase de développement de la Baie James dans les années 1970 correspond à une période d’émancipation et d’affirmation nationale pour la majorité canadienne-française de la province de Québec, elle correspond également à l’intensification de l’invasion coloniale pour les peuples autochtones du nord de la province (Come, 2004 ; Craik, 2004 ; Desbiens, 2015, p. 2-3 ; Nungak, 2019). Comme le souligne le militant Inuk Zebedee Nungak dans son livre *Contre le colonialisme dopé aux stéroïdes : le combat des Inuit du Québec pour leurs terres ancestrales* (2017), le développement économique que la province a connu à la suite de la Révolution tranquille a grandement été facilité par l’appropriation massive des territoires autochtones à des fins d’exploitation des ressources naturelles, particulièrement hydroélectriques. Le développement du complexe Manicouagan-Outarde dans les années 1960, ainsi que celui du complexe La Grande au début des années 1970 ont entraîné d’importants bénéfices matériels pour la population blanche et francophone de la province, notamment des emplois de qualité et syndiqués, des services publics financés par l’exploitation hydroélectrique¹⁴, ainsi qu’une plus grande accessibilité de l’électricité pour les ménages du sud de la province¹⁵.

¹³ Malgré la nationalisation de la MLHP, en 1960 Hydro-Québec n’est responsable que d’un peu plus de 30% de la production d’électricité dans la province. Des entreprises dominées par du capital américain sont toujours actives dans toutes les régions en dehors de Montréal. On parle ici entre-autres de la *Shawinigan Power*, de la *Southern Canada Power*, de la *Gatineau Power*, de la *Northern Quebec Power* et de la Compagnie de Pouvoir du Bas-Saint-Laurent. Ces entreprises étaient toutes dominées par les mêmes quelques milliers d’actionnaires, dont les plus importants étaient de l’extérieur de la province (Lévesque, 1962).

¹⁴ En 1970, HQ versait à l’état québécois 28 millions, 271 millions en 1984 (Services publics et Approvisionnement Canada, 2002, p. 81) et 2,5 milliards en 2014 (Hydro-Québec, 2015).

¹⁵ Les premières régions à avoir bénéficié des politiques d’électrification rurales étaient les régions à proximité des grands centres urbains, soit le long de la vallée du Saint-Laurent (Dorion, 2008, p. 12). Par ailleurs, comme nous le

Dans les prochaines sections, je m'intéresse aux discours portant sur le développement hydroélectrique ayant été mis de l'avant par les élites québécoises entre la seconde vague de nationalisation en 1962 et la signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) en 1975. Au cours de cette période, les discours associant le développement hydroélectrique de la province à l'émancipation nationale seront remis de l'avant, teintés par la transition vers un nationalisme davantage *québécois* que *canadien-français*. On voit également apparaître les premiers discours insistant sur le caractère « vert » de l'hydroélectricité, ainsi que des discours présentant le développement hydroélectrique comme étant respectueux des traditions et de l'autonomie des communautés autochtones.

2.3.1 Le développement hydroélectrique et l'émancipation nationale

C'est juste bon. C'est bon d'un bout à l'autre, c'est complètement bon, en même temps que c'est très gros pour nous, Québécois... C'est la mise au service, pour toute la population, de l'électricité par l'Hydro-Québec, propriété du peuple, société publique, en dehors de la politique partisane et qu'il faut garder s'administrant elle-même en dehors de la politique, avec des Québécois jusqu'au sommet, des Québécois qui, enfin, pour une fois, depuis le temps qu'on en parle, seraient vraiment les maîtres chez eux, dans toutes les régions du Québec (Réné Lévesque, cité dans Beaulieu, 2017, p. 53).

Alors que dès la période d'après-guerre, le développement hydroélectrique était présenté comme répondant aux intérêts de la Nation canadienne-française, une quinzaine d'années plus tard, ces représentations demeurent centrales, mais s'articulent davantage autour du principe de modernisation, central à la transition d'un nationalisme canadien-français au nationalisme québécois caractéristique de la Révolution tranquille (Juteau, 2015, p. 93 ; Perron, 2003, p. 74). Comme le souligne Dominique Perron, une linguiste canadienne s'intéressant aux liens entre Hydro-Québec et la construction du nationalisme québécois, « il est possible de considérer la nationalisation de l'électricité au Québec comme l'un des récits fondateurs non seulement de sa modernité, mais aussi, dans une certaine mesure, de l'identité contemporaine québécoise » (Perron, 2003, p. 74). Ainsi, à partir des années 1960, les discours associant l'entreprise publique à l'émancipation nationale seront systématiquement remis de l'avant par les élites politiques et économiques de la province. Au cours de cette période, l'entreprise sera régulièrement mobilisée afin de promouvoir des représentations d'un Québec non seulement moderne et industrialisé,

verrons plus loin dans ce mémoire, de nombreuses communautés autochtones ne sont toujours pas connectées au réseau hydroélectrique, certaines ayant leur réseau indépendant, nécessitant généralement la production d'électricité avec des énergies fossiles (Gouvernement du Canada, 2011).

mais également maître de « son » territoire, dont l'exploitation des ressources naturelles, particulièrement hydroélectriques, profite à l'ensemble du peuple québécois (Desbiens, 2004, 2009, 2015, p. 25 ; Perron, 2003 ; Savard, 2007, 2009a, 2013). Par exemple, dans le cadre de la campagne électorale de 1962, dont l'enjeu principal est la nationalisation des ressources hydrauliques de la province, René Lévesque fera diffuser un documentaire aux quatre coins de la province afin de convaincre la population du bien-fondé de ce projet (Couturier et Schepper-Valiquette, 2015, p. 187). Dans ce documentaire, Lévesque cite des extraits de discours tenus par le ministre Philippe Hamel 30 ans auparavant, suggérant qu'une seconde vague de nationalisation est nécessaire afin que l'ensemble du Québec puisse se libérer du monopole de l'électricité. Lévesque y parle d'ailleurs de la nationalisation de l'hydroélectricité comme une solution au « colonialisme économique » que subit la province (Lévesque, 1962), thématique qu'on peut également retrouver dans le Manifeste du parti libéral de 1962 (Parti libéral du Québec, 1962).

Avec la nationalisation des ressources hydrauliques de la province mise en branle par le gouvernement libéral de Jean Lesage à la suite de la campagne référendaire de 1962, le gouvernement du Québec, par le biais de l'entreprise publique, élargit son champ d'intervention à l'ensemble du territoire québécois (Savard, 2009b, p. 69). Ainsi, pour le gouvernement Lesage, l'émancipation de la nation québécoise doit passer par le développement économique de la province, sous la direction de l'État (Desbiens, 2015, p. 38). En effet, « la prise en main par les francophones de leur économie et de la croissance économique » (Savard, 2009a, p. 80) passera notamment par l'intervention de l'entreprise publique (Savard, 2009a, p. 80, 2013, p. 197).

Parallèlement à la nationalisation juridique des ressources hydrauliques de la province, Dominique Perron identifie un processus de « nationalisation symbolique » qui place l'entreprise publique au cœur de l'identité nationale, non plus définie comme canadienne-française, mais bien comme québécoise (Perron, 2003, p. 74). Le processus de nationalisation symbolique en question cherche à se distinguer du nationalisme canadien-français, « statique, essentialiste et passéiste » (Juteau, 2015, p. 93) et de sa « personnalité traditionnelle cléricale et colonisée » (Perron, 2003, p. 86), caractéristiques qui sont « perçues comme la principale cause de tous les retards socio-économiques du Québec » (Savard, 2009b, p. 78). Selon Perron, le processus de nationalisation symbolique atteint son sommet en 1973. En effet, c'est en 1973 que l'on voit apparaître la campagne publicitaire intitulée « On est Hydro-Québécois », véhiculant une représentation de l'entreprise qui se fonde dans le collectif national, dorénavant articulé

autour de la performance, de la modernité et du contrôle de la nature (Perron, 2003).

Les représentations de la Baie James qui prévalaient à l'époque s'inscrivent quant à elles dans l'idée de *terra nullius*. Par exemple, dans son livre *La Baie James* (1973), publié alors qu'il était premier ministre de la province, Robert Bourassa écrivait :

Le territoire du Québec est immense et en grande partie inexploré. Pendant que les Américains et les Russes se lancent dans l'exploration de l'espace, il y a sur notre territoire, tout près de nous, à l'intérieur de nos frontières, un des plus beaux défis à relever : la conquête du Nord québécois, avec ses rivières tumultueuses qui sont autant de fleuves grandioses, ses lacs immenses qui sont autant de mers intérieures, ses forêts de conifères qui cachent des ressources inouïes en gisements miniers de toute sortes. [...] C'est toute l'histoire du Québec qu'il faut réinventer ; c'est le courage et la volonté de nos ancêtres qu'il faut répéter au XX^e siècle ; c'est notre territoire qu'il faut occuper ; c'est la Baie James qu'il faut conquérir (cité dans Desbiens, 2015, p. 33)

Comme le souligne Desbiens dans son ouvrage *Puissance Nord, territoire, identité et culture de l'hydroélectricité au Québec* (Desbiens, 2015, p. 9) :

Les Québécois affirmaient en effet leur présence ancestrale dans le Nord en réécrivant les origines de la région à travers un discours de découverte, de conquête et d'innovation par le développement [...] En considérant la Baie James comme une *terra nullius*, les acteurs politiques et économiques de la province cherchaient à universaliser leur vision de la terre et de ses ressources afin de pouvoir mettre en place un mécanisme d'exploitation avantageux pour le sud.

Ainsi, en continuité avec la période de la « conquête du sol » présentée dans le chapitre précédent, alors que la population francophone et blanche de la province tirait d'importants bénéfices matériels de l'appropriation et de l'exploitation des territoires autochtones, les élites politiques et économiques de la province passaient sous silence le rapport colonial facilitant cette appropriation nationale du territoire, tout en la présentant comme nécessaire à l'émancipation du peuple québécois. Ces discours ont par le fait même contribué à la consolidation d'un imaginaire nationaliste dans lequel l'occupation et l'exploitation des territoires autochtones au bénéfice de la société blanche et majoritaire est naturalisé et justifié par la nécessité d'émancipation nationale des québécois.es.

2.3.2 L'hydroélectricité comme énergie propre ?

À la suite de la nationalisation de l'ensemble des ressources hydrauliques de la province en 1962, de

nombreux projets de complexes hydroélectriques sont mis en branle par l'entreprise publique, sous la direction de l'État québécois. En 1971, avec une demande québécoise en énergie qui ne cesse d'augmenter, Robert Bourassa, alors premier ministre de la province, annonce officiellement la construction d'un complexe hydroélectrique à la Baie James, qu'il baptisera « le projet du siècle » (Savard, 2013, p. 56). Ce projet de développement fera rapidement face à une importante contestation de la part des communautés autochtones occupant les territoires de la Baie James. Celles-ci apprennent l'existence du projet dans les journaux et décident de s'y opposer, affirmant n'avoir jamais cédé leurs droits territoriaux et n'avoir jamais été consultées pour la construction de ces grands barrages (Desbiens, 2015, p. 55 ; Martin, 2010, p. 128 ; Nungak, 2019, p. 51 ; Willow, 2016, p. 5). Après avoir demandé l'intervention du ministre des Affaires indiennes du gouvernement fédéral afin d'imposer l'interruption des travaux, les Cris déposent en novembre 1972 une demande d'injonction contre le projet (Desbiens, 2015, p. 57). Après plusieurs mois passés en cour, le juge Albert Malouf donne finalement raison aux Cris et aux Inuit et ordonne l'arrêt des travaux à la Baie-James¹⁶ (Richardson, 1991). Selon le juge, le projet de développement menace effectivement leurs droits au territoire : ils n'ont jamais signé d'entente concernant la cession de leur territoire, et les impacts environnementaux du projet menacent effectivement leur autonomie et leur pratiques ancestrales, notamment la chasse et la pêche de subsistance, dont une proportion importante des communautés dépend pour sa survie (Malouf, 1973 ; Richardson, 1991). Ce jugement sera rapidement annulé par la Cour d'appel¹⁷, mais forcera tout de même le gouvernement du Québec à entamer des négociations avec les communautés affectées par la construction du complexe hydroélectrique (Nungak, 2019, p. 89-91 ; Vincent et al., 1988, p. 33). La signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois qui résultera de ces négociations sera discutée dans la section suivante.

¹⁶ Le juge Malouf s'appuyait dans ce jugement sur la Loi à l'effet d'étendre les frontières de la province de Québec datant de 1912. Cette loi prévoyait, en transférant le territoire à la province, que les obligations de négociations avec les peuples autochtones devaient être respectées advenant une volonté de colonisation (Malouf, 1973).

¹⁷ Dans le cadre de ce jugement en cour d'appel, le flou juridique entourant les territoires ayant été « cédés » par la France à la couronne Britannique qui dépassaient largement les régions effectivement occupées par les colonisateurs français a eu un impact particulièrement important : « The judges said our rights in and to our lands had all been extinguished, because in 1670 King Charles II had 'given' the Hudson's Bay watershed to his cousin Prince Rupert and the Hudson's Bay Company » (McRae et Blaser, 2004, p. 156). La doctrine de la découverte telle qu'appliquée par la France au 17^e siècle a été mobilisée par le droit québécois pour nier aux communautés crie leur droit souverain au territoire dans les années 1970.

Dans un contexte où les communautés autochtones de la Baie James dénoncent l'appropriation et la destruction de leurs territoires, des représentants de l'État et de l'entreprise publique insistent de plus en plus sur la dimension « verte » de l'hydroélectricité (Desbiens, 2015, p. 52 ; Savard, 2013, p. 99). Ces représentations seront par exemple mobilisées par le président de l'entreprise publique en 1970, devant l'Assemblée nationale afin de justifier le développement de la Baie James. Celui-ci affirme que la province doit absolument « entreprendre des travaux comme la Baie James ou aller au nucléaire ou thermique ». Il ajoute : « À ce moment-là, on peut faire comme les Américains. Si on ne peut pas faire les travaux de la baie James (sic), il faudra polluer » (cité dans Savard, 2013, p. 99). Ces représentations ont également été reprises par l'entreprise publique dans une campagne publicitaire en 1972, dont le slogan était « On est propre, propre, propre », dans laquelle on peut lire que « l'électricité ne produit ni combustion, ni fumée, ni suie, ni odeur, donc pas de pollution. L'électricité du Québec, c'est propre et c'est efficace » (Savard, 2013, pp. 100-101).

En présentant le développement hydroélectrique comme étant non seulement nécessaire, mais également en la comparant systématiquement à d'autres formes d'énergie plus polluante, ces discours permettent d'invisibiliser, ou du moins de discréditer les critiques provenant des communautés autochtones soulignant les impacts importants des travaux sur leurs territoires ancestraux. En effet, en occultant les impacts du développement hydroélectrique sur les territoires autochtones - inondations, perte de biodiversité, déplacements forcés de communautés entières -, l'entreprise publique est en mesure de présenter les critiques autochtones comme étant non fondées et irrationnelles (Willow, 2016, p. 5).

2.3.3 La colonisation de la Baie-James : premier traité moderne

Les critiques autochtones concernant le projet de développement hydroélectrique de la Baie-James étaient principalement articulées autour de deux axes complémentaires. Le premier concerne le non-respect de leur droit souverain au territoire et l'obligation d'obtenir la cession de leurs droits advenant une volonté de colonisation. Le second concerne les impacts environnementaux importants du projet qui mettent en péril leur mode de vie. En réponse aux pressions juridiques, politiques et sociales des communautés criées et inuit et de leurs alliés, les représentants de l'État chercheront à présenter le développement hydroélectrique comme étant respectueux des modes de vie autochtones, du moins en partie (Savard, 2013, p. 362). À propos des négociations ayant menées à la signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), John Ciaccia, qui était alors ministre de la Justice pour le

gouvernement Bourassa, affirmait :

[...] la philosophie de base sur les propositions qui ont été faites, c'est la protection du mode de vie des autochtones, pour ceux qui veulent continuer ce mode de vie et des propositions de programmes sociaux et économiques pour permettre à ceux qui veulent s'intégrer à notre vie économique de le faire à leur rythme, de le faire quand ils seront prêts et de la manière qu'ils choisiront (Ciaccia, 1974 dans Savard, 2013, p. 365).

La CBJNQ, signée en 1975, comportait effectivement des clauses visant à soutenir les chasseurs qui souhaitaient continuer à vivre principalement du territoire. Ces clauses n'ont toutefois pas empêché la modification radicale du mode de vie des peuples occupant les territoires de la Baie James. Par exemple, la construction du barrage a provoqué l'inondation d'immenses territoires auparavant dédiés à des activités traditionnelles de subsistances telles que la chasse et la pêche, ce qui a constitué une sérieuse menace pour les communautés criées et inuit (Come, 2004, p. 158 ; Craik, 2004, p. 178 ; Desbiens, 2004, p. 112 ; Martin, 2008, p. 239).

La signature de la CBJNQ en 1975 est centrale dans l'histoire de la relation entretenue entre l'État québécois et les peuples autochtones. L'État québécois, à travers cette entente, a obtenu la cession des droits territoriaux des Cris et des Inuit, lui permettant de mettre leurs territoires en exploitation sans entrave légale (Desbiens, 2015, p. 24 ; Martin, 2010, p. 129). Cette entente a entraîné d'importantes modifications dans les rapports entre l'État québécois et les communautés autochtones. En premier lieu, la signature de la CBJNQ représente la première cession de territoire à avoir eu lieu en sol québécois. En effet, des nombreux traités signés avant 1975 entre la Couronne britannique ou l'État canadien et les peuples autochtones, aucun ne concerne le territoire qui est aujourd'hui sous la juridiction de la province de Québec. Ensuite, pour l'État québécois, la signature de la CBJNQ marque un changement majeur dans les relations qu'il entretient avec les peuples autochtones, lui accordant la responsabilité de soutenir le développement économique et social des communautés criées et inuit de la Baie James, rôle qui était auparavant réservé au gouvernement fédéral (Martin, 2010, p. 131). À partir de la signature de la CBJNQ, l'État québécois sera de plus en plus actif dans les relations avec les peuples autochtones, notamment en s'assurant que la convention soit respectée aux moindres coûts possibles, négligeant par le fait même les évaluations environnementales devant être faites à la Baie James (Martin, 2010, p. 132). Dans les années qui ont suivi la signature de la CBJNQ, le gouvernement québécois en est venu à assumer un rôle de leadership dans la négociation d'ententes avec les peuples autochtones plutôt que de laisser ce rôle au gouvernement fédéral, une politique s'inscrivant directement dans l'idéal du «

maître chez nous ». En effet, comme le souligne Thibault Martin, un sociologue québécois ayant travaillé avec les communautés criées et inuit, « Québec, qui vibrait au chant du nationalisme, rêvait de contrôler son destin et son développement ; le Nord, qui regorgeait de ressources naturelles, devait devenir accessible et ses populations originelles ne plus faire obstacle aux projets québécois » (Martin, 2010, p. 132).

2.4 L'opposition à Grande Baleine et l'adoption généralisée du « développement durable »

Si pendant les années 1970, les mobilisations autochtones ont entraîné des modifications au niveau des représentations symboliques associées au développement hydroélectrique et à Hydro-Québec, qui, à partir de ce moment s'articulent davantage autour de la dimension verte de l'hydroélectricité et du respect des modes de vie autochtones, il en sera de même pour un deuxième conflit opposant des communautés autochtones de la Baie James et l'entreprise publique. En 1989, alors que le gouvernement de Robert Bourassa annonce une seconde phase de développement de la Baie James, le projet Grande-Baleine, les communautés criées et inuit critiquent la mise en application de la CBJNQ, particulièrement en ce qui concerne les suivis environnementaux, qui sont négligés par l'entreprise publique (Savard, 2009b, p. 53). Ces communautés décident de s'opposer au projet, tout en revendiquant une plus grande participation dans la prise de décisions concernant l'exploitation de leur territoire (Craik, 2008 ; Come, 2008). Dans ce contexte, les militants autochtones mettront sur pied une importante campagne de sensibilisation au Québec et à l'international afin d'attirer l'attention sur le non-respect des droits territoriaux autochtones ainsi que sur la destruction de l'environnement qu'entraînerait la mise en branle d'une seconde vague de développement hydroélectrique à la Baie James. Le projet a finalement été abandonné en 1994, alors que la campagne d'opposition avait entraîné le retrait d'importants acheteurs potentiels de l'électricité qui y serait produite (Desbiens, 2004, p. 103).

Au cours de cette période, l'entreprise publique est toujours définie par sa contribution aux intérêts nationaux, principalement à travers sa performance économique. C'est également au cours de cette période que le développement hydroélectrique s'est vu de plus en plus présenté comme une forme de développement durable, ces discours renforçant d'une part les représentations de l'hydroélectricité comme une énergie propre, mais décrivant également le développement hydroélectrique comme une opportunité de partenariat avec les communautés locales, notamment autochtones. Chacune de ces thématiques sera abordée plus en détail dans les sections suivantes.

2.4.1 Entreprise performante, fierté nationale

Depuis la fin des années 1970, la montée du néolibéralisme dans le domaine de l'économie a entraîné de nombreuses restructurations d'Hydro-Québec visant à assurer sa compétitivité sur le marché nord-américain, ainsi qu'à encourager celle-ci à exporter davantage. À la suite de quelques réformes successives, l'entreprise, soumise à la politique énergétique dictée par le gouvernement du Québec, est autorisée à produire des bénéfices afin de verser des dividendes à l'État et est finalement explicitement mandatée de développer ses activités dans le domaine de l'énergie, plutôt que d'être limitée à offrir de l'énergie à bas tarif aux ménages québécois. Dans un contexte où les grands projets mis en branle lors de la période précédente entrent en activité, l'entreprise publique se retrouve avec d'importants surplus énergétiques, ce qui l'amène à vouloir exporter sur le marché nord-américain (Savard, 2013, pp. 218-219).

À la suite de ces restructurations, les représentants de l'État et de l'entreprise publique ont continué à présenter Hydro-Québec comme une source de fierté nationale, mais en insistant davantage sur la performance économique de l'entreprise, ainsi que sur sa capacité à fournir en énergie les marchés nord-américains (Savard, 2013, p. 243-244). Par exemple, dans la campagne publicitaire de 1997 intitulée « Une énergie nouvelle », Hydro-Québec cherche à fondre l'identité de l'entreprise dans celle du groupe national, mettant de l'avant des représentations unificatrices et progressistes, comme le démontre l'extrait suivant :

Nous avons l'énergie de milliers d'hommes et de femmes qui s'ouvrent au monde.

Pour imaginer le mieux pour tout le monde.

Nous avons une belle énergie.

L'énergie pour créer, innover, allumer l'avenir. Le génie de l'énergie.

Nous avons l'énergie de nos vingt ans, de nos trente ans, l'énergie de la jeunesse et de la sagesse.

Hydro-Québec : une énergie nouvelle (cité dans Perron, 2006, p. 12)

Selon Dominique Perron, cette campagne publicitaire est emblématique de l'amalgame régulièrement fait entre l'identité de l'entreprise publique et l'identité nationale. Les réussites économiques de

l'entreprise ainsi que sa contribution à la modernisation de la province sont présentées, au moins depuis la Révolution tranquille et jusqu'à ce jour, comme les réussites du collectif national. Savard observe pour sa part que les différentes innovations de l'entreprise ont régulièrement été instrumentalisées afin de faire la promotion d'un Québec moderne, innovant et performant (2013, p. 280). Ces représentations ont par exemple été mobilisées par John Ciacca en 1988, alors ministre de l'Énergie et des Ressources lorsqu'il affirme à l'Assemblée nationale :

Le développement technologique est un autre défi qui attend Hydro-Québec dans les années qui viennent. En effet, participer aux innovations technologiques, c'est donner au Québec les moyens d'accéder à la réussite économique. Cela est d'autant plus important que le Québec est une province exportatrice qui doit gagner le pari de la compétitivité dans le cadre d'un accord sur le libre-échange. Il importe donc, pour le Québec, de tendre vers une plus grande production technologique (cité dans Savard, 2013, p. 292).

Ainsi, dans le contexte de la montée du néolibéralisme, les élites de la province vont maintenir que l'entreprise publique et le développement hydroélectrique répondent aux intérêts de la nation, en insistant sur leur rôle dans le développement économique de la province. De plus, dans le cas qui nous intéresse ici, il est important de noter que le promoteur des projets de développement hydroélectrique est l'État, contrairement à la majorité des projets extractifs qui sont promus par du capital privé (Preston, 2017 ; Willow, 2016). Comme l'ont souligné des auteurs critiques de l'extractivisme, le rôle important joué par l'État peut entraîner un gain en légitimité pour les industries extractives, dans la mesure où certains revenus de l'extraction seront mobilisés pour mettre en place des programmes sociaux. L'extractivisme peut alors être présenté comme rassembleur des intérêts de la Nation et comme étant un outil indispensable à la lutte contre la pauvreté et à la redistribution des richesses, ce qui contribue grandement à renouveler sa légitimité politique et sociale (Acosta, 2013, p. 72 ; Gudynas, 2013, p. 55). Ainsi, puisqu'Hydro-Québec verse une partie de ses profits à l'État¹⁸, l'exportation d'énergie sur les marchés nord-américains peut être présentée comme favorisant l'enrichissement collectif des québécois.es (Savard, 2013, p. 243).

¹⁸ Hydro-Québec verse annuellement un maximum de 75% de ses bénéfices nets à l'État québécois. En 2022, cela représentait un montant de 2,7 milliards de dollars, soit presque 2% du budget total de la province cette année-là (Décarie, 2022).

2.4.2 Énergie propre 2.0

À ce moment-là, ma perception était que le documentaire Chercher le courant devait être un film qui s'opposait à des barrages hydroélectriques pour des raisons environnementales. Et je m'étais dit « Bon, l'hydroélectricité, c'est certain que c'est pas parfait, mais en même temps c'est pas mal mieux que les autres façons de faire de l'électricité, me semble. Le charbon, c'est polluant, le nucléaire, c'est dangereux, le gaz de schiste... Un moment donné, faut ben faire de l'électricité d'une manière ou d'une autre ! » (Christine Beaulieu, citée dans Beaulieu, 2017, p. 19)

Suite au conflit concernant le projet de Grande-Baleine, l'image d'Hydro-Québec comme une entreprise responsable sur le plan environnemental sera au centre de plusieurs campagnes publicitaires qui mettront de l'avant des représentations du développement hydroélectrique comme s'inscrivant dans le développement durable (Savard, 2013, p. 123), promouvant par le fait même l'image d'un Québec « champion de la lutte contre la pollution » (Savard, 2013, p. 128). Ces représentations avaient par ailleurs déjà été mobilisées par Robert Bourassa afin de justifier la vente d'électricité aux États-Unis. Dans son livre *L'énergie du Nord, la force du Québec*, il affirmait :

On peut certes laisser dormir cette richesse ou, au contraire, l'exploiter et l'exporter aux États-Unis, qui en ont déjà besoin. Elle pourrait servir à remplacer les quelques 212 millions de barils de pétrole dont les centrales au mazout auraient besoin chaque année pour produire 12 000 mégawatts de puissance, ou les 47 millions de tonnes de charbon qui seraient consommées par les centrales au charbon, ou encore la douzaine de centrales nucléaires qu'il faudrait construire (Bourassa, 1987, p. 104).

Ainsi, à partir des années 1980, le fait de posséder une ressource énergétique dite « renouvelable » devient rapidement une richesse à exploiter pour le gouvernement libéral de Robert Bourassa. Dans ce contexte, les discours présentant l'hydroélectricité comme une énergie propre sont mobilisés afin de justifier l'exploitation de nouvelles rivières, dans le but d'exporter l'énergie excédentaire sur les marchés nord-américains.

Cette tendance s'est accentuée dans les dernières années avec l'importance grandissante de la crise climatique. Ce faisant, on assiste à une remobilisation de ces représentations dans les discours étatiques visant à faire la promotion de la « transition énergétique ». Par exemple, dans le plus récent plan stratégique d'Hydro-Québec, intitulé *Voir grand avec notre énergie propre*, on peut lire que « grâce à l'exploitation de sources d'énergie propre et renouvelable, nous contribuons de manière importante à la richesse collective et nous jouons un rôle central dans l'instauration d'une économie à faible empreinte carbone » (Hydro-Québec, 2019, p. 3). Ainsi, des représentants de l'État et de l'entreprise publique

prennent régulièrement la parole dans l'espace public afin de faire la promotion de politiques et d'ententes qui feraient du Québec la « batterie de l'Amérique-du-Nord » (Éric Martel dans Décarie, 2019 ; Hydro-Québec, 2019, p. 20 ; François Legault dans ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2020). Toutefois, comme le souligne Anna J. Willow, ce récit masque généralement les dégâts environnementaux engendrés par les barrages hydroélectriques d'envergure, ainsi que les bouleversements sociaux que connaissent les communautés autochtones affectées par de tels projets (2016, p. 5). En effet, en avançant systématiquement que l'hydroélectricité est une énergie propre, les représentants de l'État québécois et de l'entreprise publique effacent les conséquences de l'hydroélectricité sur les peuples autochtones, qui sont les premiers à subir la destruction environnementale, économique et sociale des projets de développement hydroélectrique.

2.4.3 L'ère des partenariats

Au milieu des années 1990, les prévisions anticipent un déficit énergétique au début des années 2000, l'État québécois et l'entreprise publique cherchent à relancer certains projets hydroélectriques. Ainsi, dans les années subséquentes à l'abandon du projet Grande-Baleine résultant de l'importante mobilisation des communautés criées et inuit, l'État québécois a cherché à présenter le développement hydroélectrique comme une manière pour les peuples autochtones d'acquiescer de l'autonomie ainsi que les moyens financiers nécessaires à leur « développement » (Martin, 2010, p. 133). On constate à partir de 1996 l'apparition du concept de « développement durable » dans les documents officiels de l'État et de l'entreprise publique. Dans le paradigme du développement durable, on présente le développement hydroélectrique comme une opportunité de partenariat avec les communautés locales, notamment autochtones (Desbiens, 2009 ; Savard, 2009a, p. 56). On retrouve par exemple ces discours dans la politique énergétique du gouvernement du Québec publiée en 1996, dans le rapport annuel d'Hydro-Québec de 1997 ainsi que dans la nouvelle politique autochtone du gouvernement du Québec publiée en 1998 (Savard, 2013, p. 379-380). Dans cette dernière, Lucien Bouchard, alors Premier ministre de la province écrivait :

[...] je réitère l'engagement du gouvernement du Québec à tout mettre en œuvre pour soutenir les Autochtones dans des projets de partenariat qui répondent à leurs aspirations légitimes. Je crois profondément qu'ensemble, nous réussirons à faire du développement économique et social la clé de voûte menant à une plus grande autonomie et à la prise en charge, par les Autochtones, de leur destinée propre. (Secrétariat aux affaires autochtones du Québec, 1998)

Quelques années plus tard, la signature de la *Paix des Braves* au début des années 2000 sera une excellente opportunité pour l'État québécois de se présenter comme innovant dans sa manière de faire partenariat avec les communautés crie de la Baie James, qualifiant cette entente de « nouvelle relation de nation à nation ». Ainsi, selon ces discours, les projets qui seront autorisés à la Baie James à la suite de la signature de cette entente se feraient « dans le respect de l'environnement, dans le respect des traditions et dans le respect des besoins des communautés en matière de prise en charge et de développement » (Savard, 2013, p. 128).

Il est toutefois important de souligner que cette interprétation des « partenariats » n'est pas partagée par l'ensemble de membres des communautés et des militant.es autochtones (Desbiens, 2015, p. 67 ; Teisceira-Lessard, 2018). En effet, comme le souligne Thibault Martin :

En fait, la Paix des Braves est avant tout un accord économique qui fixe les règles d'exploitation par l'industrie forestière, minière, énergétique du territoire de la Baie James et doit permettre à Québec de développer les projets hydroélectriques qui sont en sommeil depuis la crise Grande-Baleine. Les Autochtones ne sont pas dupes. Par-delà les discours officiels de réconciliation, plusieurs dénoncent l'accord justement parce qu'il a aussi – et surtout, comme certains le prétendent – pour objectif d'ouvrir la porte aux développements hydroélectriques. N'oublions pas que Matthew Mukash a défait, en 2005, Ted Moses, artisan de la Paix des Braves aux élections à la chefferie du grand Conseil des Cris Eeyou Istchee, en dénonçant justement les projets hydroélectriques que l'entente rend possibles (2010, p. 139).

Par ailleurs, si le cadre juridique dans lequel s'inscrit l'exploitation des ressources naturelles a beaucoup changé depuis 50 ans (Desbiens, 2009), les projets extractifs se font encore aujourd'hui sans égard au consentement des peuples autochtones. En effet, depuis les années 1990, les tribunaux canadiens tendent à favoriser la consultation des peuples autochtones lorsque des projets de développement ont lieu sur leur territoire et risquent d'affecter leur mode d'occupation du territoire. Cette obligation de consulter les peuples autochtones découle de la reconnaissance des droits ancestraux dans la constitution canadienne depuis 1982 (Farget et Fullum-Lavery, 2014, p. 605). Par contre, l'obligation de consulter n'implique pas l'obligation d'obtenir le consentement des communautés, mais concerne spécifiquement la mise en place d'un processus de consultation (Farget et Fullum-Lavery, 2014).

Ainsi, de manière analogue aux négociations ayant mené à la signature de la CBJNQ, où l'avancement des travaux limitait le rapport de force des négociateurs autochtones (Come, 2004 ; Craik, 2004 ; Nungak, 2019 ; Willow, 2016, p. 5), Hydro-Québec n'a pas attendu d'obtenir le consentement des Innus

avant de commencer les travaux du complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine. En effet, lors de la négociation avec les communautés innues de Uashat Mak Mani-utenam, Hydro-Québec a dû organiser trois référendums afin d'obtenir le consentement de la communauté, dans un contexte où l'État avait déjà accepté le projet et que l'avancement des travaux allait bon train (Charest, 2008 ; Cuadra, 2014, p. 84). Par ailleurs, comme les Cris dans les années 1970, certaines communautés, constatant l'impossibilité de freiner les projets, ont plutôt cherché à maximiser les retombées de ces projets (Come, 2004 ; Craik, 2004 ; Nungak, 2019). À ce sujet, le Conseil des Innus de Pakua Shipi et le Conseil des Innus de Unamen Shipu écrivaient en 2008 :

Nos cœurs nous disent de protéger nos rivières mais les besoins primaires de nos membres nous dictent de signer des ententes pour le bénéfice des membres de nos communautés. Nous avons besoin des montants de l'Entente Unamen Pakua 2008 si minimes soient-ils puisque le financement des gouvernements n'est pas adéquat. Cela ne veut pas pour autant dire que nous sommes en accord avec le projet au niveau environnemental. La vérité est qu'Hydro-Québec, par l'entremise de ses ententes de partenariat, achète nos rivières. Comme les régions vivent des situations économiques difficiles, il devient facile pour Hydro-Québec de s'improviser en sauveur en signant des ententes de partenariat avec les MRC et les municipalités et les nations autochtones. Dans ce contexte, il ne peut y avoir de débat sain sur l'environnement (Conseil des Innus de Pakua Shipi et du Conseil des Innus de Unamen Shipu, 2008, p. 15, cité dans Cuadra, 2014, p. 83).

Malgré les nombreux conflits entre Hydro-Québec et les Innus concernant le projet de la Romaine, la majorité des discours officiels s'y rapportant ont insisté sur le fait que le projet était issu d'un partenariat entre l'entreprise publique et les communautés innues. Par exemple, en 2009, alors qu'il était en tournée en France, le premier ministre du Québec, Jean Charest, défendait le projet en affirmant que le consentement des Innus avait été obtenu, omettant de mentionner l'opposition d'une portion non négligeable de ces communautés au projet (Radio-Canada, 2009).

2.5 Conclusion

Dans ce chapitre explorant le récit nationaliste officiel associé au développement hydroélectrique de la province, j'ai tâché de mettre en lumière la manière dont les discours insistant sur le caractère progressiste de l'entreprise publique tendent à occulter la dimension coloniale d'Hydro-Québec. En premier lieu, en célébrant la contribution du développement hydroélectrique à l'émancipation du collectif national, collectif défini comme francophone et implicitement blanc, ces discours participent à l'occultation de l'intensification de la colonisation des territoires autochtones par les grands projets de l'entreprise publique. Ensuite, j'ai constaté à travers la littérature existante que les discours associant

l'hydroélectricité à une forme d'énergie propre, ont émergé dans un contexte où les communautés Cries et Inuit de la Baie James dénonçaient l'impact du développement hydroélectrique sur leurs territoires ancestraux. Ces discours se sont également vus réaffirmés à travers les représentations du développement hydroélectrique comme forme de développement durable. Finalement, j'ai pu constater que les différentes ententes conclues entre l'État québécois et l'entreprise publique d'une part et des représentant.es des communautés autochtones d'autre part sont régulièrement instrumentalisées afin de mettre de l'avant des représentations du développement hydroélectrique comme étant respectueux des modes de vies des communautés autochtones, voire comme étant dans leur intérêt. Ces discours passent toutefois sous silence le fait que l'appropriation et la destruction des territoires autochtones ont déjà beaucoup appauvri ces communautés, les incitant par le fait même à accepter des ententes.

CHAPITRE 3

(Re)production de l'ignorance blanche dans l'œuvre *J'aime Hydro*

Comme on a pu le constater dans le chapitre précédent, les récits dominants au Québec sur le développement hydroélectrique masquent un large pan de la réalité, soit l'invasion coloniale des territoires autochtones à des fins d'exploitation des ressources naturelles. Ainsi, dans le cas du développement hydroélectrique au Québec, non seulement une grande partie de la population ignore sa dimension coloniale, mais adhère également à une vision de l'entreprise publique qui insiste particulièrement sur ses dimensions progressistes. Ces récits dominants ont été en grande partie mis de l'avant par des représentants de l'État et de l'entreprise publique à différents moments de l'histoire dans une perspective de construction du nationalisme québécois. Comme d'autres l'ont identifié avant moi, Hydro-Québec est ainsi devenue un référent identitaire particulièrement important dans les récits nationalistes québécois (Desbiens, 2015 ; Perron, 2006 ; Savard, 2009b). L'objectif de ce chapitre est de soumettre une réflexion critique portant sur les récits nationalistes québécois contemporains relatifs au développement hydroélectrique, en considérant *J'aime Hydro* comme l'une des multiples plateformes de diffusion de ces récits.

Dans ce chapitre, je ferai tout d'abord la présentation de la pièce *J'aime Hydro*. Je m'intéresserai ensuite aux critiques d'Hydro-Québec et du développement hydroélectrique mises de l'avant dans la pièce, en insistant sur le cadrage des enjeux, particulièrement en ce qui concerne le rapport au territoire de la société majoritaire sous-entendu dans ces critiques. Ce faisant, je compte démontrer que, bien que la pièce soit généralement critique de l'entreprise publique, la souveraineté de l'État québécois est assumée tout au long de celle-ci, invisibilisant par le fait même les souverainetés autochtones sur les territoires exploités à des fins de développement hydroélectrique. Pour finir, j'analyserai la réception médiatique de la pièce, en portant une attention particulière à deux thématiques qui apparaissent régulièrement dans les analyses de celle-ci publiées dans les médias : sa dimension engagée et la diversité des enjeux et points de vue dont elle traite. Ces deux thématiques de la réception médiatique de la pièce contribuent à l'invisibilisation des perspectives autochtones et à la naturalisation du rapport colonial ayant permis l'appropriation des territoires autochtones à des fins de développement hydroélectrique. Ainsi, autant par ce qu'elle véhicule comme contenu que par sa réception médiatique, la pièce consolide en naturalisant le processus de dépossession territoriale auquel sont soumis les autochtones.

3.1 La pièce et son contexte de production

Si la sociologie critique du nationalisme accorde une très grande importance à la presse écrite et à la littérature imprimée dans le processus de construction d'une identité nationale (Anderson, 2002 ; Falardeau, 1974), des travaux plus récents s'intéressent quant à eux au théâtre comme objet d'étude privilégié relatif aux représentations associées à l'identité nationale. Comme l'observent Hopes et Lecossois dans l'introduction du livre *Théâtre et nation* (2011),

Le théâtre ne se contente pas de proposer une représentation de la nation. Il participe activement soit à la conceptualisation, voire même à la création de celle-ci, soit à sa remise en question, sa déconstruction, sa délégitimation. C'est alors que les rôles s'inversent et que le théâtre devient lieu de façonnage des conceptions d'une « nation » ainsi exhibée comme un produit culturel.

Ainsi, bien qu'une pièce de théâtre ne constitue pas une représentation fidèle de l'ensemble des représentations circulant dans une société donnée, elle contribue, comme tout autre type de texte ou de discours, à la construction de significations qui, elles, ont un impact sur la réalité sociale.

Dans le cadre de ce mémoire, j'ai analysé le livre *J'aime Hydro* (Beaulieu, 2017), une adaptation de la pièce de théâtre du même nom présentée par la compagnie de théâtre Porte Parole, qui se spécialise dans le théâtre documentaire engagé. Puisque l'œuvre *J'aime Hydro* est disponible sous différents formats (pièce de théâtre, livre, podcast), mon analyse se concentrera principalement sur la première version du livre (2017).

Dans cette section, je présenterai d'abord la pièce de théâtre ainsi que Porte Parole, la compagnie de théâtre qui l'a produite, pour ensuite porter mon attention sur le contexte de production et de diffusion de la pièce de théâtre.

3.1.1 La pièce de théâtre *J'aime Hydro*

La pièce *J'aime Hydro* questionne la décision d'Hydro-Québec et du gouvernement du Québec d'exploiter le potentiel hydroélectrique de la rivière Romaine au début des années 2010, tandis que de nombreux experts considéraient que c'était une mauvaise décision d'un point de vue environnemental et économique. L'autrice, Christine Beaulieu, s'interroge tout au long de la pièce sur la nécessité de construire de nouveaux complexes hydroélectriques afin d'exporter davantage d'énergie sur les marchés nord-américains.

L'œuvre *J'aime Hydro* a été choisie pour la présente analyse pour différentes raisons. D'une part, cette pièce de théâtre est rédigée par Christine Beaulieu, « une comédienne née dans la campagne québécoise, de parents francophones souverainistes » (Beaulieu, 2017, p. 48), ce qui suggère que le récit présent dans *J'aime Hydro* est au moins en partie influencée par les récits nationalistes dominants dans la province. D'autre part, la pièce s'intéresse à la relation entre Hydro-Québec et la population du Québec, qui y est implicitement définie comme blanche et francophone à travers des références récurrentes à l'histoire du collectif national, à la Révolution tranquille et au slogan « maître chez nous ». De plus, elle nous offre un éventail assez large de discours qu'il sera possible d'interroger. En effet, la pièce est divisée en cinq épisodes, au cours desquels l'autrice s'entretient avec plusieurs intervenant.es. Entre autres, elle aborde l'histoire de l'entreprise depuis la première vague de nationalisation de l'hydroélectricité en 1944, intègre des extraits de discours de politiciens (Jacques Parizeau, René Lévesque et François Legault, notamment), de rapports gouvernementaux, ainsi que de nombreuses entrevues avec différents spécialistes du développement hydroélectrique de la province. L'analyse de la pièce permet donc d'aborder des discours portant sur différentes périodes de l'histoire de l'entreprise publique, ainsi que des discours tenus par différents intervenants contemporains, majoritairement blancs et francophones. Ce faisant, cette pièce de théâtre m'apparaît être un terrain d'analyse de choix afin d'interroger les représentations que les membres de la société majoritaire entretenons de nous-mêmes par rapport au développement hydroélectrique de la province.

3.1.2 La compagnie de théâtre Porte Parole

Fondée en 2000 par la dramaturge Annabel Soutar et l'acteur Alex Ivanovici, la compagnie de théâtre Porte Parole se spécialise dans le théâtre documentaire engagé¹⁹. Sur le site web de la compagnie, on peut lire :

Par ses actions, Porte Parole souhaite faire du théâtre un espace public innovateur voué au dialogue démocratique, lequel entend promouvoir la curiosité, la créativité et le sens critique, tout en favorisant un contact direct entre les citoyens; autant d'ingrédients essentiels au maintien d'une population diversifiée et engagée (Porte parole, s. d.).

¹⁹ Porte Parole s'est notamment fait connaître suite à sa pièce controversée *Fredy* (2016), portant sur le meurtre du jeune Montréalais Fredy Villanueva par Jean-Loup Lapointe, un policier du SPVM. La pièce avait fait scandale à l'époque, alors que la mère du jeune Villanueva s'opposait à sa diffusion. Ce débat mena à la démission de deux artistes racisés de l'équipe, qui refusaient de continuer à travailler sans le consentement de la mère du défunt (Cloutier, 2017b ; Orfali, 2016).

Dans l'approche de Porte Parole, le traitement des points de vue divergents mérite d'être discuté. En effet, on peut lire dans la description des valeurs de la compagnie que celle-ci est « guidée par le respect des points de vue divergents », dans l'objectif de mener « à un dialogue intelligent et tolérant sur d'importants enjeux » (Porte parole, s. d.). Dans *J'aime Hydro*, on rappelle à plusieurs reprises à l'autrice les directives de la compagnie de théâtre : sa recherche doit absolument être équilibrée, et ne doit pas verser dans l'activisme (Beaulieu, 2017, p. 36, 73). À ce sujet, dans le premier épisode de *J'aime Hydro*, Annabel Soutar dit à Christine Beaulieu : « Tu sais que je n'accepterais pas de faire une pièce qui fait que critiquer Hydro-Québec » (Soutar, dans Beaulieu, 2017, p. 36). On constate également qu'au fil des épisodes, une place de plus en plus grande est accordée aux discours de l'État et de l'entreprise publique. En effet, la première entrevue de Beaulieu avec un représentant de l'État ou de l'entreprise publique apparaît dans le 3^{ème} épisode de la pièce, alors qu'elle s'entretient avec Pierre-Luc Desgagné, Vice-président aux affaires corporatives, secrétaire général et responsable du transport électrique à Hydro-Québec. Dans les deux derniers épisodes, l'autrice s'entretient avec d'autres représentants de l'entreprise (un ingénieur et Éric Martel, PDG d'Hydro-Québec), le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, le maire de Havre-Saint-Pierre ainsi que son prédécesseur. De plus, dans l'édition 2019 du livre *J'aime Hydro*, Beaulieu s'entretient également avec François Legault, premier ministre de la province. Notons finalement que de tous les intervenants tenant des discours en faveur de l'exploitation de la rivière romaine, seul l'un d'entre eux n'est ni politicien, ni engagé par Hydro-Québec²⁰.

Ainsi, que ce soit sous la forme d'entrevues avec l'autrice, ou encore, comme nous le verrons dans ce chapitre, sous la forme d'un « droit de réplique » accordé à un représentant de l'entreprise pour démentir les propos d'un environnementaliste, la volonté de faire valoir « tous les points de vue » semble finalement favoriser la perspective de l'État²¹. Cet élément de l'approche de la compagnie de théâtre sera abordé plus en détail dans les sections qui suivent.

²⁰ Il s'agit de Farès Khoury, dont les interventions seront discutées plus tard dans ce chapitre.

²¹ L'analyse avec le logiciel Nvivo m'a permis de constater que les interventions associées à des représentants de l'État, de l'entreprise ou d'administrations municipales Nord-Côtières, qui sont toutes favorables à l'exploitation de la rivière, représentent 4,62 % de la couverture du livre. Pour comparaison, les interventions critiquant les impacts environnementaux du projet, soit la critique la plus présente dans la pièce ne représente que 2,19% de la couverture.

3.1.3 Le contexte de production : l'opposition à la Romaine

Dans une démarche d'analyse critique de discours, il est impératif de porter attention au contexte de production et de diffusion d'un texte, car ces informations sont souvent essentielles à une compréhension profonde et nuancée des rapports de pouvoir qui se jouent sur le plan discursif (Reisigl et Wodak, 2016, p. 24). Dans le cadre de l'analyse de *J'aime Hydro*, cet exercice vise à mettre de l'avant les importantes mobilisations innues qui ne sont mentionnées qu'une seule fois dans la pièce de théâtre.

La pièce *J'aime Hydro* a principalement été rédigée entre décembre 2014 (Beaulieu, 2017, p. 58) et avril 2017, date de la première représentation intégrale de la pièce à l'Usine C à Montréal (Beaulieu, 2017, p. 7). Comme le mentionne Beaulieu dans la pièce (2017, p. 127), au cours de cette période, l'entreprise publique était régulièrement la cible de critiques dans l'espace public:

À l'hiver 2015, il y a toutes sortes d'initiatives citoyennes qui prennent forme pour s'opposer aux décisions d'Hydro-Québec. Plein de manifestations et de pétitions contre les compteurs intelligents, contre la hausse des tarifs, contre des lignes de transport, comme à Saint-Adolphe-d'Howard, contre la centrale au gaz de Bécancour, contre le diesel aux Îles-de-la-Madeleine... En plus, le PDG Thierry Vandal démissionne en plein milieu de son mandat et empêche une indemnité de départ d'un demi-million de dollars. À l'hiver 2015, la plupart des décisions d'Hydro-Québec font réagir les Québécois partout à travers la province.

En effet, un rapide tour d'horizon des actualités entre décembre 2014 et avril 2017 confirme que l'entreprise d'État était régulièrement au cœur des controverses lors de cette période. Outre les éléments identifiés par Beaulieu²² dans la pièce, l'entreprise a été la cible de critiques au sujet de trois déversements de diesel: deux en territoire Inuit et un aux Îles-de-la-Madeleine (Shields, 2016b; Teisceira-Lessard, 2015a). Hydro-Québec était également critiquée par les Innus de la communauté de Pessamit, qui contestaient la construction d'une nouvelle ligne de transport d'hydroélectricité sur leur

²² Parmi les articles qui mentionnent les critiques adressées à Hydro-Québec, on peut lire: les compteurs intelligents (Leclerc, 2016; Lessard, 2015b); la hausse des tarifs (reliée au projet de développement de l'éolien) (Salvet, 2015); les nouvelles lignes de transport Québec-New Hampshire critiquées (Lessard, 2015a; Shields, 2016a); la prime de départ de Thierry Vandal (Corbeil, 2015); la mauvaise gestion financière (Bélair-Cirino, 2015a); le manque de transparence de la part de l'entreprise publique (Bélair-Cirino, 2015b); les scandales de corruptions de cadres supérieurs de l'entreprise (Dubuc, 2015; Rettino-Parazelli, 2016); les pannes récurrentes (Ferraris, 2016; Teisceira-Lessard, 2015b); le non-respect d'espaces protégés en Estrie (Shields, 2016a); le décès d'un travailleur sur le chantier de la Romaine (Boivin, 2016)

territoire (Paradis, 2016a), ainsi que la hausse du niveau du réservoir Manicouagan qui menaçait d’engloutir une partie de leur territoire (Paradis, 2016b).

Comme mentionné précédemment, l’opposition au projet de barrage hydroélectrique sur la rivière Romaine est un élément central de la trame narrative de *J’aime Hydro*. En effet, le point de départ de la pièce nous ramène en 2011, alors que Christine Beaulieu entend parler pour la première fois du film *Chercher le courant*, un documentaire produit par la Fondation Rivières, et qui visait à mobiliser la population québécoise contre la construction de barrages hydroélectriques sur la rivière Romaine. Alors qu’elle était à la Cinémathèque québécoise pour la projection de l’un de ses films, Christine Beaulieu observe des personnes qui y sont pour la projection de *Chercher le courant* :

Leurs discussions étaient très enflammées, et je me souviens que j’avais ressenti de la déception de ne pas pouvoir comprendre ce qui les animait autant. À ce moment-là, ma perception était que le documentaire *Chercher le courant* devait être un film qui s’opposait à des barrages hydroélectriques pour des raisons environnementales. Et je m’étais dit « Bon, l’hydroélectricité, c’est certain que c’est pas parfait, mais en même temps c’est pas mal mieux que les autres façons de faire de l’électricité, me semble. Le charbon, c’est polluant, le nucléaire, c’est dangereux, le gaz de schiste... Un moment donné, faut ben faire de l’électricité d’une manière ou d’une autre ! » (Beaulieu, 2017, p. 19).

Au cours de la même période, les Innu.es de la communauté de Mani-Utenam étaient très mobilisés contre la construction du complexe hydroélectrique La Romaine sur leur territoire ancestral. Le chef Georges-Ernest Grégoire résumait la position du conseil Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam (ITUM) devant le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement en 2010 : « Notre position est la même depuis l’annonce de ce projet. Nous affirmons notre pleine souveraineté sur nos terres traditionnelles et nous nous opposons à tout développement engagé sans notre consentement » (Innus de Uashat Mak Mani-Utenam, 2010). La communauté de Uashat mak Mani-Utenam s’était d’ailleurs prononcée deux fois contre le projet hydroélectrique par voie de référendum au cours de l’année 2011 (Giroux, 2016, p. 70).

De nombreuses manifestations ont également été organisées par des Innu.es au cours de cette période pour dénoncer les travaux entrepris par Hydro-Québec. En mars 2012, la Sûreté du Québec démantelait un barrage innu sur l’autoroute 138, procédant à l’arrestation de 13 femmes innues (Giroux, 2016, p. 72 ; Leblanc, 2012 ; Radio-Canada, 2012a). En avril 2012, des femmes de cette même communauté ont organisé une marche depuis Mani-Utenam jusqu’à Montréal, afin de dénoncer le Plan Nord, dans lequel

s'inscrivait le projet de complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine (Giroux, 2016, p. 72 ; Radio-Canada, 2012b). À la suite de ces actions, plusieurs autres blocages ont été organisés, le dernier ayant eu lieu en novembre 2018, et ayant été organisé par des militant.es innu.es de Nutashkuan qui dénonçaient le non-respect de l'entente qu'Hydro-Québec avait conclue avec la communauté lors des négociations pour le projet hydroélectrique de la rivière Romaine (Caillou, 2018). Dans *J'aime Hydro*, la rencontre de l'autrice avec un entrepreneur innu dans le cadre de sa visite de la Côte-Nord constitue la seule mention des actions menées par les Innu.es : « Joël Malec est un Innu de ma génération, de la réserve de Nutashkuan, qui a souvent manifesté en bloquant la route vers la Romaine » (Beaulieu, 2017, p. 180). Dans cette scène, qui sera analysée plus en détail dans le chapitre suivant, Joël Malec critique le mode d'allocation des contrats de l'entreprise publique, qui tend à favoriser les grandes entreprises multinationales au détriment des petites entreprises locales. Ainsi, à la lecture de l'œuvre, on peut constater qu'outre ce passage, les mobilisations innues sont passées sous le radar de l'autrice lorsque celle-ci fait la recension « des décisions d'Hydro-Québec [qui] font réagir les Québécois partout à travers la province » (Beaulieu, 2017, p. 127).

3.2 Les critiques d'Hydro-Québec dans l'œuvre *J'aime Hydro*

Dans cette section, j'analyserai de quelle manière sont présentés les enjeux relatifs au développement hydroélectrique dans la pièce *J'aime Hydro*. Puisque je m'intéresse à la reproduction de l'ignorance blanche, je devais analyser ce que la pièce passe sous silence, les enjeux ayant été laissés de côté. Pour ce faire, j'utilise le concept de cadrage (*framing*), tel que mobilisé dans l'analyse critique de discours, qui réfère à la pratique journalistique consistant à mettre de l'avant certains aspects d'un enjeu dans un récit, ceux posant problème (Wojahn *et al.*, 2018, p. 45-46). Ce faisant, elle implique nécessairement des choix éditoriaux en ce qui concerne le type d'information nécessaire à la compréhension d'un enjeu. Cette pratique discursive tend donc à avoir un impact sur ce qui est considéré comme « vrai » et important par les membres de la société (Walker *et al.*, 2019, p. 3). Ainsi, certains types de cadrages tendent à renforcer des rapports de pouvoirs. Comme le soulignent Walker *et al.* (2019) dans l'article *Are the pens working for justice? News media coverage of renewable energy involving Indigenous Peoples in Canada* : « Hegemony is therefore practiced by elites in society who construct “common sense” ways of thinking by making “the power of the dominant group appear both natural and legitimate” » (Gross, 2008 ; Walker *et al.*, 2019, p. 3). Ainsi, en portant mon attention sur les éléments qui sont mis de l'avant, je peux par le fait même constater quels enjeux sont laissés de côté dans la trame narrative de la pièce de théâtre.

Grâce à cette analyse, j'ai constaté que la pièce adresse trois principales critiques à l'entreprise publique. La première porte sur l'absence de rentabilité économique de la construction du complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine. La seconde critique concerne l'opacité de la gouvernance de l'entreprise publique qui, plutôt que de répondre aux intérêts « des Québécois », en serait venue au fil des réformes à fonctionner comme une entreprise privée. La dernière critique porte quant à elle sur les impacts environnementaux du développement de complexes hydroélectriques. J'analyserai donc dans les prochaines sections chacune de ces thématiques, en insistant sur le rapport au territoire de la société majoritaire implicite au cadrage de ces enjeux.

3.2.1 La critique économique

L'une des principales critiques adressées par la pièce *J'aime Hydro* porte sur l'absence de rentabilité économique prévue du complexe hydroélectrique La Romaine. Selon un économiste cité dans *J'aime Hydro*, le coût du développement du complexe la Romaine peut être arrondi à environ 0,10 \$ le kilowattheure, pour être revendu sur les marchés américains à environ 0,05 \$ le kilowattheure (Beaulieu, 2017, p. 46).

Dans une scène du premier épisode de *J'aime Hydro*, Christine Beaulieu rencontre l'acteur Roy Dupuis, le premier intervenant à émettre une critique concernant la rentabilité du projet la Romaine. Celui-ci lui explique l'expression « complexe du castor » qu'il utilise pour qualifier la stratégie d'Hydro-Québec :

| | |
|------------|---|
| Roy Dupuis | Un castor, ça construit des barrages ? |
| Christine | Ouin. |
| Roy Dupuis | Ben nous autres, les Québécois, c'est ça qu'on fait. On fait des barrages! |
| Christine | Ah. |
| Roy Dupuis | « M'as t'en faire un, barrage ! Où c'est qu'tu le veux ? » (<i>Christine rit</i>) « Mais on n'en a pas de besoin ! » « Pas grave, ostie ! On crée de l'emploi avec ça ! C'est un beau barrage, là. Tu vas voir on va faire de l'argent en vendant l'électricité aux États-Unis ! » Sauf que le prix qu'on la vend est quasiment la moitié de ce que ça nous coute. |

L'argument de Roy Dupuis est également appuyé par la lecture du rapport Lanoue-Mousseau (Lanoue et Mousseau, 2014), que Beaulieu cite directement dans *J'aime Hydro*. Ce rapport gouvernemental, publié en 2014, avait été commandé par le gouvernement péquiste de l'époque (Beaulieu, 2017, p.39). On peut donc lire, toujours dans le premier épisode de *J'aime Hydro*, cet extrait du rapport :

Au terme de nos travaux, il nous apparaît clair que le principal défi énergétique du Québec n'est plus d'assurer la sécurité d'approvisionnement...

Depuis dix ans, la demande en électricité a plafonné, voire baissé, tant au Québec que sur ses marchés d'exportation...

Le prix de l'électricité produite aux États-Unis par les centrales fonctionnant au gaz de schiste a chuté de manière spectaculaire...

Malgré tout, le Québec a ajouté d'importants nouveaux moyens de production d'électricité...

[...]

Nous avons un surplus très important, de l'ordre de plus de 30 twh.

[...]

La stratégie axée sur la construction de nouveaux projets hydroélectriques est ruineuse pour le Québec. (Lanoue et Mousseau, cité dans Beaulieu, 2017, pp. 39-41)

Dans cet extrait du rapport, la critique économique concerne principalement le fait que ce projet est considéré comme étant non rentable pour l'entreprise et donc, par extension, pour les finances de la province. La phrase suivante en témoigne : « La stratégie axée sur la construction de nouveaux projets hydroélectriques est ruineuse pour le Québec ».

Plus loin dans le premier épisode de *J'aime Hydro*, Christine Beaulieu se décide à regarder le documentaire *Chercher le courant* et en cite des extraits. Dans l'un de ces extraits, Jean-Thomas Bernard critique le manque de rentabilité économique du projet La Romaine. Le professeur en science économique de l'Université d'Ottawa explique que ce manque de rentabilité pourrait éventuellement être payé directement de la poche des consommateurs et consommatrices, soit l'ensemble de la population du Québec :

Lorsqu'Hydro-Québec fait une opération qui est non rentable, comme développer la Romaine à 10 ¢/kWh et vendre cette électricité-là aux Américains à 5 ¢ ou 6 ¢, ou encore aux alumineries à 4,2 ¢, il y a un manque à gagner. Donc l'implication, c'est qu'Hydro aura moins de profits, et ça voudra dire naturellement moins d'argent à verser au gouvernement. Par contre, si le gouvernement veut qu'Hydro maintienne ses versements, la seule alternative d'Hydro, c'est de se tourner vers ses clients : alors on va payer à travers nos factures ! (Jean-Thomas Bernard, cité dans Beaulieu, 2017, p. 46)

À la suite du visionnement du documentaire *Chercher le courant*, Beaulieu est bouleversée (Beaulieu, 2017, p. 47). Elle écrit à Annabel Soutar pour lui faire part de ses inquiétudes :

Je ne vois aucune bonne raison de faire les barrages sur la Romaine. Je suis triste de me dire que l'écosystème de cette rivière-là sera peut-être détruit sans bonnes raisons économiques. Je pense que c'est urgent que quelqu'un nous explique pourquoi on est en train de faire ces barrages-là !

Comme le suggèrent ces différents extraits, la destruction de l'écosystème de la rivière Romaine aurait été acceptable si les retombées économiques du projet avaient été positives. Bien que ces interventions soient critiques du développement hydroélectrique, ces dernières s'appuient sur une vision instrumentale de la nature dans laquelle il est légitime d'exploiter le territoire à condition que ce soit rentable. Ces discours reproduisent ainsi une vision coloniale et extractiviste de la nature, valorisée lorsque mise en exploitation (Willow, 2016, p. 2)

De plus, ces arguments s'appuient sur les représentations de l'entreprise publique véhiculées par les récits nationalistes officiels québécois présentés dans le second chapitre de ce mémoire, dans lesquels l'entreprise publique est considérée comme un outil au service des intérêts de la nation. En effet, Hydro-Québec est ici critiquée parce qu'en effectuant des opérations non rentables, elle va à l'encontre de l'intérêt des Québécois.es qui devront payer de leur poche le manque à gagner. Ce faisant, la critique économique émise dans l'œuvre *J'aime Hydro* tend à réaffirmer la souveraineté de l'État colonial québécois et de la population majoritaire sur le territoire, tout en contribuant à invisibiliser la souveraineté innue sur le territoire mis en exploitation. En effet, si Mme Beaulieu est choquée que l'entreprise publique saccage une rivière pour vendre de l'énergie à rabais aux États-Unis, c'est bien parce qu'elle considère que ces ressources et cette rivière lui appartiennent, du moins en partie.

Comme mentionné plus tôt, la compagnie de théâtre Porte Parole accorde beaucoup d'importance au respect des points de vue divergents. Ainsi, par souci d'équilibre, la pièce donne également la parole à

des intervenants qui remettent en question la légitimité de la critique économique du projet la Romaine. Ces interventions insistent sur l'importance de libéraliser les marchés et de participer activement à l'économie capitaliste nord-américaine. Ces discours sont notamment tenus par Farès Khoury, président d'Étude économique conseil Canada²³ et membre du conseil d'administration de la compagnie de théâtre Porte Parole. Dans une scène où il rencontre l'autrice parce qu'il est inquiet quant à la neutralité de son enquête (Beaulieu, 2017, pp. 71-75) Khoury affirme que la rentabilité du complexe hydroélectrique devra être calculée sur une très longue période, et qu'Hydro-Québec appuie ses décisions sur ses prévisions de la demande future en électricité. Dans cette scène, Khoury soutient que :

Le fait de ne pas toucher à une ressource naturelle comme une rivière, par exemple. Ça, c'est... C'est extrêmement passéiste.

[...]

C'est une idée extrêmement saugrenue. Parce que, si on veut être cohérent jusqu'au bout avec cette idée, il faudrait même qu'on cesse d'exploiter les rivières qu'on exploite présentement. Parce que pourquoi une et pas l'autre ?

[...]

On ne peut pas fonctionner en autarcie, Christine. On ne peut pas produire du jus de tomate juste au Québec qu'on va vendre juste aux Québécois, c'est un mode de fonctionnement inconcevable aujourd'hui dans une économie de marché. Attention : Hydro-Québec s'inscrit dans un marché nord-américain. Ce n'est pas seulement une question de besoins des Québécois.

Ce type de discours insistant sur *l'impossibilité* de faire autrement, comme en témoignent les expressions « passéiste », « extrêmement saugrenue » et « inconcevable », s'appuie sur l'invisibilisation des souverainetés autochtones sur le territoire, en assumant la légitimité de l'exploitation du territoire par l'entreprise publique. De manière analogue aux discours critiquant la rentabilité économique du projet de développement, ces discours réduisent la nature à des ressources prêtes à être exploitées, ici au bénéfice du « marché nord-américain ». De plus, ces discours contribuent à naturaliser le mode de production capitaliste et extractiviste en le présentant comme étant inévitable.

²³ Farès Khoury est fondateur de cette entreprise privée « dans le domaine de l'économie appliquée et de la consultation managériale ». Cette entreprise offre notamment ses services à différents paliers de gouvernements, des entreprises multinationales, et des entreprises publiques et parapubliques.

Les deux types de discours mis en opposition dans *J'aime Hydro* en ce qui concerne la critique économique s'inscrivent en continuité avec l'idéologie coloniale et extractiviste dans la mesure où ceux-ci évaluent la pertinence du développement hydroélectrique en fonction des bénéfices qu'il peut apporter à des populations étrangères au territoire mis en exploitation : l'un en défaveur d'un projet qui ne bénéficie pas assez à la population du Québec, l'autre en faveur d'un projet bénéficiant au marché nord-américain. Cela coïncide avec l'analyse d'Anna J. Willow : « Still, contemporary extractivism reproduces the resource colonialism of old, with symbolic and material benefits continuing to flow into already empowered (and usually distant) hands and local peoples continuing to bear disproportionate environmental and social burdens » (2016, p. 3). On constate, à la lecture de ces différents extraits, que si la pièce tente de faire valoir « tous les points de vue », elle le fait en opposant ces deux différents discours qui reproduisent l'invisibilisation de la souveraineté du peuple Innu sur le Nitassinan, en assumant la légitimité de son exploitation par l'État et par l'entreprise publique. Le droit à l'autodétermination des communautés innues sur leur territoire ancestral est ainsi complètement évacué, tout comme les impacts environnementaux qu'elles seront les premières à subir²⁴. Nous verrons plus en profondeur les critiques faites publiquement par des Innu.es en ce qui concerne ces éléments dans le prochain chapitre.

3.2.2 La critique de la gouvernance

La seconde critique de l'entreprise publique visible dans *J'aime Hydro* concerne la gouvernance de l'entreprise. Cette critique porte sur deux axes en particulier. Le premier est la mise en branle de nouveaux projets de centrales, qui est sous la direction de la section Production d'Hydro-Québec. Le second concerne l'allocation de contrats par Hydro-Québec Construction. Comme Christine Beaulieu le découvre lors de son enquête, ces deux divisions de l'entreprise publique ne sont pas réglementées par la Régie de l'énergie du Québec, et tendent à répondre à des intérêts privés, plutôt que de répondre aux intérêts publics.

²⁴ Dans un article de journal datant de 2008, on peut lire que le projet de barrage sur la rivière Romaine est « Incompatible aussi avec les activités autochtones d'exploitation du territoire car il "détruira une partie importante de l'habitat faunique", menacera leur culture et leurs liens spirituels avec la Terre, détruira des lieux de sépulture, les privera de territoires de chasse et de pêche immémoriaux, provoquera une accumulation de mercure dans les espèces pêchées, diminuera la qualité de l'eau du territoire et provoquera une dévastation globale de tous les lacs, cours d'eau et cheptels sauvages par l'ouverture de nouvelles routes qui rendront ce territoire accessible à des milliers de chasseurs et pêcheurs sportifs » (La Presse Canadienne, 2008).

L'autrice de *J'aime Hydro* commence à s'interroger sur la gouvernance d'Hydro-Québec lorsqu'elle réalise que le rapport Lanoue-Mousseau (2014), commandé par le gouvernement, suggère d'arrêter la construction des barrages sur la Romaine, mais que la construction continue : « Mais pourquoi le gouvernement ne suit pas les recommandations du rapport demandé par le gouvernement ? » (Beaulieu, 2017, p. 32). C'est ce constat qui l'amène à regarder le documentaire *Chercher le courant* (2011). Dans le premier extrait du film cité dans *J'aime Hydro*, on peut lire Jacques Parizeau, Premier ministre du Québec de 1994 à 1996, affirmer :

J'avais demandé qu'on examine de très près la question suivante : est-ce que ça coûte plus cher de produire un kilowattheure ou d'économiser un kilowattheure ? Vous savez que j'ai jamais eu la réponse ? J'ai eu beau la demander tous les deux mois, comme premier ministre du Québec, j'ai jamais été capable d'avoir la réponse et pourtant, c'est important (Beaulieu, 2017, p. 44).

Beaulieu rencontre par la suite Jean-Pierre Finet, représentant du Regroupement des organismes environnementaux en énergie, qui lui explique les différentes divisions de l'entreprise publique, et souligne qu'il n'y a qu'Hydro-Québec Distribution qui est encadrée par la Régie de l'énergie, et qu'Hydro-Québec Production, la division chargée d'élaborer de nouveaux projets hydroélectriques, est comme « une boîte noire », c'est-à-dire qu'il est impossible de savoir comment les décisions y sont prises (Beaulieu, 2017, p. 65). Cette rencontre pousse l'autrice de *J'aime Hydro* à poursuivre ses recherches, cette fois-ci sur la structure et le fonctionnement de l'entreprise d'État :

Donc, Construction et Production ne sont pas réglementés par la Régie. Et là, j'ai réalisé que ma question à savoir pourquoi on continue de construire et de produire de la nouvelle électricité, elle s'adresse nécessairement à Construction et Production. Donc, la réponse à ma question se trouve dans une boîte noire inaccessible. Super ! (Beaulieu, 2017, p. 70)

Dans le troisième épisode de *J'aime Hydro*, Christine Beaulieu s'entretient avec Jean-François Blain, sociologue et analyste des réglementations en matière d'énergie. Celui-ci lui parle des réformes ayant eu lieu depuis les années 1980 à Hydro-Québec, qui ont permis de « confisquer notre patrimoine collectif de façon planifiée, orchestrée et systématique » (Beaulieu, 2017, p. 128). Il lui explique qu'au début des années 1980, René Lévesque, à l'époque premier ministre de la province, avait fait modifier la structure d'Hydro-Québec. Alors que dans la loi constitutive de l'entreprise, « l'ensemble des Québécois » étaient actionnaires, à la suite de cette réforme, le ministre des Finances en devenait l'unique actionnaire (Beaulieu, 2017, p. 128). Puis, Blain lui explique qu'une réforme plus récente aurait visé à « refaire de la place au privé » (Beaulieu, 2017, p. 130) :

Ensuite, dans la nuit du 6 juin 2000, le gouvernement de Lucien Bouchard, présumé sauveur autocrate, a adopté, sous le bâillon, la loi 116, qui soustrait les activités de production à la juridiction de la Régie de l'énergie. Et c'est pour moi le cœur du désaveu.

[...]

L'objectif de cette loi-là était de refaire de la place au privé au Québec ! Et, depuis, nos gouvernements utilisent Hydro-Québec comme cheval de Troie pour réintroduire les producteurs privés dans le secteur électrique québécois. Et, aujourd'hui, on honore pour 42 G\$ de contrats au privé dans nos factures !

Et donc, c'est tout à fait normal que les gens réagissent ! Nos gouvernements nous ont abandonnés à notre propre sort, tout ça pour une poignée d'emplois régionaux temporaires et quelques votes. Ça, c'est sans supposer un financement politique illégal de ces entreprises-là, qui ont gagné les appels d'offres et les contrats (Beaulieu, 2017, pp. 130-131).

Ainsi, de manière analogue à la critique de la rentabilité économique du projet de la Romaine, la critique de la gouvernance de la section Production d'Hydro-Québec porte sur le fait qu'elle ne répond plus aux intérêts de la population du Québec. La présentation des différentes réformes ayant eu lieu depuis les années 1980 tend à renforcer une représentation de la période des années 1960, où l'entreprise répondait effectivement aux intérêts publics. En opposant les intérêts de la population du Québec à ceux « du privé », l'usurpation des territoires autochtones ayant eu lieu dans la seconde moitié du 20^e siècle à des fins de développement hydroélectrique est invisibilisée. Ces discours contribuent de ce fait à réaffirmer et à naturaliser la souveraineté de la population majoritaire et de l'État québécois sur les territoires exploités, comme en témoigne l'utilisation de l'expression « notre patrimoine collectif » par l'intervenant dénonçant la situation.

La seconde critique de la gouvernance d'Hydro-Québec concerne l'allocation de contrats par Hydro-Québec Construction. Dans l'épisode 4 de la pièce, l'autrice s'entretient avec des travailleurs de la Côte-Nord qui lui expliquent que le processus d'allocation de contrats par l'entreprise publique les désavantage. Par exemple, Bernard Gauthier, syndicaliste et représentant de la section locale de la fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), affirme que l'entreprise publique accorde systématiquement les contrats aux plus bas soumissionnaires, peu importe si leur estimation est réaliste ou non. Les entreprises engagées « qui arrivaient d'ailleurs pis qui trichaient » (Gauthier, cité dans Beaulieu, 2017, p. 169) en réalisant des soumissions largement en deçà d'une évaluation réaliste dépassaient régulièrement les délais prévus, faisant ainsi exploser les coûts de construction (Beaulieu, 2017, p. 171).

Bernard Gauthier critique également le fait que le projet avait été présenté par ses promoteurs comme une opportunité d'emploi pour les résidents de la région, promesse qui selon lui n'a pas été remplie par l'entreprise publique :

Quand la gang de promoteurs d'Hydro-Québec sont venus icitte, ils vantaient le projet : « Ça va être le fun, la région va exploser, tout le monde va travailler ! » Ils nous ont fait de belles promesses, des poignées de mains, des rencontres incroyables... Ben, nous autres, on croyait à ces poignées de mains-là ! Mais on n'aurait pas dû. Nos entrepreneurs ont même pas pogné un pour cent des contrats à la Romaine !

[...]

Ils se câlissent de nous autres : « On va aller exploiter leurs richesses, ramasser leur argent, pis leur donner un ti-nanane de temps en temps pour qu'y ferment leurs gueules, les petits chihuahuas. (Gauthier, cité dans Beaulieu, 2017, pp. 169 - 173)

Ces passages sont particulièrement intéressants en ce qu'ils témoignent de la situation des allochtones sur la Côte-Nord. En effet, pour ceux-ci, l'exploitation du Nitassinan est une opportunité d'accès à des emplois syndiqués. Si ceux-ci critiquent le projet, c'est parce que les promesses d'emploi n'ont pas été honorées par l'entreprise publique, et qu'ils n'ont donc pas pu en tirer les bénéfices anticipés. Ces discours s'inscrivent en continuité avec les discours extractivistes et coloniaux, réduisant le territoire à sa valeur en ressources exploitables, cette fois en termes de salaires versés à des travailleurs, qui, notons-le, sont très majoritairement blancs et francophones²⁵.

Ainsi, les deux aspects de la critique de la gouvernance de l'entreprise publique (les décisions concernant de nouveaux projets et les irrégularités dans l'allocation de contrats) qui sont mis de l'avant dans *J'aime Hydro* tendent à réaffirmer la souveraineté de la population majoritaire sur les territoires autochtones, d'une part à titre de « propriétaires des rivières » (Giroux, 2015) dépossédés des processus décisionnels menant à l'exploitation de nouvelles rivières, et d'autre part, à titre de bénéficiaires légitimes de leur

²⁵ Dans un article publié sur le site internet *Pratiques RH*, une initiative de la Fédération des chambres de commerce du Québec, on peut trouver les statistiques suivantes : « [...] en 2020, les femmes représentent environ 28% du personnel, les autochtones un peu moins de 2%, surtout dans le nord, où se trouve les grands ouvrages près de leur communauté [...] et les minorités visibles et ethniques [...] 9,3% » (Hachid, 2021). Ce faisant, si la majorité des employés autochtones travaillent « dans le nord » comme il est mentionné dans l'article, et qu'Hydro-Québec compte 2% de personnes autochtones dans sa main d'œuvre, les emplois de cadre et de col blanc dans les grands centres - qui sont généralement des emplois de qualité - doivent compter une très petite proportion de personnel autochtone.

exploitation en tant que salariés, eux aussi dépossédés des bénéfices qu'ils auraient dû tirer de l'exploitation. Non seulement ces critiques s'appuient-elles sur la légitimité de la souveraineté de l'État colonial québécois sur le territoire, mais elles évacuent complètement les critiques autochtones concernant la gouvernance de l'entreprise publique, bien que celles-ci aient été particulièrement visibles au courant des dernières années. Par exemple, dans le cadre des audiences publiques du BAPE, le conseil des Innus d'Ekuanitshit critiquait l'absence d'engagement de l'État dans un processus de négociation de nation à nation, forçant ainsi la communauté à négocier directement avec le promoteur, qui « n'a pas l'habileté de discuter de ces questions-là [la reconnaissance territoriale du Nitassinan] » (Voyer, 2016, p. 104). Dans le même ordre d'idée, on pouvait lire dans le journal *La Presse* en 2015 :

Mercredi dernier, le Conseil des Montagnais d'Unamen Shipu (La Romaine) a tenu une assemblée. Il a été résolu à l'unanimité que la communauté devait obtenir « réparation et compensation auprès d'Hydro-Québec », car l'entente concernant le « projet hydro-électrique Romaine n'a pas été obtenue dans le respect du droit constitutionnel ou coutumier innu » (Lévesque, 2015).

Ainsi, bien que les communautés innues de la Côte-Nord, les premières affectées par le développement du complexe hydroélectrique La Romaine, aient leurs propres critiques de la gouvernance de l'entreprise publique, celles-ci n'ont pas trouvé leur place dans le récit offert par *J'aime Hydro*. Ces critiques seront abordées plus en détail dans le chapitre suivant de ce mémoire.

3.2.3 La critique environnementale

Finalement, la critique d'Hydro-Québec et du développement hydroélectrique qui est la plus visible dans l'œuvre *J'aime Hydro* est la critique environnementale²⁶. Celle-ci se décline en trois types d'arguments : (1) le Québec possède des surplus énergétiques, il n'est donc plus nécessaire de saccager de nouvelles rivières pour produire plus d'électricité ; (2) il serait possible de prioriser des mesures d'efficacité énergétiques pour dégager davantage de surplus, et (3), les barrages hydroélectriques ont des impacts environnementaux très importants. Nous verrons ici en détail ces trois dimensions de la critique environnementale présentée dans *J'aime Hydro*.

²⁶ La critique environnementale couvre 2,19% de la pièce selon mon analyse de contenu dans Nvivo, comparativement à moins de 2,11 % pour la gouvernance, et 1,22% pour ce qui est de la critique économique.

Dans une entrevue présentée au cours du deuxième épisode de *J'aime Hydro*, Alain Saladzius, cofondateur de la Fondation Rivières, explique : « On a commencé à interroger les projets d'Hydro-Québec en 2006, au moment du détournement de la rivière Rupert, et là, on continue avec la Romaine. Ces barrages ne sont pas nécessaires. On veut protéger les quelques rivières vierges qui restent » (Beaulieu, 2017, p. 86). Cet argument est également appuyé par un extrait du rapport Lanoue-Mousseau (2014) présenté plus haut, dans lequel il était conseillé de cesser les travaux à la Romaine : « Nous avons un surplus très important, de l'ordre de plus de 30 twh » (Beaulieu, 2017, p. 40). À ce sujet, dans le cadre de sa conversation avec Farès Khoury, Beaulieu se demande : « la question n'est peut-être pas pourquoi une [rivière] et pas l'autre, mais pourquoi toutes ? Pourquoi pas juste celles dont on a vraiment besoin ? » (Beaulieu, 2017, p. 73). L'exploitation des rivières est dénoncée, dans la mesure où les besoins en énergie du Québec sont comblés, ce qui sous-entend qu'elle serait légitime dans un contexte où la province ne posséderait pas de surplus énergétiques.

Cette critique environnementale, centrée autour des besoins énergétiques de la province, perpétue l'invisibilisation des souverainetés autochtones. Rappelons qu'un argument similaire avait mené à l'autorisation de l'exploitation des ressources hydrauliques à la Baie James dans les années 1970. En effet, comme mentionné dans le second chapitre de ce mémoire, la lutte juridique des Cris et des Inuit contre le gouvernement du Québec avait mené le juge Malouf à ordonner une injonction forçant l'arrêt des travaux, décision qui avait rapidement été annulée par la Cour d'appel du Québec. Zebedee Nungak écrit à ce propos dans son livre *Contre le colonialisme dopé aux stéroïdes* (2017) : « Cette décision s'appuyait sur ce que l'on appelle la "prépondérance des inconvénients", ce qui signifie que les intérêts d'une minorité (les Cris et les Inuit) ne peuvent l'emporter sur ceux de la majorité (le reste de la population du Québec) » (Nungak, 2017, p. 90).

Comme le souligne Zebedee Nungak, cette décision de la Cour d'appel du Québec « avait totalement négligé les droits des Autochtones et ignoré ses obligations envers eux » (Nungak, 2017, p. 90). Encore récemment, des juristes observaient ce même mécanisme : « le régime canadien tel qu'appliqué n'accorde pas une place effective aux avis rendus par les peuples autochtones dans le processus de prise de décision, sous prétexte de la préservation de l'intérêt général » (Farget et Fullum-Lavery, 2014, p. 602-603). Ce mécanisme a également été observé au sein du conflit ayant opposé certaines communautés innues à l'État québécois dans le cadre Plan nord et du harnachement de la rivière Romaine (Cuadra, 2014, p. 68 ; Farget, 2020). Ainsi, bien que cet argument présenté dans *J'aime Hydro*

s'oppose à la construction de barrages, il sous-entend la même légitimité de l'État québécois et de la société majoritaire à les exploiter, advenant que ce soit nécessaire.

Notons également que malgré les discours présentant les besoins en énergie du Québec comme étant comblés, de nombreuses communautés autochtones dans le nord de la province ne sont toujours pas connectées au réseau provincial, et doivent s'alimenter en énergie auprès de centrales thermiques au diesel, particulièrement polluantes (Hydro-Québec, 2016, p. 9). En effet, ce n'est qu'en mars 2022 qu'Hydro-Québec annonçait avoir finalement raccordé les villages de La Romaine et la communauté innue d'Unamen Shipu, qui, bien que situés à proximité de la centrale de La Romaine-2 en service depuis 2014, ne bénéficiaient toujours pas de l'hydroélectricité (Léveillé, 2022). Une situation similaire a lieu dans de nombreuses communautés côtières de la Baie-James, qui en 2022 ne sont toujours pas connectées au réseau provincial, soit près de 50 ans après la mise en exploitation des rivières traversant leurs territoires²⁷. Ainsi, en réaffirmant sans les questionner les discours présentant les besoins en énergie du Québec comme étant comblés, la pièce de théâtre contribue à l'invisibilisation des besoins des communautés autochtones qui, en plus d'avoir été usurpées de leur souveraineté, voient leurs territoires saccagés et exploités depuis plus de 50 ans et ne bénéficient toujours pas de l'électricité qui y est produite.

Le second argument environnemental présenté dans la pièce en faveur de l'arrêt de la construction de nouveaux barrages concerne la possibilité de dégager davantage de surplus à l'aide d'alternatives moins polluantes, telles que les mesures d'efficacité énergétique :

Christine

Ce rapport de commission suggère de cesser d'investir dans de nouveaux projets hydroélectriques puisque l'efficacité énergétique compenserait pour toute croissance. Bon, l'efficacité énergétique, c'est quoi, exactement ? Récupérer des kilowattheures au lieu d'en produire ?

²⁷ On peut lire dans le plus récent plan stratégique de l'entreprise publique : « À la fin de 2021, nous comptons 22 réseaux autonomes, c'est-à-dire des réseaux non reliés au réseau électrique principal. Ces réseaux, dont la plupart desservent des populations éloignées comme celles du Nord-du-Québec, sont souvent alimentés par des centrales thermiques et constituent notre principale source d'émissions de GES » (Hydro-Québec, 2022, p. 25)

Mathieu
Gosselin

Oui, Christine, en isolant nos maisons, nos bâtiments, en prenant notre douche moins longtemps, en achetant des ampoules fluocompactes, des affaires de même... (Beaulieu, 2017, p. 41)

À ce propos, dans l'extrait du documentaire *Chercher le courant* présenté dans la pièce, on peut lire Roy Dupuis affirmer que « l'écosystème de la Romaine va y passer, parce qu'on n'aura pas su utiliser d'autres filières énergétiques moins coûteuses, comme la biomasse, la géothermie, le solaire thermique, l'éolien, l'efficacité énergétique, à la place de l'hydroélectricité » (Beaulieu, 2017, p. 45). Dans l'épilogue de *J'aime Hydro*, où Beaulieu fait état des conclusions qu'elle tire de son enquête, on peut lire :

Je pense que c'est notre devoir et notre responsabilité de récupérer les 20 à 40 twh disponibles, à la moitié du prix d'un nouveau barrage

[...]

Je pense que nous aurions dû penser notre avenir énergétique selon une planification intégrée des ressources et que nous aurions dû privilégier l'efficacité énergétique davantage et bien avant — depuis que Jacques Parizeau a posé la question, depuis le débat public qui a mené au rapport *Pour un Québec efficace*, en 1996 (Beaulieu, 2017, p. 242).

De manière analogue à la première critique environnementale, l'argument mettant de l'avant les alternatives à la construction de barrages sous-entend que l'exploitation des rivières serait légitime si on avait épuisé les alternatives moins polluantes, tenant ainsi pour acquise la souveraineté de l'État québécois sur le territoire. Dans le cadre de cette critique, la dépendance des communautés autochtones de la Baie-James à des énergies fossiles n'est pas non plus mentionnée, bien que ces centrales soient responsables de 43% des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise publique (Léveillé, 2022).

Au fil de la pièce, on remarque également une insistance de plus en plus prononcée sur l'importance de réduire sa consommation d'énergie individuelle afin d'aider à dégager davantage de surplus. Par exemple, cette posture est très visible dans l'épilogue de la pièce, alors que Beaulieu suggère des pistes de réflexion sur l'avenir énergétique de la province :

On pourrait, tous ensemble, gérer nos pointes, puisque c'est nous qui les créons. Au Vermont et dans plein de pays, on indique au consommateur les périodes de pointes grâce au compteur intelligent. Une lumière rouge indique que la demande est en hausse et que ce

n'est pas un bon moment pour faire son lavage. On pourrait aussi varier le tarif selon les pointes. Bref, nous pourrions tous être impliqués dans la bonne gestion de notre plus grande richesse (Beaulieu, 2017, p. 244).

Le cadrage de cet enjeu, en insistant sur la responsabilité individuelle de diminuer notre consommation d'énergie, contribue à invisibiliser le fait que la plus grande part de l'énergie produite au Québec est consommée par des industries lourdes²⁸ (Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité, 2005 ; Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Québec, 2018). Notons à ce propos que le projet de La Romaine s'inscrivait plus largement dans le Plan Nord, un programme de développement intégral au nord du 49^e parallèle de la province basé sur l'exploitation des ressources minières, forestières et hydrauliques sur un territoire qui représente 72% de l'ensemble du territoire de la province (Asselin, 2012 ; Cuadra, 2014, p. 68 ; Duhaime *et al.*, 2013 ; Rivard et Desbiens, 2012 ; Vincent, 2008). Comme le soulignent Rivard et Desbiens (2012, p. 85), ce plan de développement s'inscrivait en continuité avec les différentes phases de colonisation de l'histoire de la province. En effet, depuis la colonisation des Laurentides à la fin du XIX^e siècle vue dans le premier chapitre de ce mémoire, les territoires autochtones ont été mis en exploitation au plus grand bénéfice d'entreprises privées et de la société blanche et francophone majoritaire de la province. En insistant sur la consommation d'énergie individuelle, le cadrage des enjeux environnementaux offert par Beaulieu dans *J'aime Hydro* passe ainsi sous silence les rapports de production capitalistes et extractivistes qui sont majoritairement responsables de la destruction de l'environnement et de l'appropriation coloniale des territoires autochtones.

Finalement, la pièce offre des interventions soulignant les dégâts environnementaux des complexes hydroélectriques. On peut par exemple trouver une intervention de Joël Malec, l'entrepreneur innu cité précédemment, qui souligne que l'entreprise publique a négligé le déboisement du réservoir #2 à la Romaine : « Dernièrement, Hydro-Québec a ennoyé le réservoir #2 sans nous avertir, sans le déboiser au complet. Il est plein d'arbres ! C'est dégueulasse ! Six pieds d'arbres partout dans le réservoir. Ils l'ont

²⁸ Selon les données les plus récentes trouvées :

Le secteur industriel a compté pour un peu moins de la moitié de la consommation totale d'électricité au Québec en 2018 (44,5 %; voir le graphique de la répartition de la consommation d'électricité par secteur). Le secteur résidentiel a été le deuxième consommateur d'électricité (35,4 %), suivi du secteur commercial et institutionnel (19,8 %) et ensuite du secteur des transports (0,2 %). (Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Québec, 2018)

pas déboisé ! » (Beaulieu, 2017, p. 181). Plus tard, Jacques Gélinau, un vidéaste environnementaliste souligne que ces pratiques sont très polluantes : « quand tu ennoies, comme ça, des centaines de kilomètres carrés de terrain pour faire des réservoirs, la dégradation de la tourbe, de l'humus, de tout ce que tu ennoies, finalement, ben ça crée du mercure, du carbone et du méthane » (Beaulieu, 2017, p 185). Notons toutefois que les impacts de cette pollution sur les communautés autochtones ne sont pas mentionnés dans la pièce, alors même qu'ils sont très bien documentés dans la littérature scientifique (Come, 2004 ; Craik, 2004 ; Dufous, 1996 ; Morantz, 2017 ; Vincent, 2008).

Jacques Gélinau critique également les études d'impacts environnementaux de l'entreprise publique :

C'est certain qu'Hydro-Québec vont dire qu'ils protègent la zosténaie. Mais il faut arrêter de se faire accroire que construire des barrages partout, ça change rien nulle part ! Le problème, c'est qu'Hydro-Québec fait aucune étude d'impact cumulative, c'est-à-dire qui tient compte de toutes les installations hydroélectriques dans le fleuve.

[...]

Personnellement, tant et aussi longtemps que les études d'impact d'Hydro-Québec seront faites par des compagnies payées par Hydro-Québec, j'aurai des doutes...

Cet intervenant est celui qui élabore le plus à propos des impacts environnementaux du développement hydroélectrique sur les écosystèmes nord-côtiers. Il est particulièrement intéressant de noter qu'à la fin du livre *J'aime Hydro* (2017), un « droit de réplique » est accordé à André Besner, directeur de la fonction Environnement d'Hydro-Québec. Dans cette lettre, Besner répond directement à l'environnementaliste : « Nous remercions Christine Beaulieu de nous permettre de réagir aux propos de Jacques Gélinau et de communiquer des informations appuyées par des données scientifiques probantes » (Besner, cité dans Beaulieu, 2017, p. 250). Dans cette lettre de quatre pages, Besner souligne d'abord la crédibilité des études financées par Hydro-Québec en affirmant que « plus de cents employés d'Hydro-Québec ont la responsabilité de mener à bien les études d'impacts sur l'environnement ». On peut également lire que l'équipe chargée de faire les suivis environnementaux est formée de « scientifiques hautement qualifiés qui n'ont qu'une préoccupation — réduire au minimum les impacts environnementaux des projets d'Hydro-Québec — et qui ont à leur disposition tous les moyens nécessaires pour y arriver » (Besner, cité dans Beaulieu, 2017, p. 250). Il n'est pas fait mention d'étude sur les impacts cumulatifs, mais on y insiste sur le fait que l'entreprise publique assure un suivi depuis plusieurs années. Finalement, à l'instar des discours exaltant la dimension verte du

développement hydroélectrique identifiés dans le deuxième chapitre de ce mémoire, l'hydroélectricité est comparée à d'autres formes de production d'énergie pour souligner qu'elle est la moins polluante :

Cela dit, les analyses scientifiques sérieuses montrent que l'hydroélectricité du Québec est une énergie propre qui produit des émissions de gaz à effet de serre (Ges) très faibles: 50 fois moins élevées que celles de l'énergie thermique tirée du gaz naturel, équivalentes à celles de l'éolien et 5 fois inférieures à celles du solaire photovoltaïque (dans Beaulieu, 2017, p. 251).

Comme il a été observé dans l'article *Are the pens working for justice* (2019), ce type de structure narrative où les perspectives de l'industrie et de l'État sont présentées à la suite de leur critique tend à engendrer une lecture des enjeux favorable au point de vue dominant, ici celui de l'État et de l'entreprise publique. En effet, en accordant le dernier mot à un représentant d'Hydro-Québec, cette structure narrative laisse croire que les critiques environnementales peuvent être discréditées sur la base d'une rationalité scientifique. À ce propos, l'utilisation des termes « données scientifiques probantes » par le directeur Environnement d'Hydro-Québec sous-entend que les données sur lesquelles s'appuie l'environnementaliste sont quant à elles invalides.

Ce biais entraîné par la structure narrative de *J'aime Hydro*, qui tend à donner une place de choix et à accorder de plus en plus d'espace aux perspectives de l'État et de l'entreprise publique au fil des épisodes peut n'être qu'inconscient, mais témoigne tout de même d'une grande naïveté de la part de l'autrice et de son équipe en ce qui concerne les rapports de pouvoirs historiques structurant notre société (Walker et al., 2019, p. 9). Notons à ce sujet que la participation active de l'entreprise publique à la pièce s'inscrivait à l'époque dans un effort de transparence de la part des hauts dirigeants d'Hydro-Québec. En entrevue avec Radio-Canada, un relationniste de l'entreprise affirmait en 2018 que la participation à la pièce « a été un test, et la manière dont la haute direction a répondu illustre notre virage transparence » (Gladel, 2018). Ainsi, on pourrait penser qu'Hydro-Québec a su saisir l'opportunité de relation publique que pouvait représenter *J'aime Hydro* dans un contexte d'importantes contestations des décisions de l'entreprise dans l'espace public québécois. Dans la pièce, on retrouve d'ailleurs à ce sujet un extrait dans lequel l'équipe de production de *J'aime Hydro* témoigne son inconfort quant au conflit d'intérêt que peut représenter la proximité de l'autrice avec la haute direction d'Hydro-Québec :

Annabel

On va pas s'autocensurer parce que toi tu deviens

| | |
|----------------|---|
| Soutar | chummy-chummy avec Hydro-Québec et que tu écris des textos à Pierre-Luc Desgagné. |
| Christine | Heille, wo là, je communique par textos avec tous mes intervenants. |
| Annabel Soutar | C'est pas un peu trop de proximité, tout ça ? Tu es très fine, Christine, et tu es quelqu'un qui a naturellement peur du conflit. Tu penses pas que cette collaboration ne fera qu'augmenter ta peur de confronter les vraies affaires ? (Beaulieu, 2017, p. 156) |

3.3 La réception médiatique de *J'aime Hydro*

En mai 2019, on pouvait lire dans les pages de *La Presse* que plus de 42 000 spectateurs avaient assisté à la pièce de théâtre (Boulanger, 2019). En janvier 2022, on pouvait lire dans les pages du journal *Métro* que *J'aime Hydro* était « sans aucun doute le plus grand succès théâtral des dernières années au Québec » (Rousseau, 2022). Non seulement la pièce a été particulièrement populaire, mais l'œuvre a également été rendue disponible sous différentes formes : deux versions différentes en baladodiffusion; deux éditions du livre et une diffusion intégrale à ARTV (Radio-Canada, 2019). La diffusion de l'œuvre sous forme de baladodiffusion visait explicitement à la rendre le plus accessible possible : « avec ce balado, Porte Parole veut rejoindre le plus large public possible, dont les gens qui, pour différentes raisons, ne vont pas au théâtre » (Boulanger, 2019). De plus, en 2020, *La Presse* annonçait que la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) accorderait du financement à la production d'un film librement inspiré de *J'aime Hydro* (Gladel, 2020). La pièce est également représentée de nouveau en 2022 dans une version modifiée, où Beaulieu s'entretient avec la nouvelle PDG d'Hydro-Québec, Sophie Brochu (Morin, 2021). Ainsi, la popularité de *J'aime Hydro* n'est probablement pas complètement étrangère à la quantité de ressources mobilisées pour la rendre accessible.

Depuis sa première représentation au Festival TransAmérique en juin 2016, les chroniques culturelles des principaux journaux québécois ne cessent d'encenser la pièce. Par exemple, au lendemain de cette représentation de l'œuvre, encore incomplète à ce stade, Nathalie Petrowski écrivait dans les pages de *La Presse* : « J'aime Hydro m'a procuré un pur et prodigieux bonheur » (Petrowski, 2016). L'œuvre a également reçu plusieurs prix prestigieux dans le domaine des arts québécois. Elle a notamment reçu

pour la saison 2016-2017 le prix Michel-Tremblay, attribué au meilleur texte créé pour la scène, ainsi que le prix du meilleur spectacle de l'année remis par l'Association québécoise des critiques de théâtre (Usine C, Atelier 10), en plus d'avoir figuré sur la liste des finalistes du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal et sur celle du Prix littéraire du Gouverneur général (Théâtre Duceppe, 2022).

Dans la réception médiatique de la pièce, deux thématiques retiennent particulièrement notre attention. La première de ces thématiques porte sur la dimension socialement engagée de *J'aime Hydro*, alors que la deuxième concerne la diversité des enjeux et des points de vue qu'elle aborde. L'objectif de l'analyse de la réception médiatique de la pièce est de mettre en lumière le caractère systémique de l'ignorance québécoise en ce qui concerne la dimension coloniale du développement hydroélectrique. Comme le souligne le philosophe Charles Mills, les manières de percevoir le monde d'un individu sont fortement influencées par son contexte social :

when the individual cognizing agent is perceiving, he is doing so with eyes and ears that have been socialized. Perception is also in part conception, the viewing of the world through a particular conceptual grid. Inference from perception involves the overt or tacit appeal to memory, which will be not merely individual but also social. As such, it will be founded on testimony and ultimately on the perceptions and conceptions of others (Mills, cité dans Bruyneel, 2021, p. 12).

Ainsi, l'analyse de la réception médiatique de la pièce peut nous aider à voir comment les angles-morts de *J'aime Hydro* ne sont pas spécifiques l'œuvre, mais plutôt partagés par une grande partie de la population blanche et francophone de la province, ou à tout le moins par des journalistes de ce même groupe social.

3.3.1 *J'aime Hydro*, une pièce engagée

L'un des éléments qui revient de manière récurrente dans les discours médiatiques traitant de l'œuvre *J'aime Hydro* porte sur sa dimension critique (Cloutier, 2016, 2017a ; Côté, 2020 ; Dubuc, 2017 ; Duchesne, 2019 ; Lauzon, 2018 ; Saint-Pierre, 2017). Par exemple, Nathalie Petrowski écrivait en 2016 dans les pages de La presse :

En cours de route, Christine va faire face à ses peurs : peur de ne pas être à la hauteur du projet, peur de vivre intellectuellement au-dessus de ses moyens d'actrice, mais peur aussi de faire mal à sa carrière en posant trop de questions au sujet d'un des plus grands commanditaires du milieu théâtral.

Ainsi, selon Petrowski, non seulement la pièce aborde-t-elle de manière critique des enjeux sensibles, mais l'auteur prend également un risque en la menant à terme²⁹. Les articles et chroniques culturelles affirment régulièrement que *J'aime Hydro* remet en question (Cassivi, 2017), voire confronte (Larochelle, 2016) l'entreprise publique. Le travail d'éducation et de vulgarisation fait par Beaulieu afin de rendre digeste cette pièce de théâtre dense en information est célébré de manière quasi unanime, comme peut en témoigner cet extrait d'une critique parue dans le *Huffington Post* en 2017 :

Courageuse, la comédienne ose accomplir, pour son propre compte, mais aussi, et peut-être même surtout au bénéfice de toute sa société, une démarche qui tient ouvertement du journalisme d'investigation, un genre menacé et pourtant crucial, essentiel à une époque où se multiplient les amalgames et les jugements hâtifs (Saint-Pierre, 2017).

À ce sujet, Christine Beaulieu affirmait récemment en entrevue que :

C'est un peu ça, *J'aime Hydro*. C'est l'histoire d'une citoyenne vraiment pas impliquée qui finit non seulement par devenir impliquée, mais qui est aussi capable de s'exprimer sur le sujet et d'avoir des conversations assez poussées avec les décideurs de ce milieu-là. C'est une quête universelle : celle du passage de l'ignorance à la connaissance, celle d'aller au bout de sa quête malgré ses peurs (Beaulieu, citée dans Boisvert-Magnen, 2021).

S'il est vrai que la pièce de théâtre pose des questions importantes quant à la nécessité de construire de nouveaux barrages hydroélectriques, cette posture de l'artiste progressiste a été identifiée dans la littérature québécoise comme permettant la reproduction de discours colonialistes plus « discrets ». En effet, dans une analyse portant sur les débats publics au sujet du spectacle *Kanata*, Nicolas Renaud identifie des stratégies discursives « permettant la conservation d'une structure primordiale d'occultation et de subjugation de l'Autochtone, sous la surface des discours de reconnaissance et de réconciliation » (Renaud, 2022, p. 52), régulièrement mobilisées dans le milieu des arts. Dans les discours identifiés par Renaud, « une logique de déni de l'existence même de la structure de domination devint la condition de sa reproduction » (Renaud, 2020, p. 52-53). Ainsi, en présentant la pièce comme étant critique de l'entreprise publique et donc nécessairement progressiste, la réception médiatique de *J'aime Hydro* contribue à rendre plus difficile d'observer de quelle manière *J'aime Hydro* contribue également à

²⁹ Notons à ce sujet que la compagnie de théâtre Porte Parole comprend depuis un membre de la direction d'Hydro-Québec sur son conseil d'administration. En effet, Mathieu Johnson, Vice-Président Stratégies, évolution de l'entreprise et développement à Hydro-Québec et anciennement directeur Développement et Stratégie gaz renouvelables chez Énergir siège depuis 2019 sur le conseil d'administration de la compagnie de théâtre. (Porte Parole)

la reproduction d'un imaginaire colonial³⁰. Ainsi, cette « quête universelle [...] du passage de l'ignorance à la connaissance » peut être présentée comme une initiative progressiste alors même qu'elle reproduit l'invisibilisation des rapports coloniaux à travers l'histoire de la province, et plus spécifiquement à travers l'histoire du développement hydroélectrique en territoires autochtones.

3.3.2 Tous les points de vue ?

Une seconde thématique dominant la réception médiatique de la pièce *J'aime hydro* porte sur la diversité des points de vue qu'elle rend visible (Bouchard, 2017 ; Bourbonnais, 2016 ; Cloutier, 2017a ; Cossette, 2017 ; Saint-Pierre, 2017). En 2016 on pouvait par exemple lire dans les pages du *Journal de Montréal* : « Conscientes que les opinions divergent, qu'une polémique existe à propos des décisions d'Hydro-Québec, et que l'histoire d'amour entre les Québécois et leur société d'État s'effrite, on a voulu à travers cette pièce présenter tous les points de vue » (Bourbonnais, 2016). Les journalistes ont régulièrement écrit à propos de *J'aime Hydro* qu'elle donne la parole à « tous les intéressés » (Cloutier, 2017a), ou encore qu'elle inclut « toutes les parties » (Cossette, 2017).

De plus, l'inclusion de personnes innues dans la pièce est régulièrement mobilisée par les journalistes pour appuyer cet argument. Dans un article paru dans *Le Devoir* en 2017, on pouvait lire :

Sur une période de deux ans, afin de tout savoir (ou presque) sur l'hydroélectricité, le fonctionnement de la société d'État et les impacts (positifs et négatifs) du harnachement de la rivière Romaine, Christine Beaulieu a rencontré des centaines de personnes dans de nombreuses régions du Québec : politiciens, ouvriers, scientifiques, gens d'affaires, syndicalistes et membres de la communauté innue (Saint-Pierre, 2017).

D'autres journalistes écriront à ce sujet que : « La comédienne le fait dans le respect de tous, de Bernard Gauthier aux dirigeants d'Hydro, en passant par les sages autochtones et les sérieux économistes. » (Cloutier, 2017a), où encore que la pièce aborde une diversité d'enjeux incluant les « considérations des Premières Nations » (Bouchard, 2017).

Comme nous l'avons vu plus haut, s'il y a bien un enjeu qui est très peu, voire pas du tout abordé dans les critiques du développement hydroélectrique présentées dans *J'aime Hydro*, c'est l'histoire coloniale

³⁰ Sur la posture « engagée » et l'invisibilisation de dynamiques oppressives, on peut également lire la thèse de doctorat de Janet Mawhinney publiée en 1998, citée par Tuck et Yang (2012) dans leur article *Decolonization is not a metaphor*.

de l'appropriation des territoires autochtones à des fins de développement hydroélectrique. Ainsi, l'inclusion de trois intervenant.e.s innu.e.s sur un total de 23 est présentée dans les médias québécois comme une attention « aux considérations des Premières Nations », ou encore comme « le respect [des] sages autochtones » (Cloutier, 2017a)³¹. Pourtant, comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, la trame narrative de *J'aime Hydro* et les principales critiques qu'elle porte s'appuient sur l'invisibilisation de la souveraineté innue sur le Nitassinan en assumant la légitimité de l'exploitation du territoire par l'entreprise publique. Ainsi, en présentant la pièce comme abordant « tous les points de vue » la réception médiatique de la pièce contribue à reproduire l'ignorance québécoise en ce qui concerne l'histoire coloniale de la province et de l'entreprise publique. Nous verrons dans le chapitre suivant le contenu des interventions de personnes innues mises de l'avant dans *J'aime Hydro*.

Grâce à l'analyse de la réception médiatique de *J'aime Hydro*, on constate rapidement que si les rapports coloniaux sont passés sous silence dans la pièce, il en est de même pour les principales critiques qui en sont faites dans les journaux de la province. Un article y fait pourtant figure d'exception. En effet, Dalie Giroux, intellectuelle québécoise critique du colonialisme et du nationalisme québécois, publiait le 12 juin 2015 dans le blog *Trahir* une critique soulignant le point aveugle de *J'aime Hydro* :

[...] la mise en place de notre politique de maîtrise, la conquête hydro-électrique de la baie James, correspond au moment historique où les Québécois ont remplacé les Anglais dans l'entreprise continentale de colonisation des peuples autochtones. « Maître chez nous », le Québec signe la Convention de la Baie-James, « nous » devenons « Hydro-Québec ». Maître de qui? Maître des Indiens, propriétaires des rivières, responsables de la violence impériale sur un territoire qui n'est pas le « Québec » sinon que dans la paperasse britannique, décideurs unilatéraux de la manière de vivre des autres. On veut-tu s'identifier à ça? Pour vrai?

L'intervention de Giroux dans l'espace médiatique permet de mettre en lumière ce qui est invisible aux yeux de la grande majorité des journalistes, soit le rapport colonial ayant permis l'appropriation des territoires autochtones à des fins de développement hydroélectrique.

³¹ L'analyse effectuée avec Nvivo m'a permis de constater que les passages donnant la parole à une personne innue correspondent à 1,1 % de l'ensemble de la pièce, comparativement à 14,12% pour les intervenant.es allochtones, et 4,62% si l'on considère uniquement les interventions de représentants de l'entreprise publique et des différents paliers d'administration publique. Ce calcul exclut les interventions de membres l'équipe de production dans la pièce, qui sont tous allochtones.

3.4 Conclusion

Grâce à l'analyse du cadrage des enjeux hydroélectriques présent dans *J'aime Hydro*, j'ai constaté que celui-ci s'appuie en grande partie, de manière explicite ou non, sur les récits nationalistes de la province assumant la légitimité de l'exploitation du territoire par l'État québécois, reproduisant par le fait même un récit qui invisibilise la dimension coloniale de ce projet. J'ai ensuite porté mon attention sur la réception médiatique de la pièce, qui témoigne de la dimension sociale de l'ignorance blanche, dans la mesure où la très grande majorité des articles de journaux publiés à propos de la pièce, en la présentant comme engagée et « abordant tous les points de vue » s'appuient sur le même imaginaire colonial que *J'aime Hydro*, et renforcent l'invisibilisation de l'histoire coloniale du développement hydroélectrique au Québec.

Comme mentionné dans ce chapitre, la pièce présente des extraits d'entrevues avec trois intervenant.es Innu.es, ce qui fait dire à un journaliste que l'autrice s'entretient avec des « sages autochtones ». Nous verrons dans le prochain chapitre que cette inclusion de personnes autochtones dans la pièce n'est pas gage de posture critique du colonialisme. En effet, différents procédés discursifs présents dans *J'aime Hydro* contribuent à réaffirmer la posture d'innocence de l'État québécois et de la société blanche et francophone majoritaire, notamment en instrumentalisant les intervenant.es innu.es ayant été inclus.es dans l'œuvre, mais également en mettant de l'avant certains discours identifiés dans le second chapitre de ce mémoire, exaltant les dimensions progressistes de l'entreprise publique et du développement hydroélectrique.

CHAPITRE 4

La reproduction de l'innocence blanche dans *J'aime Hydro*

Nobody cares what happened in the past. One can't afford to care what happened in the past. But your history has led you to this moment, and you can only begin to change yourself by looking at what you are doing in the name of your history, in the name of your gods, in the name of your language (Baldwin [1968], cité dans Bruyneel, 2021, p. 100).

Nous avons vu dans le chapitre précédent que les principales critiques adressées à Hydro-Québec dans la pièce de théâtre étaient toutes émises à partir du point de vue de la société blanche majoritaire, tenant pour acquise la légitimité de la souveraineté de l'État québécois et de la population blanche et francophone sur les territoires autochtones et leurs ressources. Dans ce chapitre, je m'intéressais principalement à l'absence de perspectives autochtones dans le récit offert par *J'aime Hydro*. L'objectif du présent chapitre est de mettre en lumière des procédés discursifs visibles dans la pièce qui contribuent à réaffirmer une posture d'innocence de la société majoritaire et de l'État québécois.

J'analyserai tout d'abord certains extraits de la pièce à la lumière des différents mécanismes de déculpabilisation coloniaux tels que théorisés par Tuck et Yang (2012), mécanismes qui servent à alléger le sentiment de culpabilité associé au fait de bénéficier du vol et de l'exploitation des territoires autochtones, sans avoir à renoncer à ces territoires, sans avoir à changer quoi que ce soit à la structure permettant l'appropriation continue des territoires autochtones et leur exploitation par l'État colonial. Ce faisant, je tâcherai de démontrer de quelle manière la pièce offre un excellent exemple de discours qui, se réclamant progressistes et sympathiques aux autochtones, contribuent en fait à naturaliser des rapports coloniaux, et du même coup, à leur reproduction. La seconde section de ce chapitre portera quant à elle sur les discours dans *J'aime Hydro* qui contribuent à réaffirmer les dimensions progressistes de l'entreprise publique et du développement hydroélectrique. Ces discours, s'inscrivant en continuité avec les discours nationalistes portant sur Hydro-Québec que nous avons vu dans le second chapitre de ce mémoire, exaltent les dimensions progressistes de l'entreprise publique, et invisibilisent le rapport colonial permettant l'appropriation des territoires autochtones par celle-ci. Ce faisant, ces discours facilitent l'adoption d'une posture d'innocence de l'État québécois et de la société majoritaire face à la colonisation des territoires autochtones à des fins de développement hydroélectrique.

4.1 L'innocence blanche et coloniale³²

Dans les études critiques de la race, James Baldwin, célèbre auteur afro-américain, est l'un des premiers à avoir identifié l'innocence comme étant l'une des caractéristiques fondamentales de la blancheur. En effet, dans *The fire next time*, celui-ci écrit à propos de la société américaine : « [...] they have destroyed and are destroying hundreds of thousands of lives and do not know it and do not want to know it. [...] But it is not permissible that the authors of such devastation should also be innocent. It is the innocence which constitutes the crime » (1963, p. 17). Pour Baldwin, l'histoire est importante, car elle a des impacts dans le présent: « the great force of history comes from the fact that we carry it within us, as unconsciously controlled by it in many ways, and history is literally *present* in all that we do » (Baldwin [1965], cité dans Bruyneel, 2021, p. 99).

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, les récits nationalistes officiels, accompagnés de pratiques et de politiques publiques coloniales, contribuent à la construction d'un sentiment d'appartenance au territoire et de légitimité pour les membres de la société issue de la colonisation (Razack, 2002 ; Reigert, 2022 ; Thobani, 2007). Comme le souligne Sherene Razack dans l'introduction de son ouvrage *Race, space and the law : Unmapping a white settler society*, ce processus passe généralement par l'invisibilisation des violences commises au nom de l'imposition de la souveraineté coloniale :

A quintessential feature of white settler mythologies is, therefore, the disavowal of conquest, genocide, slavery, and the exploitation of the labour of peoples of colour. In North America, it is still the case that European conquest and colonization are often denied, largely through the fantasy that North America was peacefully settled and not colonized (2002, p. 2).

Ce désaveu de l'histoire coloniale permet ainsi aux membres de la société majoritaire de se percevoir comme étant innocents face aux violences coloniales et raciales. Car comme le soulignent Eve Tuck (Unanga) et K. Wayne Yang dans leur article *Decolonization is not a metaphor* : « Directly and indirectly benefitting from the erasure and assimilation of Indigenous peoples is a difficult reality for settlers to

³² Ma traduction du terme *White settler innocence* (Reigert, 2022). Le concept d'innocence blanche est apparu en premier lieu dans le cadre des *Whiteness studies*, et analysait la reproduction de dominations raciales. Bien que je considère que certains mécanismes identifiés dans la littérature antiraciste fonctionnent sensiblement de la même manière en contexte colonial, j'estime qu'il est essentiel de prendre en considération la particularité du colonialisme d'occupation blanche en tant que structure de domination et de dépossession des peuples et communautés autochtones, c'est pourquoi je favorise l'utilisation du terme d'innocence blanche et coloniale.

accept. The weight of this reality is uncomfortable; the misery of guilt makes one hurry toward any reprieve » (2012, p. 9). Dans cet article, Tuck et Yang identifient différents mécanismes de déculpabilisations coloniaux (*settler moves to innocence*), soit des stratégies et positionnements visant à atténuer le sentiment de culpabilité et de responsabilité associé au fait de bénéficier de l'usurpation et de l'exploitation des territoires autochtones, sans avoir à renoncer au territoire ou à ses privilèges (2012, p. 10). Selon ces deux auteur.ices, la mobilisation de mécanismes de déculpabilisation fait obstacle à la construction d'alliances plus fortes, d'où l'importance de savoir les identifier et les contrer : « We provide this framework so that we can be more impatient with each other, less likely to accept gestures and half-steps, and more willing to press for acts which unsettle innocence » (Tuck et Yang, 2012, p. 10). Dans les prochaines sections, je présenterai les différents mécanismes de déculpabilisation coloniaux que j'ai identifiés dans la pièce *J'aime Hydro*.

4.1.1 Les Innu.es comme population Astérisque

Sur un total de 23 intervenant.es sollicité.es pour des entrevues relatives au développement hydroélectrique dans l'ensemble de la pièce, seulement trois sont des personnes autochtones, et les extraits d'entrevues gardés n'abordent aucunement les rapports coloniaux permettant l'appropriation des territoires autochtones, ou encore la dépossession historique du peuple Innu de son territoire au profit d'industries extractives. Ainsi, malgré l'inclusion de trois personnes innues dans la pièce de théâtre, on en sort avec très peu d'information sur l'histoire de l'appropriation coloniale du Nitassinan à des fins de développement industriel et particulièrement hydroélectrique, mais également très peu d'information sur le processus de consultation ayant eu lieu auprès des communautés innues de la Côte-Nord dans le cadre du projet de la Romaine.

Le premier intervenant autochtone de *J'aime Hydro*, Joël Malec, est entrepreneur et conseiller spécial du chef de Nutashkuan. Comme mentionné au chapitre précédent, Beaulieu le présente au début de la scène : « Joël Malec est un Innu de ma génération, de la réserve de Nutashkuan, qui a souvent manifesté en bloquant la route vers la Romaine » (Beaulieu, 2017, p. 180). La scène, très courte³³, vise à laisser l'intervenant expliquer pourquoi des membres de sa communauté ont fait ces blocages. Dans les extraits de son entrevue qui sont présentés dans la pièce, il explique que les promesses faites par Hydro-Québec en échange de la signature d'une entente de sa communauté n'ont pas été honorées :

³³ Selon l'analyse Nvivo, les interventions de Malec couvrent 0,39% de l'ensemble de la pièce de théâtre.

Ma communauté a été une des premières à se faire miroiter que, si elle signait une entente, elle allait avoir beaucoup de contrats.

[...]

Ils sont venus ici avec des feux d'artifice, avec une prestance, tellement charmeurs. Tout était beau ! Mais, ce qu'ils nous disaient pas, c'est qu'Hydro-Québec est gouvernée par le gouvernement, et que le gouvernement est gouverné par les multinationales. Au fil du temps, j'ai découvert que le système est fait de même. C'était précalculé. Les contrats de gré à gré négociés avec nous autres, finalement, ça allait être les grosses compagnies qui allaient les faire. Remabec, c'est une des plus grosses compagnies forestières au Québec. Ben ma communauté s'est fait avoir par cette compagnie-là.

[...]

C'est que c'est très pauvre, chez nous. Quand on pogne un contrat de déboisement, on peut pas, du jour au lendemain, s'acheter de la machinerie pour déboiser. Il faut absolument faire une association avec une autre plus grosse compagnie, qui, elle, est équipée. Le problème, c'est que notre partenariat s'arrêtait à la scierie. Toute le bois qui sortait de là nous appartenait pas, et c'est là que la piasse est. Remabec vendait à l'international. (Beaulieu, 2017, pp. 180-181)

Dans cet extrait, la critique du mode de fonctionnement de l'allocation de contrats rejoint celles faites par d'autres entrepreneurs et syndicalistes de la Côte-Nord qui ont été abordées au chapitre précédent de ce mémoire. Pour Tuck et Yang (2012), une telle manière de représenter les peuples autochtones correspond à l'une des principales formes d'intégration des autochtones dans les discours dominants, soit à titre de population astérisquée, l'équivalent d'une note de bas de page dans le paradigme dominant (p. 22). Cette forme d'intégration constitue un mécanisme de déculpabilisation dans la mesure où elle intègre les communautés autochtones aux discours publics, mais de manière superficielle.

Dans *J'aime Hydro*, l'absence de contexte historique ou de considération pour les revendications territoriales innues permet de présenter les critiques de Malec comme une « variante » de la critique plus large du mode d'allocation des contrats : les communautés autochtones étant très pauvres, leurs entreprises n'ont d'autre choix que de faire des partenariats avec de grandes entreprises, qui elles, empocheront le gros des bénéfices de l'exploitation. Pourtant, si les communautés innues sont aujourd'hui aussi appauvries, c'est en grande partie parce leurs territoires sont massivement appropriés et mis en exploitation par Hydro-Québec et d'autres entreprises extractives depuis les années 1950. En effet, non seulement ces communautés commencent à peine à tirer des bénéfices de l'exploitation

hydroélectrique de leurs territoires, mais cette exploitation les a historiquement dépossédées de leur mode de vie ancestral en ennoyant d'immenses territoires de chasse (*Des-terres-minées!*, 2016).

En mettant de l'avant les critiques d'un Innu qui, à titre d'entrepreneur a intérêt à ce que les ententes avec Hydro-Québec soient avantageuses, *J'aime Hydro* contribue à la construction d'un récit dans lequel l'exploitation coloniale du Nitassinan et l'intégration des Innus à l'économie capitaliste nord-américaine qui en a résulté est invisibilisée. L'identité innue est ainsi vidée de sa dimension politique, pour être réduite à une identité ethnique individuelle. Comme l'écrivent Tuck et Yang :

These acts of inclusion assimilate Indigenous sovereignty, ways of knowing, and ways of being by remaking a collective-comprised tribal identity into an individualized ethnic identity. / From a decolonizing perspective, the asterisk is a body count that does not account for Indigenous politics, educational concerns, and epistemologies (2012, p. 23).

Il est également pertinent de souligner ici que la scène où Beaulieu s'entretient avec Joël Malec est précédée de plusieurs entrevues avec des politiciens et travailleurs blancs de la Côte-Nord qui soulignent le potentiel d'emplois que ce genre de projet amène dans la région. Tout juste avant de s'entretenir avec Joël Malec, Beaulieu constate :

Rapidement, j'ai compris que les gens d'ici ont désespérément besoin de projets, de jobs. Ce besoin-là est très urgent, ça brûle ! Alors ma question à savoir si la Romaine est ultimement un bon projet pour l'ensemble du Québec, c'est pas qu'ils s'en foutent, mais c'est tellement pas leur priorité. Ils pensent d'abord à leur famille, à leur municipalité. Cent emplois stables dans la région, c'est énorme ! (Beaulieu, 2017, p. 179)

Ainsi, dans la mise en récit du voyage de Christine Beaulieu à la Côte-Nord, le besoin d'emplois pour ses habitants est présenté comme un enjeu d'envergure, et le fait qu'Hydro-Québec n'honore pas ses promesses est dénoncé à la fois par des intervenants blancs et par un entrepreneur innu. Notons que les ententes dont fait mention Joël Malec dans l'intervention citée plus haut sont les ententes sur les répercussions et avantages (ERA), le mécanisme adopté par Hydro-Québec depuis quelques années pour s'assurer du consentement des communautés autochtones. C'est ce même mécanisme qui permet aux municipalités d'obtenir des redevances pour des projets spécifiques. Cette approche de l'entreprise publique a notamment été critiquée par des Innus dans le cadre du projet de développement de la Romaine (Cuadra, 2014, p. 88). Comme on peut lire dans le mémoire déposé par les conseils de Pakua Shipi et de Unamen Shipu au BAPE en 2008:

Bien que le processus de consultation des gouvernements se soit bien déroulé, il n'en demeure pas moins que la question de l'accommodement n'a pas été réglée à notre satisfaction. Une simple entente commerciale avec Hydro-Québec au même titre que la MRC et les municipalités ne peut prétendre avoir répondu à l'obligation d'accommodement des dernières décisions de la Cour suprême du Canada (Conseil des Innus de Pakua Shipi et Conseil des Innus de Unamen Shipu, 2008 , p. 14).

De ce fait, en réduisant les communautés innues à une « communauté locale », l'entreprise publique et l'État québécois peuvent ignorer les revendications territoriales des Innu.es qui n'ont toujours pas fait l'objet d'un règlement, près de 30 ans après les premières tentatives de négociation avec l'État québécois (Charest, 2008). Cette pratique est également appuyée par les discours présentant le développement hydroélectrique comme une opportunité de partenariat avec les communautés locales, dont les communautés autochtones sont décrites comme un sous-ensemble. Comme nous l'avons vu dans le second chapitre de ce mémoire, ces discours sont particulièrement visibles dans les documents institutionnels d'Hydro-Québec et de l'État québécois depuis leur adoption du paradigme du développement durable dans les années 1990. À ce sujet, le mémoire déposé au BAPE par la communauté d'Ekuanitshit est particulièrement évocateur :

Nous les Innus de Ekuanitshit, anciens, enfants, jeunes, hommes et femmes, nous reconnaissons notre relation intime avec la terre de nos ancêtres. Nous avons le devoir de protéger la forêt et cette rivière, la belle rivière Romaine. Il ne faut pas nous voir comme un simple élément du « grand public », et nous ne sommes pas des « simples intervenants » parmi tant d'autres. Nous sommes des gardiens. Et nous sommes chez nous. Car jusqu'à ce jour, nous n'avons jamais signé d'entente de principe à caractère global ou de traité avec les autorités coloniales françaises ou anglaises puis québécoises ou canadiennes indiquant une rétrocession de nos terres. (Innus d'Ekuanitshit, 2008)

Ainsi, en mettant côte-à-côte les discours d'un entrepreneur innu et de travailleurs et entrepreneurs blancs de la Côte-Nord dont les préoccupations sont similaires, et en négligeant de présenter des discours critiques des ERA, le récit offert dans *J'aime Hydro* tend à reproduire un amalgame qui sert principalement les intérêts de l'entreprise publique. En effet, ces discours permettent à l'entreprise de se présenter comme prenant en considération les perspectives autochtones, et respectant l'obligation de les consulter et de les accommoder, sans avoir à reconnaître leur droit souverain au territoire, sans avoir à remettre en question la légitimité de la souveraineté de l'État québécois et de l'entreprise publique sur le territoire.

Ce faisant, cette forme d'intégration d'une personne innue dans le récit de la pièce constitue un mécanisme de déculpabilisation, dans la mesure où elle masque l'effacement des peuples autochtones caractéristique du colonialisme d'occupation blanche. En effet, en mettant de l'avant le discours de Joël Malec, *J'aime Hydro* peut se présenter comme étant à l'écoute des communautés innues, et ce, même si les extraits d'entrevue avec celui-ci ne remettent pas du tout en question la souveraineté de l'État colonial québécois sur le Nitassinan.

4.1.2 Le fantasme d'adoption

Un second mécanisme de déculpabilisation colonial peut être identifié dans la dernière scène de l'épisode 4 de *J'aime-Hydro*, dans laquelle Christine s'entretient avec Rita Mestokosho, une poétesse et politicienne innue connue pour avoir dénoncé l'exploitation de la rivière Romaine par Hydro-Québec et l'État québécois (Lagacé, 2009). Dans cette scène, qui est de loin le plus long extrait de la pièce³⁴ qui met de l'avant une personne innue, Christine va rendre visite à la poétesse à la maison de la culture innue à Ekuanitshit. Au début de la scène (Beaulieu, 2017, p. 201), le narrateur de la pièce décrit un rituel que fait Mestokosho avec de la sauge :

| | |
|--------------------|---|
| Mathieu Doyon | Rita allume une herbe avec un rond de poêle. |
| Christine | C'est quoi, cette affaire-là ? |
| Rita Mestokosho | C'est de la sauge. Ça sert à purifier les lieux. Quand je reçois du monde ici et que c'est des nouvelles énergies, j'ai besoin, |
| Christine | Ok, mais fais-toi z'en pas avec moi. |
| Rita Mestokosho | C'est pas toi. |
| Mathieu Doyon | Rita disperse de la fumée sous ses propres jambes, devant son visage, son cœur. Elle chuchote une prière en innu. Christine la regarde. |
| Rita Mestokosho | Est-ce que tu as tes règles ? |

³⁴ Selon l'analyse Nvivo, les interventions de Mestokosho couvrent 0,65% de l'ensemble de la pièce de théâtre.

Christine Euh, non.

Mathieu Rita refait le même rituel autour du corps de Christine.
Doyon

Ensuite, Mestokosho s'appuie sur sa vision du territoire et de la nature pour dénoncer l'exploitation de la rivière Romaine, tout en soulignant que les mécanismes de consultation offerts aux Innus ne leur laissaient pas la possibilité de remettre en question le projet :

Bon, ma parole. La Romaine, c'est arrivé comme un coup de vent et ç'a laissé une cicatrice. Une cicatrice dans le cœur des gens. Une cicatrice très apparente sur le territoire. Une cicatrice qui fait encore mal. Et nous, les Innus, on participe à cette cicatrice.

Quand tu as des convictions, c'est ça qui te garde vivant. Tu peux pas changer ça, tu peux pas. Mais là, t'as du monde devant toi qui te dit « Ça marche pas, tes convictions ».

T'aurais eu beau pleurer, t'aurais eu beau dire ce que tu veux, personne t'aurait écouté. Parce qu'ils avaient déjà pris leur décision. Le projet allait se faire coute que coute.

La société d'État, je la vois comme une grosse machine qui ne construit pas de rêves.

Quand tu parles avec quelqu'un, là, qui est en face de toi pis qui croit pas que les plantes, les animaux, les pierres ont un esprit...

Moi, je crois que les pierres ont un esprit. Je crois que les arbres ont un esprit. Je crois à ça. Mais eux, ils y croient pas.

Et aujourd'hui, c'est beaucoup plus facile de vendre leur salade que la mienne. Moi, me faire dire « Un arbre, c'est juste un arbre », non merci.

Je crois encore à ce que mes grands-parents m'ont enseigné. (Mestokosho, cité dans Beaulieu, 2017, p. 202)

Puis, la scène se termine avec un autre échange entre les deux femmes, dans laquelle Mme Mestokosho enseigne à Christine à remercier la terre :

Rita Tu es fatiguée. Quand je t'ai vue entrer, j'ai vu une petite fille avec une
Mestokosho certaine naïveté, mais avec un gros fardeau. T'as pris énormément de
 choses sur tes épaules. Tu dois avoir la volonté de dire « Assez, c'est
 assez ! ».

Christine ouais, j'imagine.

Rita T'as énormément de difficulté à dire non.
Mestokosho

Christine ouais. J'imagine, ouais.

Rita *(Tapant avec ses pieds au sol)* Faut que t'apprennes à t'enraciner. C'est
Mestokosho ta mère, la Terre en dessous, là, elle te porte tous les jours, c'est incroyable ! Tu dois la remercier. « Merci d'être encore là pour moi, merci, la Terre. » Toi, tu fais pas ça.

Christine Non, je fais pas ça.

Rita Après, tu respirez, « Merci, l'air, merci, le ciel ». Mais tu fais pas ça, toi,
Mestokosho tu remercies pas.

Christine Non, j'avoue, je fais jamais ça.

Rita Tu te lèves le matin, tu prends un café... Tu remercies pas.
Mestokosho

Christine Exact.

Rita Mets-toi debout, ici. Regarde l'île en face. Pose-toi bien comme il faut,
Mestokosho pour pas que tu t'envoles.

Mathieu Rita se met derrière Christine, elle pose ses mains sur ses épaules, prend
Doyon une grande respiration et chante un chant de guérison.

Rita *(Chanté, fort, saisissant)*
Mestokosho *Tan nemake
tshekuan tshe tutaman*

Temps. La beauté du chant de Rita bouleverse Christine. Elle pleure à chaudes larmes.

Ce type de récit peut être interprété à la lumière du « fantasme d'adoption des colons »³⁵, qui est régulièrement mobilisé dans la littérature nord-américaine. Ce mécanisme de déculpabilisation met généralement en scène une personne blanche, qui se lie d'amitié avec une personne ou une communauté autochtone, et qui est « adoptée » par celle-ci. Bien que l'autrice de *J'aime Hydro* ne soit pas explicitement adoptée par Rita Mestokosho dans cette scène, on peut toutefois constater qu'une très grande partie de l'extrait de l'entrevue gardé pour la pièce ne concerne pas les enjeux relatifs au

³⁵ Ma traduction du terme *Settler adoption fantasies* (Tuck et Yang, 2012, p. 13).

développement hydroélectrique sur le Nitassinan, mais bien des pratiques spirituelles innues qui sont enseignées à Beaulieu.

À ce propos, Tuck et Yang (2012, p.15) suggèrent que

The beauty of this settler fantasy is that it adopts decolonization and aborts it in one gesture. [...] Decolonization is stillborn - rendered irrelevant because decolonization is already completed by the indigenized consciousness of the settler.

Ainsi, comme le soulignent Tuck et Yang, le fantasme d'adoption des colons rend inutile la décolonisation, dans la mesure où l'anxiété relative au fait de ne pas appartenir au territoire se voit allégée par l'adoption de l'amour de celui-ci qui nous serait enseigné par une personne ou une communauté autochtone (Tuck et Yang, 2012, p.15). Comme en témoigne la scène finale de la pièce, ce que l'autrice de *J'aime Hydro* retient de son entrevue avec Rita Mestokosho ne concerne en rien les critiques de cette dernière du développement hydroélectrique sur le Nitassinan, mais bien une volonté de s'inspirer des pratiques de la poétesse innue dans son rapport aux rivières exploitées à des fins de développement hydroélectrique :

Je pense qu'Hydro-Québec a énormément de potentiel, qu'elle peut être créative et dynamique, et j'espère la voir se diversifier, innover, au-delà de son hydro.

J'ai hâte de voir, Éric Martel, la décision que tu vas prendre en 2020.

Et finalement, je pense, comme Rita, que je ne remercie pas assez.

Merci, rivières. Merci de griller mes toasts le matin. Merci de chauffer mon eau dans ma douche. Merci de tenir ma maison au chaud. Merci de faire rouler ma voiture électrique. Merci de m'éclairer en ce moment sur cette scène.

Je vous promets, rivières, que je serai davantage responsable de ce que vous me concédez au prix de votre courant. Maintenant, je vois les électrons que vous agitez. Maintenant, les dimensions ne sont plus garantes de leur valeur (Beaulieu, 2017, p. 245).

Ici, nul besoin de contester l'appropriation coloniale des territoires autochtones à des fins de développement hydroélectrique ; nul besoin de remettre en question les bénéfices tirés de l'exploitation qui ont en très grande partie profité à la société blanche et francophone majoritaire de la province alors qu'elle contribuait également à appauvrir les communautés autochtones qui voyaient leurs territoires bouleversés et dévastés par l'exploitation : il suffit de remercier les rivières qui nous fournissent en énergie pour nous débarrasser de l'anxiété relative au fait de bénéficier de leur exploitation.

4.1.3 Les Innu.es, un peuple à risque ?

Le troisième et dernier intervenant innu de la pièce de théâtre documentaire est Jean-Charles Piétacho, chef du Conseil des Innus de Ekuanitshit depuis 1991. Au début du 5^{ème} épisode, Christine revient de la Côte-Nord et décide d'écouter son entrevue avec celui-ci. On peut lire dans la pièce :

Jean-Charles Piétacho Moi, je suis né ici, juste en avant, à côté de la rivière Mingan, dans une tente. Mon amour de la Terre, écoute ! Je veux pas juger ceux qui naissent dans des hôpitaux, là, mais mon contact avec la Terre, ben, ça s'est fait là, à ma naissance, là là ! Ma grand-mère m'a pris —

Christine Là, je me suis mise à imaginer le microbiote de Jean-Charles Piétacho. Je sais pas si vous avez entendu parler de ça, le microbiote ? C'est fascinant. C'est l'ensemble de nos microorganismes, c'est toutes les bactéries qui vivent en nous. C'est un organe invisible qu'on ne peut pas toucher ou sentir, mais qui joue un rôle crucial dans nos humeurs, dans notre santé. Un peu comme les électrons qui s'agitent partout, qu'on ne voit pas, mais qui jouent aussi un rôle crucial dans nos vies.

Notre microbiote se crée dès que l'on sort du vagin de notre mère. (Oui, il y a le mot « vagin » dans un spectacle sur Hydro-Québec.) Mais donc, je me suis dit que le microbiote de Jean-Charles Piétacho était certainement beaucoup plus riche que le mien ! Imaginez, il s'est créé en contact avec l'air frais du dehors près de la rivière, la terre, le sable et les mains de sa grand-mère. Tandis que mon microbiote à moi, il s'est créé en contact avec l'air d'intérieur d'hôpital, les draps blancs pleins de Fleecy pis les gants de rubber du médecin. Ouach... Pauvre microbiote ! (Beaulieu, 2017, pp. 208-209).

Cet extrait, le seul de l'entrevue avec Piétacho qui est gardé dans la pièce de théâtre, est particulièrement bref, et ne concerne pas directement le projet de développement hydroélectrique de la rivière Romaine. Ce que l'autrice de *J'aime Hydro* retient plutôt de son entrevue avec Jean Charles Piétacho, c'est le fait qu'en tant qu'Innu, il soit né « en contact avec l'air frais du dehors près de la rivière, la terre, le sable et les mains de sa grand-mère », ce qui fait par la suite réfléchir Christine quant aux conditions de sa propre naissance « en contact avec l'air d'intérieur d'hôpital, les draps blancs pleins de Fleecy pis les gants de rubber du médecin ». Ici, l'opposition binaire renforce des représentations des autochtones comme étant « proche de la nature », par opposition à la société « moderne » reprenant par le fait même des représentations essentialisantes longtemps utilisées pour légitimer l'imposition de la souveraineté coloniale aux peuples autochtones.

Dans ce type de discours, l'inclusion des personnes autochtones est instrumentalisée afin de donner davantage de poids aux arguments écologistes, sans toutefois chercher à remettre en question les rapports coloniaux permettant l'usurpation des territoires et des souverainetés autochtones à des fins de développement industriel. Cette forme d'inclusion constitue un mécanisme de déculpabilisation, car comme le souligne Anna J. Willow :

[...] images of Ecological Indians allow members of Western industrial societies to distance themselves from the legacies of colonialism. When contemporary indigenous activism is comprehended as a manifestation of Indian people's inherent ecological connection to the land, the political realities of Native resistance get pushed conveniently aside. [...] Romantic portraits of indigenous people emplaced in unspoiled landscapes shifts attention away from serious political and social concerns (Willow, 2009, p. 39-40).

Dans ce cas-ci, le bref extrait de l'entrevue avec Piétacho, accompagné de la réflexion subséquente de l'autrice s'inscrit dans cette tendance à offrir des représentations romantiques du rapport des Innu.es à la nature, mais en laissant de côté la réalité politique de cette communauté. De plus, l'extrait de l'entrevue avec Rita Mestokocho présenté plus haut s'inscrit dans ce même type de représentation. En effet, le rapport que la poétesse entretient avec le territoire est explicité, mais n'offre aucune information sur les résistances innues face au projet de développement La Romaine, et encore moins sur l'historique de colonisation du Nitassinan. Au contraire, un récit ancré dans l'histoire de l'appropriation coloniale du Nitassinan aurait rendu visible le processus d'usurpation et d'exploitation du territoire ancestral Innu, comme l'a déjà fait Mestokocho en entrevue :

Je suis innue, et innu veut dire être humain. [...] Nous vivons entre deux mondes, le moderne et le traditionnel. L'équilibre entre les deux n'est pas facile car notre terre traditionnelle est toujours menacée par la destruction de grosses compagnies forestières, des barrages hydroélectriques et les mines. Notre vie et notre survie sont attachées à celui des rivières, des forêts et des lacs (Premat et Sule, 2012).

Un récit ancré dans la réalité politique de la communauté d'Ekuanitshit aurait par ailleurs pu expliciter ce que Mestokocho entendait par : « parce qu'ils avaient déjà pris leur décision. Le projet allait se faire coûte que coûte ». Cette phrase réfère aux limites du processus référendaire ayant mené à l'entente entre Hydro-Québec et le conseil de bande de la communauté, comme l'a déjà expliqué ailleurs la poétesse :

Hydro-Québec nous l'a dit et répété : ça va se faire avec ou sans votre accord. Nos propres avocats nous l'ont dit. Les avocats ! Un avocat, c'est un avocat. Il pense à lui-même. Ton

avocat n'est pas ton ami. Ton avocat veut un règlement. [...] Les avocats touchent un pourcentage sur les redevances qu'Hydro verse. Nos avocats nous ont représentés : ils ont touché un pourcentage. Mais il n'y a pas d'argent, pas de pourcentage, pas de redevances quand tu défends une rivière. Quand tu t'assieds avec Hydro, c'est pour négocier une entente. Pas pour sauver la rivière (Mestokocho, Lagacé, 2009).

Ainsi, en présentant les Innu.es comme étant plus près de la nature, mais en négligeant d'importants aspects de la relation historique entre Hydro-Québec, l'État québécois et les communautés innues, le récit offert par *J'aime Hydro* permet à l'autrice de la pièce, mais également à son auditoire, de conserver intact notre propre sentiment d'innocence en ce qui concerne le vol et l'exploitation des territoires autochtones.

À la lumière de l'analyse des extraits d'entrevues avec les trois seul.es intervenant.es innu.es de la pièce, il semble que leur inclusion corresponde à une stratégie discursive (consciente ou non) permettant la reproduction d'une posture d'innocence de l'autrice de la pièce qui peut se représenter comme « à l'écoute » des communautés innues, sans avoir à remettre en question la trame narrative de la pièce centrée sur des critiques émises du point de vue de la société blanche et francophone majoritaire de la province.

4.1.4 La conscientisation : libère ton esprit et le reste suivra

Un autre mécanisme de déculpabilisation qui peut être identifié dans l'œuvre *J'aime Hydro* est ce que Tuck & Yang appellent la conscientisation. Ce mécanisme de déculpabilisation consiste à insister sur le développement d'une conscience critique, tout en laissant de côté des actions qui pourraient être plus significatives en ce qui concerne la décolonisation. Comme l'écrivent Tuck et Yang :

the front-loading of critical consciousness building can waylay decolonization, even though the experience of teaching and learning to be critical of settler colonialism can be so powerful it can feel like it is indeed making change. Until stolen land is relinquished, critical consciousness does not translate into action that disrupts settler colonialism (Tuck & Yang, 2012, p. 19)

Dans *J'aime Hydro*, alors que Beaulieu est dans un hélicoptère qui survole la Baie James sous invitation de Pierre-Luc Desgagné, vice-président aux affaires corporatives et secrétaire général à Hydro-Québec, elle se questionne sur le rapport historique entre l'entreprise publique et les peuples autochtones :

Une fois dans les airs, je me suis sentie bizarre. J'étais heureuse d'être là, j'ai toujours rêvé de visiter les grands barrages, mais je me suis sentie... effrontée. Je me suis rendu compte que, jusque-là, je m'étais approprié la Baie-James comme si c'était la mienne, la nôtre, celle des Québécois. Et je me suis demandé : est-ce que les Autochtones du territoire, les Cris, se sentent eux aussi Québécois ? Sont-ils fiers de la nationalisation et du développement hydroélectrique au Québec ? Ont-ils le sentiment de faire partie du nous de « maitres chez nous » ? Est-ce que le poisson y abonde toujours ?

Je me suis sentie donc ben blanche avec des cheveux donc ben blonds. Je voyageais sur le dos des contribuables, parce que c'est dans nos factures qu'il est passé, ce voyage-là. J'allais visiter une réussite de ma société d'État que j'aime comme si ma culture était plus importante qu'une autre. Moi, mon Québec, moi, ma langue française, moi, mon eau, moi, mon électricité, moi, ma facture, moi, mon enquête citoyenne de théâtre, moi, mon histoire.

Dans cet extrait, Beaulieu prend conscience qu'elle avait jusqu'alors tenu pour acquise la souveraineté de l'État québécois et de sa population sur les territoires autochtones. Cet extrait ouvre assurément une brèche dans le narratif de la pièce, une brèche qui permet d'entrevoir la possibilité d'une remise en question de la souveraineté de l'État colonial québécois sur les territoires autochtones.

Cette prise de conscience de la part de l'auteurice de *J'aime Hydro* n'est probablement pas étrangère à l'inclusion de trois intervenant.es innu.es dans la pièce. En effet, avant cette scène, on ne retrouve qu'une seule mention des peuples autochtones lorsque Beaulieu discute avec son père et lui dit : « Mon Dieu qu'on sait rien des Amérindiens » (Beaulieu, 2017, p. 113). Ainsi, à la suite de son survol de la Baie James, l'auteurice de la pièce semble chercher à en apprendre davantage sur la réalité des communautés autochtones affectées par le développement hydroélectrique de la rivière Romaine.

Selon Tuck et Yang, le développement d'un esprit critique, bien que nécessaire afin de comprendre le colonialisme d'occupation blanche, peut également s'apparenter à un mécanisme de déculpabilisation :

We are asking them/you to consider how the pursuit of critical consciousness, the pursuit of social justice through a critical enlightenment, can also be settler moves to innocence - diversions, distractions, which relieve the settler of feelings of guilt or responsibility, and conceal the need to give up land or power or privilege (2012, p. 21).

Dans *J'aime Hydro*, bien que l'autrice cherche à approfondir ses connaissances en ce qui concerne les communautés innues affectées par le développement de la Romaine, cette rencontre ne mène pas à la remise en question de la souveraineté de l'État colonial québécois sur le territoire. En effet, mis à part la réflexion de l'autrice lorsqu'elle survole les territoires cris, on constate que l'idée de la souveraineté des peuples autochtones sur leurs territoires est complètement absente du reste de la pièce.

4.1.5 L'équivoque coloniale

Le dernier mécanisme de déculpabilisation visible dans *J'aime Hydro* dont il sera question ici correspond à l'équivoque coloniale, qui consiste à réduire différentes expériences d'oppression à la colonisation. Comme le soulignent Tuck et Yang, qualifier différents groupes de « colonisés » sans décrire leur relation au colonialisme d'occupation blanche engendre une ambiguïté en ce qui concerne la justice sociale et la décolonisation. Ce faisant, on invisibilise la centralité de l'appropriation territoriale dans l'accumulation de richesses et de pouvoir dans les sociétés coloniales, évacuant par le fait même la nécessité pour les peuples autochtones de se réapproprier le territoire dans une perspective de décolonisation. Cette ambiguïté est très utile pour les groupes les plus privilégiés : si tout le monde est colonisé, personne n'est colonisateur. Selon Tuck et Yang, ce mécanisme est particulièrement observé dans des groupes marginalisés par les États coloniaux (Tuck et Yang, 2012, pp. 17).

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, des discours portant sur la marginalisation des Canadiens français à la suite de la conquête britannique ont régulièrement été mobilisés afin de justifier différentes vagues de colonisation des territoires autochtones. En effet, que l'on pense à période de la « conquête du sol », où les élites francophones faisaient la promotion de la colonisation de nouvelles régions pour échapper aux influences anglaises, où encore pendant la période de la Révolution tranquille, où la nationalisation des ressources hydrauliques de la province était présentée comme une solution au « colonialisme économique » que subissait la province, on constate que cette tendance à considérer comme prioritaire la marginalisation des québécois.es francophones tout en ignorant notre contribution à la dépossession des peuples autochtones de leur territoire et de leur souveraineté ne date pas d'hier. En s'appuyant sur le récit de la Révolution tranquille, et en présentant Hydro-Québec comme emblème du « maîtres chez nous » (Beaulieu, 2017, pp. 50, 53, 54, 143), le narratif offert par la pièce *J'aime Hydro* tend à renforcer cette équivoque coloniale, déjà bien présente dans les récits nationalistes de la province (Austin, 2010 ; Cornellier, 2017 ; Eid, 2018 ; Néméh-Nombré, 2019).

De plus, les principales critiques formulées dans la pièce au sujet du développement hydroélectrique sur la rivière Romaine sont émises du point de vue de la société majoritaire, des québécois.es qui seraient dépossédé.es de leurs « dernières grandes rivières sauvages » (Beaulieu, 2017, p. 27), mais aussi dépossédé.es des bénéfices de l'exploitation de ces rivières (Beaulieu, 2017, p. 128). À ce sujet, la citation de Bernard Gauthier présentée dans le chapitre précédent est évocatrice : « On va aller exploiter leurs richesses, ramasser leur argent, pis leur donner un ti-nanane de temps en temps pour qu'y ferment leurs gueules, les petits chihuahuas » (Beaulieu, 2017, p. 173). Dans cet extrait, Gauthier dénonce l'exploitation des ressources naturelles du territoire, « leurs richesses » fait ici référence aux habitants de la Côte-Nord, à qui le projet ne profiterait pas assez. Ce faisant, cet extrait reproduit l'équivoque coloniale courante au Québec, qui consiste à dénoncer la dépossession dont sont victimes les québécois.es, tout en invisibilisant la dépossession territoriale imposée aux peuples autochtones au nom de la population blanche et francophone majoritaire de la province.

4.2 « J'aime Hydro, et mon j'aime est sincère »³⁶

Dans les sections précédentes, nous avons vu que l'inclusion de personnes innues dans la pièce ne permettait pas de visibiliser les rapports coloniaux permettant l'appropriation des territoires autochtones à des fins de développement hydroélectrique. Au contraire, ces extraits de la pièce tendent plutôt à contribuer à alléger le sentiment de culpabilité associé au fait de bénéficier du colonialisme, sans avoir à remettre en question la souveraineté de l'État québécois et de la société blanche et francophone majoritaire de la province. De plus, comme nous l'avons vu dans le second chapitre de ce mémoire, les représentations dominantes d'Hydro-Québec et du développement hydroélectrique exaltant ses dimensions progressistes ont historiquement permis l'invisibilisation de sa dimension coloniale.

Nous verrons dans les prochaines sections de quelle manière ces différents discours sont mobilisés dans la pièce *J'aime Hydro*. Les trois thématiques qui seront abordées ici sont les suivantes : la grande hydro

³⁶ La pièce *J'aime Hydro* s'ouvre avec un court monologue de Beaulieu où elle dit « parce que je suis Québécoise. [...] parce que mon "j'aime" est sincère » (2017, pp. 15). On retrouve plus tard l'expression lorsqu'elle écoute les discours de René Lévesques faisant la promotion de la seconde vague de nationalisation au début des années 1960 : « Son "j'aime" avait l'air sincère, lui aussi » (p. 53). Puis, dans le troisième épisode de la pièce, alors que Beaulieu discute avec l'équipe de production pour trouver un nom à la pièce, Soutar suggère le titre « J'aime Hydro » et dit à Beaulieu : « Ton "j'aime" est sincère. [...] Tu es en fusion avec Hydro ! [...] Tu es complètement dépendante d'Hydro, et y a pas d'amour sans dépendance » (p. 125).

comme énergie verte, le développement hydroélectrique au service des « communautés locales », et Hydro-Québec comme outil au service de la « nation » québécoise. La mobilisation de ce type de représentation dans *J'aime Hydro* contribue à la reproduction d'un imaginaire nationaliste associé à l'hydroélectricité dans lequel ses dimensions progressistes sont exaltées, et sa dimension coloniale invisibilisée. Ce faisant, ces discours facilitent l'adoption d'une posture d'innocence de l'État québécois et de la société majoritaire face à la colonisation des territoires autochtones à des fins de développement hydroélectrique.

4.2.1 La grande hydro est la moins sale des formes d'énergie

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'une des principales critiques adressées à l'entreprise publique concerne les impacts environnementaux des grands projets de barrages. Pourtant, bien que cette critique soit particulièrement présente, on retrouve dans *J'aime Hydro* plusieurs interventions soulignant au contraire que le développement de complexes hydroélectriques permet au Québec de produire une énergie qui serait plus « propre » que la majorité des autres formes d'énergie. Par exemple, dans le quatrième épisode, on apprend que Christine a accepté un contrat avec Nissan et Équiterre pour être porte-parole d'une campagne publicitaire conjointe faisant la promotion des véhicules électriques³⁷. Confrontée par son équipe sur le conflit d'intérêt que cette entente peut représenter, Beaulieu défend son choix :

Je passe au transport électrique en collaboration avec Équiterre et Hydro-Québec et j'en suis très fière. Et je dis au Québec entier : « Il est vraiment temps de faire ce virage-là, on est déjà très en retard ! » J'en fais ma responsabilité civile, Annabel. [...] Je suis tannée des politiques énergétiques, des plans stratégiques, des discussions pis des rapports ! J'ai besoin de concret, j'ai sérieusement besoin de revenir à la base. J'ai décidé, Annabel, que mon héritage allait certainement pas être « un show de théâtre d'une fille de Montréal qui parle d'une affaire qu'elle connaît pas ». J'ai décidé d'agir, Philippe. Je vais donc chevaucher mon cheval électrique et l'orienter vers la Romaine ! (Beaulieu, 2017, pp. 155-156, 158)

Un extrait de la publicité en question est également présenté dans l'œuvre, où on peut voir une capture d'écran de la publicité, et lire ce que Christine y dit : « Grâce à ma voiture électrique, j'économise

³⁷ La page internet de la campagne publicitaire n'existe plus, mais on peut encore accéder à la page « portrait de Christine Beaulieu, porte-parole des Rendez-vous branchés » sur le site d'Équiterre : <https://www.equiterre.org/fr/ressources/fiche-portrait-de-christine-beaulieu-porte-parole-des-rendez-vous-branches>

1 500 \$ par année, je roule sans bruit, sans polluer et, en plus, j'utilise une énergie renouvelable de chez nous. Dans la vie, faut se brancher pour avancer » (Beaulieu, 2017, p. 157).

Finalement, dans le 5^e et dernier épisode de la pièce, Beaulieu s'entretient avec Éric Martel, à l'époque PDG de l'entreprise publique, et discute avec lui de la raison qui pousse Hydro-Québec à continuer de construire des complexes hydroélectriques.

Christine Je sais que, dernièrement, on a perdu une soumission aux États-Unis au profit des réseaux virtuels, plus locaux, en étoiles, les smart grids. Tu penses pas que désormais, c'est toujours ça qui va l'emporter ?

Éric Martel Non. Parce que si tu veux être vert au complet, ça te prend absolument une source pour faire du *firming*, qu'on appelle. Si tu te lèves le matin et qu'y a pas de soleil ni de vent, tu fais quoi ? T'as besoin de quelque chose de stable. Et là, c'est soit le gaz soit la grande Hydro.

Christine Donc, notre grande Hydro, c'est le *firming* le plus vert sur le marché, c'est ça ?

Éric Martel Oui ! C'est 35 fois moins polluant que le gaz !

Ces différents extraits de la pièce correspondent en tout point aux discours mis de l'avant par l'État québécois et par les représentants de l'entreprise publique depuis le milieu des années 1970 sur la dimension « verte » du développement hydroélectrique. En comparant l'hydroélectricité aux autres formes d'énergies qui sont beaucoup plus polluantes, on peut passer sous silence les nombreux impacts environnementaux des grands barrages (Willow, 2016, p. 5).

Dans un contexte où des communautés innues étaient mobilisées contre la construction de barrages sur la rivière Romaine, le fait de mettre de l'avant des discours présentant l'hydroélectricité comme étant verte contribue à invisibiliser, voire à discréditer les critiques autochtones. Par exemple, dans un mémoire déposé au BAPE en 2008, des Innu.es d'Ekuanitshit, la communauté la plus affectée par le développement de barrages sur la rivière Romaine, dénonçaient l'impact environnemental et social qu'aurait le projet :

Les Innus de Ekuanitshit se nourrissent régulièrement de caribou; d'outarde; de castor; de perdrix; de lièvre; de saumon; de truite; de caplan et de morue. L'étude d'impact, même si elle ne dit pas tout, avoue que ce gibier va fuir. Et c'est l'*Innu Aitun*³⁸ qui finira par disparaître à leur suite. Une grande partie de notre histoire, notre culture sera inondée et perdue à jamais lors de la rétention des eaux par les 4 réservoirs. Cette perte n'est pas chiffrable et causera une profonde blessure. (Innus d'Ekuanitshit, 2008)

Les représentations du développement hydroélectrique sur la rivière Romaine comme étant « vert » s'appuient nécessairement sur l'invisibilisation de la réalité de la communauté d'Ekuanitshit, qui comme souligné dans l'extrait ci-dessus, dépend directement de cette rivière pour assurer la reproduction de son mode de vie ancestral. Il est également pertinent de rappeler, tel que nous l'avons vu dans le second chapitre de ce mémoire, que les représentations de l'hydroélectricité comme une forme d'énergie propre sont précisément apparues dans l'espace public québécois au moment où Hydro-Québec était la cible de critiques d'environnementalistes et de communautés criées et inuit pendant les années 1970, et que ces représentations se sont vues renforcées par l'adoption généralisée du paradigme du développement durable à la suite de l'annulation du projet Grande-Baleine au milieu des années 1990. De ce fait, en reproduisant ces discours, la pièce *J'aime Hydro* contribue à perpétuer un récit exaltant la dimension verte du développement hydroélectrique au détriment des revendications innues en matière d'autodétermination et de souveraineté sur leur territoire ancestral.

4.2.2 Hydro-Québec au service des « communautés locales »

Une seconde thématique que l'on peut observer dans la pièce *J'aime Hydro* qui tend à exalter les dimensions progressistes de l'entreprise publique et du développement hydroélectrique concerne les bénéfices apportés par le développement hydroélectrique aux « communautés locales ». Comme nous l'avons vu plus tôt dans ce chapitre, la pièce reproduit dans une certaine mesure l'amalgame présent dans les documents institutionnels d'Hydro-Québec, réduisant les communautés autochtones à « un simple élément du "grand public" ».

Dans *J'aime Hydro*, les intervenants qui affirment que le développement hydroélectrique répond aux besoins des communautés locales tendent à insister sur les retombées économiques régionales du projet. En effet, ces derniers évoquent généralement la création d'emploi, les redevances perçues par les

³⁸ Signifie « la vie innue » et réfère au mode de vie ancestral des Innus, à la pratique de leurs activités ancestrales (Lacasse, 2004, p. 41-42)

municipalités, ainsi que les possibilités de développement économique rendues possibles par la construction d'infrastructures hydroélectriques.

En ce qui concerne la création d'emploi, on retrouve principalement des interventions de travailleurs, ainsi que celles d'élus municipaux, mis à part l'intervention de Beaulieu citée plus haut où elle constate que les habitants de la Côte-Nord « ont désespérément besoin [...] de jobs ». L'un des intervenants dans la pièce de théâtre qui vante les emplois locaux créés par le projet de complexe hydroélectrique est Berchmans Boudreau, maire de la municipalité de Havre-Saint-Pierre. Celui-ci affirme en entrevue avec Beaulieu : « L'après-projet Romaine, c'est très intéressant pour nous. Ça donne 70 emplois réguliers ici, au Havre, et plus d'une centaine dans la région ! » (Beaulieu, 2017, p. 178).

En ce qui concerne les redevances aux municipalités, c'est Pierre Cormier, l'ancien maire de Havre-Saint-Pierre qui en fait la promotion. Celui-ci affirme dans *J'aime Hydro* que :

Les barrages de la Romaine, icitte, là, c't'important ! Si c'était pas des redevances de la Romaine, les petites municipalités comme Natashquan, Baie-Johan-Beetz, Anticosti pis Aguanish seraient dans' misère pis pas à peu près. On a été chercher 760 M \$ pour la région !

[...]

On a pris la meilleure décision. On a sauvé la région avec ça ! La Côte-Nord, on est les oubliés du Québec, madame ! On n'a pas de poids politique ! Pas sûr que les gens mesurent l'importance de ce projet-là. (Beaulieu, 2017, pp. 176-177)

Selon cet intervenant, la situation de la région aurait été catastrophique sans le projet de développement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine. En effet, l'utilisation des expressions « dans' misère pi pas à peu près », ainsi que « on a sauvé la région » témoignent de l'importance, selon lui, de mener à terme ce projet. Ce même intervenant souligne dans un autre extrait les opportunités de développement régional rendues possibles par le développement du complexe hydroélectrique sur la Romaine :

On a ouvert 150 km de chemins dans le nord, on peut créer toutes sortes de développements récréotouristiques, de chasse, de pêche, des mines... Avec 1 600 mw ici, tu peux amener des industries. Si on veut développer, faut qu'on se donne les outils ! Le Plan Nord, nous autres, on est prêts ! Amenez-en, du développement, on est prêts ! (Beaulieu, 2017, pp. 176-177)

Ainsi, bien que *J'aime Hydro* soit généralement critique du développement hydroélectrique, on y retrouve tout de même plusieurs interventions soulignant les bénéfices qu'il engendre pour les communautés nord-côtières. Notons que ces bénéfices sont calculés strictement en termes économiques, réduisant ainsi la rivière et le territoire à leur valeur une fois exploités, reproduisant ainsi une vision instrumentale et extractiviste de la nature. Par opposition, dans le mémoire déposé au BAPE en 2008 par la communauté d'Ekuanitshit, le développement économique potentiel célébré par Pierre Cormier est présenté comme une menace d'un point de vue environnemental, mais aussi d'un point de vue social et politique :

Comment contrôler ce qui arrivera ensuite sur notre terre si nous renonçons à nos droits. Après les barrages hydroélectriques sur la Romaine, toutes les autres rivières finiront par être arnachées (sic), des mines vont s'ouvrir, des routes vont sillonner la forêt et ce territoire comme l'Amazonie, va être petit à petit bouleversé au profit d'un mode de vie énergivore qui ne respecte pas l'équilibre du monde et qui aujourd'hui par le dérèglement climatique et la crise des ressources énergétiques a montré ses limites.

Nous ne croyons pas que ce projet va améliorer nos vies en tant qu'Innus car le cadre et le système de valeurs établis par des non-autochtones ne permettent pas de déterminer correctement les vraies répercussions culturelles sociales et économiques directs et indirects sur notre communauté (Innus d'Ekuanitshit, 2008).

Dans cet extrait, l'exploitation des rivières, ainsi que tout le développement industriel qu'elle rend possible sont dénoncés et rejetés, tout comme le projet politique qui sous-tend cette exploitation, ce « mode de vie énergivore qui ne respecte pas l'équilibre du monde ». Le « cadre et le système de valeurs établis par des non-autochtones », qui valorisent uniquement la nature lorsqu'elle est exploitée ne prend pas en considération les intérêts spécifiques de la nation innue et invisibilise les impacts environnementaux et sociaux que la communauté d'Ekuanitshit sera la première à subir. Ainsi, en reproduisant des discours où le développement hydroélectrique est présenté comme répondant aux besoins des communautés locales et ce, par le biais de ses retombées économiques, la pièce *J'aime Hydro* s'appuie sur l'invisibilisation des revendications innues. Ce faisant, la pièce facilite la reproduction d'une posture d'innocence de l'État québécois, de l'entreprise publique, et de la société majoritaire à l'égard de la colonisation du Nitassinan dans le cadre du projet hydroélectrique La Romaine.

4.2.3 On est hydro-qubécois.es³⁹

La dernière thématique présente dans *J'aime Hydro* qui tend à exalter les dimensions progressistes de l'entreprise, et donc à réaffirmer une posture d'innocence pour l'État québécois, concerne le lien unissant l'entreprise publique et le peuple québécois. Ces discours, présents depuis la première vague de nationalisation en 1944, et régulièrement réaffirmés depuis à travers des campagnes publicitaires de l'entreprise, des discours de politiciens, ainsi que des documents institutionnels de l'État et d'Hydro-Québec, apparaissent tout au long de la pièce de théâtre. En effet, que ce soit (1) par le biais de références récurrentes à la seconde nationalisation des ressources hydrauliques (1962), ou encore (2) à travers l'utilisation d'adjectifs possessifs pour désigner l'entreprise publique et les ressources qu'elle exploite, on constate que la pièce contribue à réaffirmer l'importance de l'entreprise dans le projet nationaliste québécois. Nous verrons ici en détail la mobilisation de ces deux éléments dans *J'aime Hydro*.

La première référence explicite à l'histoire du développement hydroélectrique au Québec apparaît à la fin du premier épisode de la pièce de théâtre qui reprend des extraits du film publié par le parti libéral du Québec dans le cadre de sa campagne référendaire de 1962, dans lesquels on peut lire le discours de René Lévesque :

Et la nationalisation, c'est simplement de ramener entre les mains de 5 300 000 actionnaires — c'est-à-dire nous tous — la propriété de notre électricité. Première chose que je crois qu'il faut savoir, c'est que l'électricité, c'est notre seule source d'énergie québécoise. Vous savez, tout le reste, le charbon, le gaz, le pétrole, c'est importé de l'extérieur. L'électricité, c'est chez nous. On est plus riches de ça que n'importe qui autour de nous. (René Lévesque, cité dans Beaulieu, 2017, p. 52).

À la suite de cet extrait, l'autrice de *J'aime Hydro* commente :

J'ai toujours trouvé un peu cliché de triper sur René Lévesque, parce que tout le monde capote sur René Lévesque. Même Annabel. Mais dans cette vidéo-là, je vois un politicien qui a confiance en l'intelligence du citoyen, qui est convaincu que son projet de nationalisation est bon pour tous les Québécois et qui invite un peuple à participer à son propre épanouissement. C'est beau. (Beaulieu, 2017, p. 53)

³⁹ « On est Hydro-Québécois était le slogan d'une campagne publicitaire d'Hydro-Québec en 1973, que Dominique Perron (2003) associe au processus de nationalisation symbolique de l'entreprise publique qui superpose l'identité de l'entreprise à l'identité nationale.

Dans ce commentaire, Beaulieu fait référence au récit nationaliste selon lequel la nationalisation et le développement hydroélectrique ont contribué à l'émancipation des québécois.es. Tout de suite après ce commentaire, on peut lire un autre extrait du discours de René Lévesque qui, faisant référence à la nationalisation de l'hydroélectricité sur l'ensemble du territoire de la province, affirme :

C'est la mise au service, pour toute la population, de l'électricité par l'Hydro-Québec, propriété du peuple, société publique, en dehors de la politique partisane, et qu'il faut garder s'administrant elle-même en dehors de la politique, avec des Québécois jusqu'au sommet, des Québécois qui, enfin, pour une fois, depuis le temps qu'on en parle, seraient vraiment les maîtres chez eux, dans toutes les régions du Québec. (Beaulieu, 2017, p. 53)

Dans cette scène, la nationalisation des ressources hydrauliques est présentée comme étant dans l'intérêt de « tous les Québécois » et de « toute la population » par Beaulieu et Lévesque respectivement. De plus, la mobilisation du slogan « maîtres chez nous » dans l'extrait de Lévesque, mais également par Beaulieu elle-même dans la narration : « Parce qu'Hydro-Québec nous a un jour rendus "maîtres chez nous" » (Beaulieu, 2017, p. 54), tend à réaffirmer la souveraineté de l'État québécois et de la société majoritaire sur le territoire. Ces discours, en grande partie hérités du récit nationaliste québécois des 50 dernières années, contribuent à masquer le rapport colonial qui a permis l'appropriation des territoires autochtones à des fins de développement hydroélectrique. En effet, comme il a déjà été souligné dans ce mémoire, la période de la Révolution tranquille, considérée comme une période d'émancipation pour les Québécois.es, est également une période où les communautés autochtones du nord de la province ont vu s'intensifier la colonisation de leurs territoires. Ainsi, en présentant la nationalisation comme étant dans l'intérêt de tout le monde, l'expérience de ces communautés est invisibilisée au profit d'un récit nationaliste unificateur et progressiste : l'émancipation des québécois.es rendue possible par le développement hydroélectrique.

Dans la trame narrative de *J'aime Hydro*, il semble que la contribution d'Hydro-Québec à l'émancipation du peuple québécois est l'une des raisons qui pousse l'autrice à mener à terme son enquête. En effet, vers la fin du premier épisode de *J'aime Hydro*, Beaulieu informe la directrice artistique de la compagnie de théâtre, Annabel Soutar, qu'elle ne se sent pas capable de porter l'enquête sur Hydro-Québec. Puis, Soutar lui répond :

Tu me dis « C'est urgent, notre plus grande richesse naturelle n'est peut-être pas gérée d'une façon saine et rentable pour l'ensemble des Québécois, mais tant pis, parce que je ne suis pas la bonne personne »... « L'avenir n'est pas ma responsabilité », c'est ça que tu me dis ? C'est la responsabilité de qui, alors ? Moi, really ? Une anglo de Westmount avec un

père conservateur serait la bonne personne pour faire une enquête citoyenne sur une société d'État qui a été créée pour rendre les Québécois francophones « maitres chez eux » ?
Are you fucking kidding me, Christine ? (Beaulieu, 2017, p. 50)

Puis, Beaulieu commentant cette réponse de Soutar, affirme que cette dernière « a réussi à me faire sentir responsable de cet héritage-là. En tant que Québécoise francophone, je devais quelque chose à cette grande étape de notre histoire, à la Révolution tranquille, à la nationalisation, à René Lévesque... » (Beaulieu, 2017, p. 51). Dans la narration d'ouverture et de clôture de la pièce, on peut à ce sujet lire Beaulieu affirmer : « parce que je suis québécoise » (Beaulieu, 2017, pp. 15 et 246), suggérant que c'est pour cette raison qu'elle mène cette enquête. Dans la réponse de Soutar, tout comme dans les extraits de discours de René Lévesque présentés plus haut, Hydro-Québec est présentée comme un outil au service de la population du Québec. Ainsi, malgré la dimension critique de la pièce de théâtre, celle-ci contribue à réaffirmer le lien mythique entre l'entreprise publique et la population du Québec, exaltant par le fait même sa dimension progressiste, et permettant ainsi la reproduction d'une posture d'innocence de l'État québécois et de la société majoritaire face à la colonisation des territoires autochtones.

Notons finalement qu'à travers la pièce, on retrouve régulièrement l'utilisation d'adjectifs possessifs pour désigner le territoire, les ressources naturelles qu'il contient ainsi que l'entreprise publique. En effet, outre dans les extraits présentés ci-haut où il est question de « notre seule source d'énergie québécoise » (Beaulieu, 2017, p. 52), « notre électricité » (Beaulieu, 2017, p. 52, voir aussi pp. 26 et 129) et « notre plus grande richesse naturelle » (Beaulieu, 2017, p. 50), il est régulièrement question de « nos rivières » (Beaulieu, 2017, pp. 21, 26, 35), de « notre territoire » (Beaulieu, 2017, p. 144), de « notre société d'État » (Beaulieu, 2017, p. 129), de « notre plus grande richesse » (Beaulieu, 2017, pp. 130 et 244) et de « notre grande hydro » (pp. 230, 231 et 242). En premier lieu, l'utilisation d'adjectifs possessifs pour désigner le territoire et les ressources qu'il contient contribue à naturaliser le rapport de propriété que la population blanche et francophone du Québec entretient avec le territoire, naturalisant par le fait même le rapport colonial permettant son appropriation. De plus, l'utilisation d'adjectifs possessif pour désigner l'entreprise contribue à la construction de représentations de celle-ci comme un véhicule légitime de l'appropriation des territoires exploités à des fins de développement hydroélectriques par la société majoritaire.

4.3 Conclusion

Dans ce chapitre, principalement articulé autour du concept d'innocence blanche et coloniale, j'ai cherché à démontrer que malgré la dimension critique de la pièce de théâtre *J'aime Hydro*, certains discours mis de l'avant dans celle-ci contribuent à la reproduction d'une posture d'innocence de l'État colonial québécois et de la société blanche et francophone majoritaire de la province face à la colonisation des territoires autochtones. En occultant les dynamiques coloniales à l'œuvre, ces discours facilitent leur reproduction. En effet, comme le souligne Nicolas Renaud, « le barrage épistémologique engendre l'attitude coloniale prototypique : *l'entitlement*. Le terme se traduit mal en français, mais on pourrait dire *partout chez soi* » (2020, p. 56). Ainsi, en occultant la dimension coloniale du développement hydroélectrique, *J'aime Hydro* facilite la reproduction, au sein de la population blanche et francophone majoritaire de la province, de ce rapport de propriété au territoire résumé par le slogan « maîtres chez nous ».

Dans la première section de ce chapitre, j'ai analysé les scènes mettant de l'avant des intervenant.es innu.es à la lumière des différents mécanismes de déculpabilisation coloniaux théorisés par Tuck et Yang (2012). Ce faisant, j'ai tâché de démontrer que leur inclusion dans la pièce de théâtre contribue davantage à alléger le sentiment de culpabilité de l'autrice et de l'auditoire de *J'aime Hydro* associé au fait de bénéficier du vol et de l'exploitation des territoires autochtones, qu'à rendre compte de la réalité des communautés dont les territoires sont sacrifiés au nom de l'intérêt du collectif national québécois. En effet, en mobilisant différents mécanismes de déculpabilisations tels que la représentation des Innus comme population astérisquée, ou à risque, le fantasme d'adoption, la conscientisation et l'équivoque coloniale, la pièce *J'aime Hydro* correspond à ce que Tuck et Yang qualifient de « half-steps », une tentative d'inclusion insuffisante pour réellement remettre en question le colonialisme d'occupation blanche.

À la lecture des entretiens de Beaulieu avec des intervenants innus et en les comparant aux discours publics tenus par des Innus, on comprend que l'autrice de *J'aime Hydro* était très peu au fait des dynamiques coloniales propres à la relation entre ces communautés, Hydro-Québec, et l'État québécois. Il en résulte une représentation de ces enjeux qui manque cruellement de contexte et d'historicité, qui réduit l'appropriation coloniale des territoires autochtones à l'équivalent d'une note de bas de page dans le grand récit du développement hydroélectrique au Québec.

Dans la seconde section de ce chapitre, j'ai cherché à mettre en lumière les discours exaltant les dimensions progressistes d'Hydro-Québec et du développement hydroélectrique, discours s'appuyant sur plus de 50 ans de récits nationalistes relatifs au développement hydroélectrique. En continuité avec les discours identifiés dans le second chapitre de ce mémoire, j'ai constaté que *J'aime Hydro*, bien que critique de certaines dimensions de l'entreprise publique, véhicule des représentations de l'hydroélectricité comme une forme d'énergie propre et comme une manière de répondre aux besoins des « communautés locales », ainsi que des discours réaffirmant l'unité entre l'entreprise publique et le collectif national québécois. Ainsi, non seulement la pièce tend à laisser de côté les critiques innues adressant la dimension coloniale du développement hydroélectrique, mais elle reproduit également des discours qui ont historiquement été mobilisés afin de discréditer les communautés autochtones dénonçant l'exploitation de leurs territoires. Ce faisant, la pièce contribue à la reproduction de représentations nationalistes progressistes s'appuyant sur l'invisibilisation de la dimension coloniale du développement hydroélectrique, facilitant par le fait même le maintien d'une posture d'innocence de la société majoritaire et de l'État québécois à l'égard de son/notre rôle historique dans la dépossession des peuples autochtones de leurs territoires.

CONCLUSION

[...] l'impulsion du colonialisme est de définir les enjeux seulement en des termes qui réinstituent son pouvoir, dans une incapacité à entendre ce qu'énonce le colonisé depuis sa propre expérience (Renaud, 2020, p. 52)

Dans le cadre de ce mémoire, j'ai cherché à mettre en lumière une dimension du développement hydroélectrique qui est généralement laissée de côté dans les discours dominants, soit sa dimension coloniale. Les questions ayant guidé mon processus de recherche étaient les suivantes : *Comment et dans quelle mesure les discours progressistes portant sur l'hydroélectricité et sur Hydro-Québec participent-ils à la reproduction d'une forme d'ignorance blanche en ce qui concerne la dimension coloniale du développement hydroélectrique au Québec ? Comment et dans quelle mesure ces discours contribuent-ils à la construction d'une posture d'innocence de la société majoritaire et de l'État québécois face à la colonisation des territoires autochtones ?*

Ces questions de recherche m'ont amené à interroger le récit nationaliste québécois, particulièrement en ce qui concerne les représentations associées au territoire et aux ressources qu'il contient. La pièce de théâtre *J'aime Hydro* a ainsi été analysée à la lumière des concepts d'ignorance blanche et d'innocence blanche et coloniale, des concepts ayant émergé des études critiques de la race et des théories portant sur le colonialisme d'occupation blanche.

Pour conclure ce mémoire, je ferai d'abord un retour sur les principaux résultats de l'analyse critique des discours mis de l'avant dans *J'aime Hydro*, en portant attention aux similarités avec les discours nationalistes des différentes périodes abordées dans ce mémoire. Ensuite, je suggérerai des pistes de réflexion quant à de possibles recherches futures. Je proposerai finalement une discussion sur l'importance de rejeter l'innocence blanche et coloniale dans une perspective de lutte contre le colonialisme.

5.1 Retour sur les résultats et analyses

5.1.1 L'équivoque coloniale québécoise

Dans le cadre de cette recherche, j'ai voulu m'attarder à l'histoire de la province au-delà de la période de la Révolution tranquille et de la seconde nationalisation des ressources hydrauliques de la province qui, comme l'ont souligné plusieurs chercheur.es, correspond à un moment important dans la construction

du nationalisme québécois contemporain (Juteau, 2015 ; Perron, 2003 ; Desbiens, 2015). En effet, l'ouvrage *Puissance Nord* de Caroline Desbiens (2015) m'avait amené à tisser des liens entre la période des grands projets hydroélectriques sous l'impulsion du slogan « maître chez nous » et la période d'expansion territoriale des Canadiens français un siècle plus tôt.

Comme j'ai pu le constater en me familiarisant avec la littérature portant sur cette période, pendant la « conquête du sol » à la fin du 19^e siècle, les élites canadiennes françaises mobilisaient régulièrement des discours nationalistes s'opposant aux influences anglaises afin de faire la promotion de la colonisation de nouvelles régions, sans aucune considération pour les peuples autochtones occupant les territoires convoités. Par ailleurs, ces élites, qui insistaient généralement sur le caractère rural de la « Nation » canadienne-française, n'hésitaient pourtant pas à faire la promotion de la grande industrie sur les territoires nouvellement colonisés, l'industrialisation sous contrôle francophone étant considérée comme une source de puissance nationale. Ce faisant, les discours de ces élites ont contribué à la construction d'un récit nationaliste dans lequel la colonisation et l'exploitation des ressources naturelles sont centrales. Ces discours, valorisant la nature uniquement lorsqu'elle est exploitée au profit de la « Nation », ont participé à la construction et à la justification d'un rapport colonial vis-à-vis des peuples autochtones, et d'un rapport extractiviste au territoire et à la nature, au nom de l'émancipation des Canadiens français face aux envahisseurs anglais.

Puis, un siècle plus tard, sous l'impulsion du renouveau nationaliste ayant caractérisé la Révolution tranquille, les élites québécoises ont de nouveau milité pour une expansion du territoire national, cette fois par le biais du développement hydroélectrique, considéré lui aussi comme une source de puissance et de développement pour la « Nation ». Ces élites ont présenté la colonisation des territoires autochtones du nord de la province comme une solution au « colonialisme économique » que subissait la province, alors que l'État québécois imposait son propre appareil colonial aux peuples Innus, Naskapis, Cris et Inuit par le biais d'Hydro-Québec. Ce faisant, les discours nationalistes associant le développement hydroélectrique à l'émancipation québécoise ont permis la consolidation d'une équivoque coloniale dans laquelle les québécois.es sont représenté.es non pas comme bénéficiant du colonialisme d'occupation blanche, mais bien comme en ayant été victime. Cette équivoque coloniale est particulièrement puissante, puisqu'elle s'appuie sur l'expérience réelle de la domination qu'ont subi les Canadiens français aux mains des élites coloniales anglaises. Comme le souligne Philippe Némeh-Nombré, sociologue et chercheur en études noires :

Toute la complexité, toute la puissance, et incidemment toute la violence de cette réarticulation québécoise des positions relationnelles autochtone et noire vient, il me semble, de son émergence à partir de conditions réelles de domination vécue par la majorité franco-québécoise, et donc à mon avis de cette anxiété à avoir un accès limité, fragile, à la suprématie blanche. Une anxiété dont l'emprise dans une expérience réelle de domination et d'exploitation permet de rendre discursivement illogique toute possibilité que la majorité franco-québécoise produise ou reproduise des relations de domination, de quelque manière que ce soit (Néméh-Nombré, 2019, p. 11).

S'appuyant sur l'expérience réelle de la domination, mais également sur la normalisation des violences raciales et coloniales commises contre les peuples autochtones au nom de la majorité francophone de la province, cette équivoque coloniale québécoise « nous est présentée dans presque toutes ses déclinaisons comme une équivalence entre l'expérience du colonisateur frustré et conquis et l'expérience colonisée [...] sous prétexte que les colonisateurs se volent des terres entre eux » (Néméh-Nombré, 2019, p. 13).

Cette équivoque coloniale est encore bien présente au Québec, et explique probablement en partie l'absence de considération pour la dimension coloniale du développement hydroélectrique dans *J'aime Hydro*, mais aussi plus généralement dans les discours dominants relatifs au développement hydroélectrique de la province. En effet, l'importance d'Hydro-Québec et du développement hydroélectrique dans notre processus d'émancipation nationale, réaffirmée de différentes manières dans la pièce de théâtre ainsi que dans sa réception médiatique⁴⁰ rend particulièrement difficile l'admission de la dimension coloniale du développement hydroélectrique, puisque Hydro-Québec est plutôt considéré dans l'imaginaire nationaliste de la province comme un outil « de décolonisation et d'affirmation de l'identité canadienne-française » (Desbiens, 2015, p. 44). Ainsi, l'admission de la dimension coloniale du développement hydroélectrique au Québec impliquerait une importante remise en question du récit nationaliste dominant, ainsi que de la légitimité de la souveraineté québécoise sur les territoires sur lesquels l'État colonial québécois revendique sa souveraineté. Dans *J'aime Hydro*, cette admission aurait impliqué une remise en question de la trame narrative de la pièce, et cela n'a vraisemblablement jamais eu lieu.

⁴⁰ On peut lire par exemple Patrick Lagacé dans *La Presse* : « l'hydroélectricité – sa nationalisation et sa production par les méga-barrages – a contribué à nous libérer, économiquement » (2017), Geneviève Bouchard dans *Le Soleil* : « Hydro-Québec, un fleuron qui a été déterminant à une époque pour devenir "maîtres chez nous" » (2017), ou encore, Robert Everett-Green dans le *Globe and Mail*, qui qualifie Hydro-Québec de « Mr. Lévesque's servant of the people's sovereignty » (Everett-Green, 2018).

5.1.2 L'extractivisme québécois, plus vert que les autres

Un second élément ayant attiré mon attention au début de ce processus de recherche a trait à la mobilisation récurrente de représentations associant le développement hydroélectrique à la protection de l'environnement. Comme nous l'avons vu dans le second chapitre de ce mémoire, ces représentations sont précisément apparues dans les années 1970, dans un contexte où les communautés criées et inuit du nord de la province dénonçaient les impacts environnementaux du projet de développement de la Baie James, qui menaçaient leur autonomie ainsi que leur mode de vie. Dans un contexte où des revendications en faveur de la protection de l'environnement émergeaient dans la société civile, l'entreprise publique et l'État québécois ont tât fait de mettre de l'avant la dimension « renouvelable » du développement hydroélectrique, invisibilisant les impacts – notamment environnementaux – vécus à l'échelle locale par les communautés occupant les territoires mis en exploitation. L'adoption du paradigme du « développement durable » par Hydro-Québec est elle aussi survenue dans un contexte marqué par des conflits l'opposant à des communautés criées qui dénonçaient l'absence de suivi environnemental sérieux de la part de l'entreprise. Ce faisant, les discours exaltant la dimension verte du développement hydroélectrique ont eu tendance à occulter les revendications des communautés autochtones, tout en minimisant l'importance des impacts sociaux, politique et économiques des activités d'Hydro-Québec sur ces communautés.

Les représentations du développement hydroélectrique comme étant « vert » sont encore particulièrement présentes aujourd'hui, régulièrement mobilisées pour justifier de nouveaux projets dans le cadre de la « transition énergétique »⁴¹. Comme l'a souligné Emmélia Blais-Dowdy dans son mémoire de maîtrise portant sur l'extraction minière dans la région de l'Abitibi, la dimension verte de projets extractifs peut être mobilisée par leurs promoteurs pour discréditer les personnes s'opposant à ces projets, et pour « les enjoindre à consentir à la cohabitation avec les projets [...] au nom de l'environnement » (Blais-Dowdy, 2021).

En contexte de colonialisme d'occupation blanche, cette posture d'innocence des entreprises extractives, qui peuvent se présenter comme œuvrant pour le bien commun – pour la préservation de l'environnement – peuvent facilement être mobilisée contre des communautés autochtones qui refusent

⁴¹ Par exemple, Hydro-Québec écrivait dans son plus récent plan stratégique que « Plus de 100 TWh additionnels d'électricité propre seront requis pour que le Québec atteigne la carboneutralité à l'horizon 2050. C'est plus de la moitié de notre capacité de production annuelle » (Hydro-Québec, 2022).

de voir des projets, aussi verts soient-ils, les priver du peu de territoires qu'ils ont réussi à garder malgré 500 ans de colonisation. En exaltant systématiquement la dimension verte du développement hydroélectrique, comme l'ont fait plusieurs intervenants – majoritairement des représentants de l'État et d'Hydro-Québec – dans *J'aime Hydro*, les discours dominants relatifs au développement hydroélectrique au Québec font porter tacitement un poids démesuré sur les communautés autochtones quant aux sacrifices qu'elles auraient à faire au nom de la transition énergétique. Un poids d'autant plus démesuré si l'on admet que le « mode de vie énergivore » dénoncé par des Innu.es d'Ekuanitshit (2008) est directement hérité du rapport colonial et extractiviste qu'entretient la société blanche et francophone majoritaire avec le territoire, un mode de vie qui est donc intimement lié à l'usurpation des souverainetés autochtones par l'État québécois.

5.1.3 On n'a rien volé, regardez, ils ont signé !

Un dernier élément qui a traversé l'ensemble de ce mémoire et qui mérite d'être mentionné ici concerne les ententes conclues entre l'État colonial et certains représentants autochtones, ententes qui sont régulièrement instrumentalisées par le premier pour masquer la structure coloniale qui assure la dépossession continue des peuples autochtones de leurs territoires et de leurs souverainetés.

En effet, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre de ce mémoire, dans la Proclamation royale de 1763, un document ayant toujours force de loi aujourd'hui qui encadre notamment les relations entre la Couronne Britannique et les peuples autochtones, il est affirmé que les autorités coloniales doivent obtenir le consentement des peuples autochtones advenant une volonté de coloniser leurs territoires. Les ententes résultant de cette politique, généralement comprises dans les régimes juridiques autochtones comme permettant la cohabitation avec les Européens sur le territoire, ont plutôt été considérées par la Couronne britannique et l'État canadien comme signifiant la « cession » des droits territoriaux des peuples signataires, justifiant par le fait même l'imposition de la souveraineté coloniale sur les peuples autochtones et leurs territoires.

Cette politique nécessitant la signature de traités avec les peuples autochtones, longtemps ignorée au Québec, y a finalement fait son apparition au début des années 1970 : se voyant forcé de négocier avec les communautés crie et inuit de la Baie James qui avaient réussi à obtenir l'interruption temporaire des travaux par des avenues légales, le gouvernement du Québec a obtenu la signature de la CBJNQ en 1975 alors que les travaux étaient déjà en cours, limitant de ce fait le rapport de force des négociateurs

autochtones. Ces négociations à armes inégales, menées dans un contexte où le projet était en train de se faire de toute façon, n'ont pourtant pas empêché certains représentants de l'État de présenter l'entente comme visant à « protéger les modes de vie autochtones » (voir par exemple Ciaccia, 1974 cité dans Savard, 2013, p. 365), masquant ainsi la menace à leur mode de vie que représentait le fait d'envoyer d'importantes parties de leurs territoires ancestraux.

Près de 20 ans plus tard, l'État colonial québécois proposa un nouveau projet de développement hydroélectrique à la Baie James, le projet Grande Baleine, assumant que la signature de la CBJNQ avait éteint les droits territoriaux des peuples autochtones qui y vivaient. Mais l'importante mobilisation des Cris et de leurs alliés forcèrent l'abandon du projet par le nouveau gouvernement péquiste en 1994⁴². Quelques années plus tard, en 2002, le gouvernement péquiste signait la Paix des Braves avec le grand Conseil des Cris, une entente qui autorisait la relance du développement hydroélectrique à la Baie James. Cette entente, présentée comme une avancée majeure en termes de relations « de nation à nation » a pourtant été dénoncée par plusieurs membres des communautés crie, notamment par de nombreux trappeurs, qui dépendent directement du territoire pour subvenir à leurs besoins (Josselin, 2022 ; Roslin, 2001).

Dans le même ordre d'idée, dans le cas du projet la Romaine en territoire innu, les ententes sur les répercussions et avantages signées avec les communautés innues ont également été mises de l'avant par des représentants de l'État colonial québécois comme témoignant du consentement de ces communautés. Pourtant, des représentants de ces mêmes communautés ont affirmé à plusieurs reprises que la négociation des ERA ne correspondait pas à un mécanisme de consultation suffisant et qu'elle ne permettait pas aux communautés de s'opposer au projet, qui aurait lieu avec ou sans entente » (voir par exemple Mestokosho, cité dans Lagacé, 2009). Ainsi, il semble que l'instrumentalisation de différents types d'ententes conclues avec des représentants des communautés autochtones pour justifier l'appropriation coloniale de territoires autochtones soit l'un des principaux outils permettant à l'État colonial québécois, et par extension à la population blanche et francophone au nom de laquelle l'État

⁴² Le projet Grande Baleine a été annoncé par Robert Bourassa en 1989, soit un an avant la résistance de Kanehsatà:ke, qui a opposé des warriors Kanien'kehà :ka (Mohawk) à la Sûreté du Québec (SQ) et à la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) pendant 78 jours. Les tensions entourant cet événement ne sont peut-être pas étrangères à la prudence dont a fait preuve le gouvernement Parizeau en abandonnant le projet hydroélectrique Grande Baleine.

québécois s'approprient ces territoires, de se poser comme innocent face à la colonisation des territoires autochtones.

En ce qui concerne les ententes conclues entre les conseils de bande Innu et Hydro-Québec dans le cadre du projet de la romaine, dans *J'aime Hydro*, deux des trois intervenant.es innu.es soulignent leurs limites. On retrouve en premier lieu un très bref extrait de l'entrevue avec Rita Mestokosho qui mentionne que « le projet allait se faire coûte que coûte » et « qu'ils avaient déjà pris leur décision » (Beaulieu, 2017, p. 202), soulignant ainsi un aspect coercitif du processus de négociation qui est généralement occulté dans les discours étatiques et médiatiques. On retrouve en second lieu l'entrevue de Joël Malec, dans laquelle celui-ci souligne que malgré la signature d'une entente avec l'entreprise publique, sa communauté n'a pu tirer que de maigres avantages du projet.

Toutefois, l'absence de contexte historique, politique et économique en ce qui concerne ces ententes rend la compréhension de cet enjeu particulièrement ardue pour l'auditoire de *J'aime Hydro*. Ce faisant, la dimension coloniale du développement hydroélectrique – développement imposé de l'extérieur, profitant en premier lieu à la population blanche et francophone majoritaire, dont les impacts négatifs sont majoritairement subis par les peuples autochtones – passe inaperçue. Les médias dominants peuvent présenter la pièce *J'aime Hydro* comme donnant la parole à des « sages autochtones », et ce bien que la pièce contribue à la reproduction d'une forme d'ignorance blanche en invisibilisant la souveraineté innue sur le Nitassinan et en réaffirmant la légitimité de la souveraineté québécoise sur ces territoires. Ce faisant, l'instrumentalisation des intervenant.es innu.es afin de masquer la dimension coloniale de la pièce fait écho à la posture de l'État québécois qui tente de se positionner discursivement comme un champion des relations avec les peuples autochtones tout en continuant de leur imposer un cadre politique, social, économique qu'ils n'ont jamais choisi et avec lequel ils doivent aujourd'hui conjuguer.

5.2 Recherches futures : les angles morts de la gauche québécoise

Au Québec, les discours associés au développement hydroélectrique sont particulièrement reliés à l'identité nationale. Il n'est donc pas surprenant que les discours étatiques et médiatiques s'y rapportant exaltent systématiquement ses dimensions progressistes, et occultent toute réalité qui pourrait ébranler la représentation positive que se fait la majorité de la « nation » québécoise, de la Révolution tranquille et de notre rapport au territoire. Ce qui est plus surprenant, c'est de voir des discours analogues être

reproduits de manière non critique – ou très peu critique – par des acteur.ices qui sont généralement identifiés à la gauche, desquels on attendrait une posture davantage critique des discours de l’État et de l’industrie, voire une posture critique du nationalisme québécois lui-même.

Ainsi, il me semble qu’une avenue de recherche intéressante consisterait à élargir l’analyse de discours qui a été effectuée dans le présent mémoire, pour l’étendre à d’autres acteurs franco-québécois identifiés à gauche dans l’échiquier politique de la province. Il pourrait par exemple être intéressant de mener une analyse critique de discours de représentant.es de Québec Solidaire dans le contexte de mobilisations autochtones contre des projets extractivistes, par exemple dans le contexte du projet hydroélectrique de la Romaine ou encore dans le cadre de l’opposition Atikamekw à la coupe forestière dans la région de Matawinie. Une autre avenue intéressante pourrait consister à analyser l’évolution de la plateforme électorale de ce parti en ce qui concerne l’approche proposée en termes de relation avec les peuples autochtones et comment sont considérées les souverainetés autochtones dans ces discours politiques.

5.3 Contre l’innocence, contre un futur colonial

Dans le récent ouvrage *Rehearsal for Living* (2022), une compilation de correspondances échangées entre l’autrice abolitionniste Robyn Maynard et l’autrice Nishnaabeg Leanne Betasamosake Simpson, Maynard partage une réflexion quant à l’importance d’une représentation juste de l’histoire :

The struggle over the representation of the past – to expose its monstrosities – is also a struggle to put to rest some forms of the past that we wish, for fuck’s sake, to be done with. That slavery and colonialism could be past, is a dream to hold tightly to. We are continually engaged in a struggle over history because this is a struggle, too, for our futures (p. 251).

Ce passage, que j’ai lu seulement quelques semaines avant d’écrire ces lignes, résume l’intention derrière ce mémoire. En effet, la question qui m’habitait au début de ce processus de recherche, à savoir pourquoi on ne m’avait jamais parlé du rapport colonial ayant rendu possible le développement de l’hydroélectricité au Québec, ne venait pas seulement d’un intérêt pour l’histoire. Mon intérêt pour l’histoire de la province trouve plutôt sa source en ce que l’histoire peut nous apprendre, comment elle peut nous outiller pour mieux lutter pour un futur plus juste, un futur dans lequel le colonialisme, le racisme, le patriarcat, le capitalisme, et toutes les autres structures qui assurent le bien-être des uns en exploitant les autres auront été abolies.

Si le développement d'une conscience critique du colonialisme n'est certainement pas suffisant à son abolition (Tuck et Yang, 2012; Bruyneel, 2021), il n'en demeure pas moins que c'est l'une des caractéristiques du colonialisme d'occupation blanche que de chercher à masquer ses traces (Tuck et Gaztambide-Fernández, 2013, p. 74). Comme le suggère Nicolas Renaud s'appuyant sur les travaux de Leanne Betasamosake Simpson, « l'impulsion du colonialisme est de définir les enjeux seulement en des termes qui réinstituent son pouvoir, dans une incapacité à entendre ce qu'énonce le colonisé depuis sa propre expérience » (Renaud, 2020, p. 52).

Comme nous l'avons vu dans ce mémoire, l'innocence blanche et coloniale, ainsi que les discours qui assurent sa reproduction s'inscrivent précisément dans cette logique de définition des enjeux en des termes qui réinstituent le pouvoir colonial. Ainsi, il m'apparaît que l'une des possibilités d'intervention dans une perspective de lutte contre le colonialisme se trouve dans le rejet de cette innocence. Comme l'écrivait Taiaiake Alfred, militant et auteur Kanien'kehá : ka (Mohawk) :

If you could imagine a renewal of our relationship built on these premises, on your responsibility and your action to undo colonization, and if you have the integrity to dedicate yourself to working with us Indigenous people towards its realization, towards a renewed regime governing this land, then and only then could you truthfully call yourself a radical.
(Alfred, 2010, p. 8)

La responsabilité que mentionne l'auteur trouve sa source non pas simplement dans le fait que *nos ancêtres* auraient commis des violences coloniales, mais bien dans le fait que ces violences ont encore lieux aujourd'hui, et que ce sont elles qui ont rendu et qui rendent toujours possible l'existence de la « nation » québécoise sur le continent. Le moment dans lequel nous nous trouvons actuellement est le résultat de plusieurs centaines d'années d'histoire, depuis la colonisation d'une partie du continent américain par la France, en passant par la Conquête britannique, les multiples vagues de colonisation et l'intensification de la colonisation du nord de la province sous l'impulsion du « maître chez nous ». C'est cette succession d'événements qui a assuré la reproduction de structures coloniales facilitant la dépossession continuelle des communautés autochtones de leur territoire au profit du groupe majoritaire, hier canadien-français, aujourd'hui québécois, mais toujours défini comme composé des descendants des Français ayant colonisés ce territoire.

Ainsi, afin d'être en mesure d'agir en solidarité avec les groupes et communautés autochtones luttant pour leur autodétermination et pour la décolonisation des territoires présentement occupés par les États

coloniaux canadien et québécois, il est impératif, en tant que bénéficiaires du colonialisme, de reconnaître notre complicité dans la reproduction de ce système. Toutefois, comme l'identifient Tuck et Yang, la reconnaissance de notre complicité peut également servir de mécanisme de déculpabilisation : « In fact, settler scholars may gain professional kudos or a boost in their reputations for being so sensitive or self-aware » (2012, p. 10), sans avoir à s'engager activement dans les luttes autochtones pour la décolonisation, qui nécessitent entre-autres le rapatriement des territoires autochtones sous la gouvernance des communautés qui en ont historiquement été dépossédées. Le rejet de l'innocence blanche et coloniale, à mon sens, nous invite à nous servir de la responsabilité associée au fait de bénéficier du vol et de l'exploitation des territoires autochtones comme motivation à l'action anticoloniale, plutôt que de chercher à se positionner comme innocent.es en ce qui concerne la reproduction du colonialisme d'occupation blanche. Comme le souligne Taiaiake Alfred :

Radical imagination is reenvisioning your existence on this land without the inherited privileges of conquest and empire. It is accepting the fact of a meaningful prior Indigenous presence, and taking action to support struggles not only of social and economic justice, but political justice for Indigenous nations as well (Alfred, 2010, p. 5)

Un futur dans lequel le colonialisme et toutes les structures qui le soutiennent auront été abolis est certainement difficile à imaginer et implique nécessairement des changements majeurs en ce qui concerne l'organisation politique, sociale et économique du continent. Ces changements ne résulteront pas nécessairement en une amélioration des conditions de vie matérielle de la majorité blanche et francophone de la province, justement parce notre confort matériel est en grande partie assuré par le vol et l'exploitation des territoires autochtones. Je considère toutefois, à l'instar de nombreuses personnes ayant contribué et contribuant actuellement à différentes luttes que la libération des uns ne saurait être complète sans la libération de tous.tes. Comme l'écrit Robyn Maynard : « to value collective livingness, to touch and know life fully, to know a life that is not in some way predicated on and subsidized by the suffering of another : I suspect that this is what liberation is » (2022, p. 250).

ANNEXE A
PRINCIPALES CATÉGORIES D'ANALYSE

| Catégories d'analyse | Questions types |
|-----------------------------|--|
| Contenu | <p>Quels sujets et thématiques sont abordées dans <i>J'aime Hydro</i> ?</p> <p>À quels évènements est-il fait référence dans la pièce ?</p> <p>Quelle est la trame narrative de la pièce ?</p> |
| Intervenant.es | <p>Qui sont les intervenant.es sollicité.es par <i>J'aime Hydro</i> à propos du développement hydroélectrique ?</p> <p>Comment ces personnes sont-elles présentées dans <i>J'aime Hydro</i> (caractéristiques, traits et qualités qui leurs sont attribuées) ?</p> <p>Quels dispositifs linguistiques servent à construire discursivement ces acteurs (choix lexicaux, pronoms, tropes, etc.)?</p> <p>Ces personnes sont-elles liées d'une manière où d'une autre à l'État québécois ou à Hydro-Québec (Représentant d'Hydro-Québec, élues, entrepreneurs et travailleurs de l'industrie, etc.) ?</p> |
| Cadrage | <p>Quels éléments sont sélectionnés et rendus saillants dans la définition de la situation ?</p> <p>Quels éléments sont exclus, effacés ou mis en arrière-plan dans cette définition ?</p> <p>Quelles sont les causes attribuées au problème ?</p> |

| | |
|-------------|---|
| | <p>Quelles solutions au problème sont mises de l'avant, et comment sont-elles justifiées ?</p> <p>Quelles sont les principales thématiques de chaque cadrage ?</p> |
| Affectivité | <p>Quels mots, expressions et phrases sont fréquemment répétés dans la pièce ?</p> <p>Quelles articulations sont créés par les répétitions ?</p> <p>Quels affects circulent dans la pièce ? À quels figures, objets ou évènements sont-ils associés ?</p> |
| Contexte | <p>Comment les discours s'inscrivent-ils dans le contexte politique, historique et social ? Quels éléments du contexte sont mis de l'avant dans la pièce ?</p> <p>Comment les discours des intervenant.es sont-ils recontextualisés dans la pièce ?</p> <p>Les discours sont-ils liés à des articulations discursives historiques ?</p> |

ANNEXE B

LISTE DES NOEUDS - ANALYSE DE *J'AIME HYDRO* (2017)

| Nom | Nombre de références codées | Couverture (pourcentage de l'ensemble du texte) |
|---|-----------------------------|---|
| Critiques d'Hydro-Québec | 117 | 4,75 % |
| Critique de la gouvernance | 40 | 2,11 % |
| Allocation de contrats | 20 | 1,11 % |
| Mise en branle de nouveaux projets | 20 | 1,22 % |
| Critique économique | 24 | 1,22 % |
| Critique environnementale | 53 | 2,17 % |
| Barrages pas nécessaires (surplus énergétiques) | 18 | 0,67 % |
| Impact des barrages sur l'écosystème | 17 | 0,89 % |
| Néglige les alternatives moins polluantes | 18 | 0,91 % |
| Mécanismes de déculpabilisation coloniaux | 30 | 2,47 |
| Conscientisation | 3 | 0,30 % |
| Équivoque coloniale | 11 | 0,65 % |

| Nom | Nombre de références codées | Couverture (pourcentage de l'ensemble du texte) |
|--|-----------------------------|---|
| Fantasme d'adoption | 5 | 0,79 % |
| Population à risque | 3 | 0,30% |
| Population astérisque | 8 | 0,43 % |
| 3. Hydro Progressiste | 57 | 4,04 % |
| HQ et émancipation nationale | 23 | 1,22 % |
| Hydroélectricité verte | 13 | 1,83 % |
| répond aux besoins des communautés locales | 21 | 1,02% |
| Intervenant.es | | |
| Équipe de production ⁴³ | 615 | 24,07 % |
| intervenants allochtones excluant l'équipe de production de la pièce | 361 | 14,12 % |
| anti-romaine ⁴⁴ | 137 | 5,24 % |
| pro-romaine ⁴⁵ | 111 | 5,21 % |

⁴³ Dans cette catégorie, on retrouve toutes les interventions de Christine Beaulieu, Annabelle Soutar, Mathieu Gosselin, et Philippe Cyr. Les interventions de Beaulieu à elle seule couvrent 21, 65% de la pièce.

⁴⁴ Dans cette catégorie, on retrouve toutes les interventions des allochtones critiques du développement hydroélectrique ou de l'entreprise publique : Alain Saladzius, l'amoureux de Beaulieu, André Bélisle, Boisclair et Gheldere (documentaire *Chercher le courant*), un conseiller en énergie anonyme, Ginette Paquette et son conjoint Jacques Géliveau, Jean-François Blain, Bernard « rambo » Gauthier, Réjean Poirier, Roy Dupuis, et Roger Lanoue et Normand Mousseau (lorsque le rapport est cité).

| Nom | Nombre de références codées | Couverture (pourcentage de l'ensemble du texte) |
|--|-----------------------------|---|
| intervenants autochtones | 29 | 1,10 % |
| Jean-Charles Pétacho | 1 | 0,06 % |
| Joël Malec | 7 | 0,39 % |
| Rita Mestokosho | 21 | 0,65 % |
| mobilisations contre HQ (contexte de production de la pièce) | 6 | 0,32 % |
| références documentaires ⁴⁶ | | |
| Chercher le courant (2011) | 5 | 0,48 % |
| Maitres chez nous (Parti libéral du Québec, 1962). | 3 | 0,34 % |
| Rapport Lanoue-Mousseau 2014 | 7 | 0,34 % |
| Vidéo promo équiterre - HQ | 1 | 0,05 % |

⁴⁵ Dans cette catégorie, on retrouve toutes les interventions des allochtones se portant à la défense du développement hydroélectrique ou de l'entreprise publique : André Besner (directeur Environnement à Hydro-Québec), Berchmans Boudreau (maire de la municipalité de Havre-Saint-Pierre depuis 2009), Pierre Cormier (le prédécesseur de Boudreau), Éric Martel (PDG d'Hydro-Québec), Farès Khoury (Président, Étude économique conseil Canada - EEC Canada), François Legault, Jean-Pierre Perron (Ingénieur chez Hydro-Québec), Pierre Arcand (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région de la Côte-Nord) et Pierre-Luc Desgagné (Vice-président aux affaires corporatives, secrétaire général et responsable du transport électrique à Hydro-Québec).

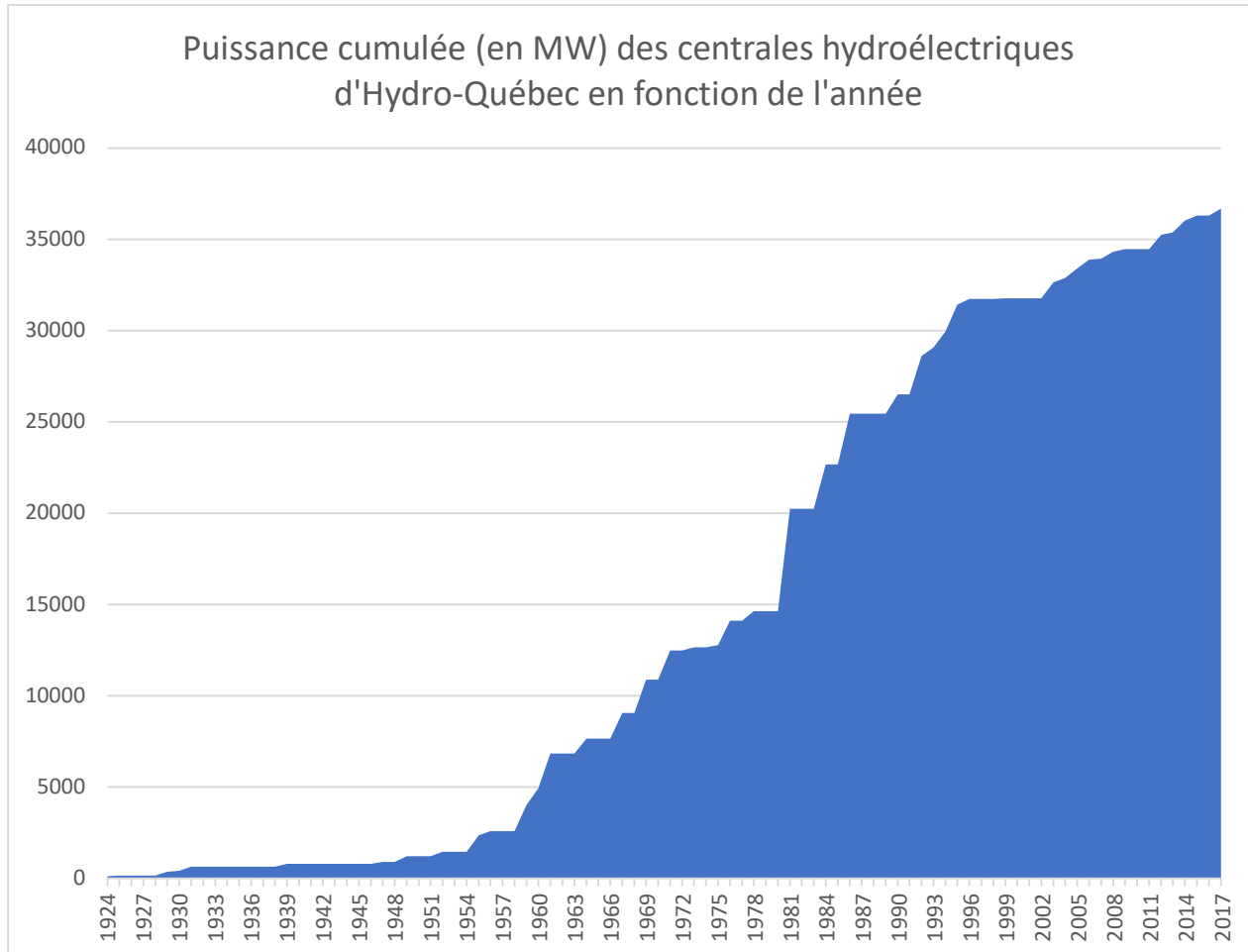
⁴⁶ Dans ces catégories, on retrouve les extraits des différents documents qui sont directement cités dans la pièce.

| Nom | Nombre de références codées | Couverture (pourcentage de l'ensemble du texte) |
|---|-----------------------------|---|
| Références historiques ⁴⁷ | | |
| Comission Doyon (1994) | 2 | 0,05 % |
| Création d'Hydro-Québec (1944) | 3 | 0,11 % |
| Réformes et restructurations à Hydro-Québec (1980-1990) | 8 | 0,41 % |
| Première centrale électrique en Amérique du Nord (1882) | 4 | 0,31 % |
| Révolution tranquille (nationalisation) | 10 | 0,86 % |

⁴⁷ Ici, j'ai encodé les extraits où un évènement historique est nommé

APPENDICE A

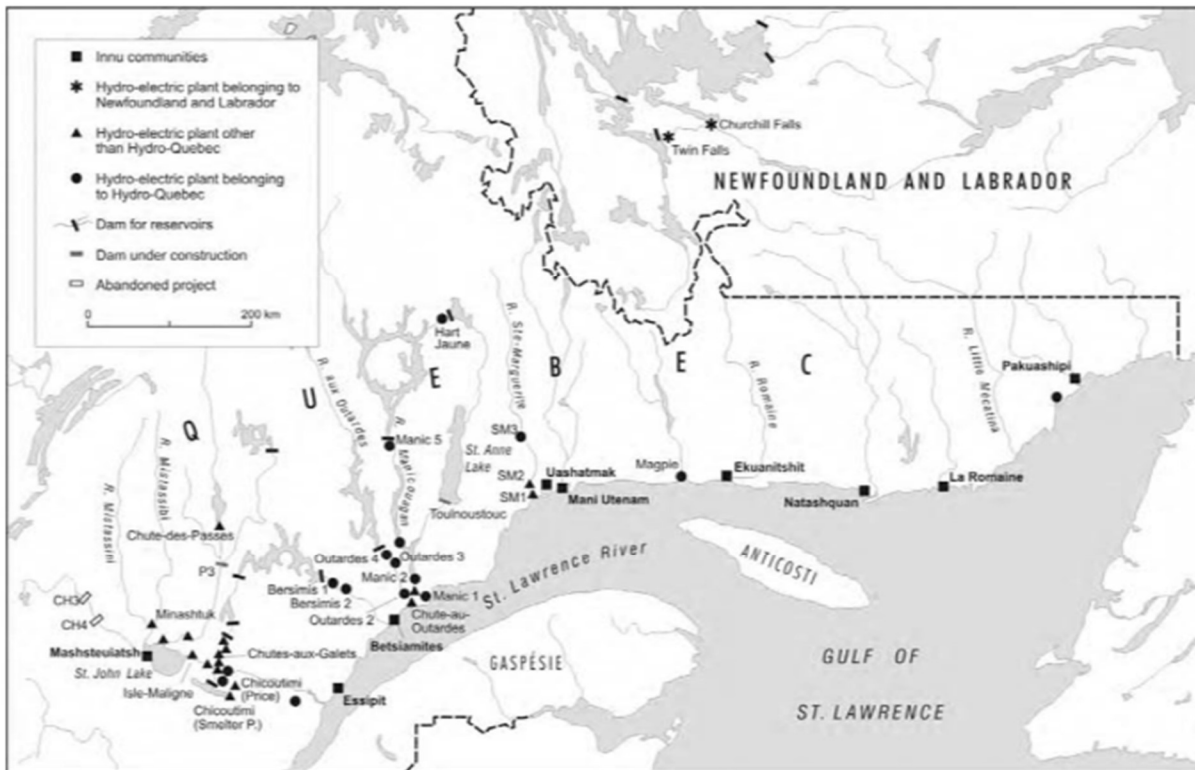
PUISSANCE CUMULÉE DES CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES D'HYDRO-QUÉBEC EN FONCTION DE L'ANNÉE



Source : Les données ont été tirées du site internet d'Hydro-Québec (Hydro-Québec Production, s. d.). Quelques manipulations ont été nécessaires afin d'en faire une représentation graphique. Les données disponibles sur le site d'Hydro-Québec incluaient des centrales qui ont été mises en service sur une période de plusieurs années, j'ai donc gardé l'année de mise en service du dernier groupe de l'aménagement. Par exemple, la centrale La Grande-1, dont le premier groupe a été mis en service en 1994 et le dernier en 1995 selon les données d'Hydro-Québec est ici identifié comme étant entré en service en 1995. Les données n'étaient pas cumulatives, je les ai donc additionnées en fonction de l'année de mise en service du dernier groupe de chaque aménagement.

APPENDICE B

CARTE DES AMÉNAGEMENTS HYDROÉLECTRIQUES SUR LE NITASSINAN AVANT LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE LA ROMAINE



MAP 11.1 Hydroelectric Dams and Reservoirs in Innu Territory

Carte des aménagements hydroélectriques sur le Nitassinan avant la construction du complexe La Romaine (Charest, 2008, p. 257)

BIBLIOGRAPHIE

- Acosta, A. (2013). Extractivism and neoextractivism: two sides of the same curse. *Beyond development: alternative visions from Latin America*, 61-86.
- Alfred, T. (2010). What is radical imagination? Indigenous struggles in Canada. *Affinities: A Journal of Radical Theory, Culture, and Action*.
- Anderson, B. (2002). *L'imaginaire national: réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. La découverte.
- Asselin, H. (2012). Plan Nord: Les Autochtones laissés en plan. *Recherches amérindiennes au Québec*, 41(1), 37-46. <https://doi.org/10.7202/1012702ar>
- Association québécoise des et consommateurs industriels d'électricité. (2005, janvier). *Les grandes entreprises consommatrices d'électricité : Un patrimoine à préserver pour l'avenir des régions du Québec* [Mémoire présenté par l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) Dans le cadre de la consultation publique sur la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec].
- Atelier 10. (s. d.). *P13: «J'aime Hydro», nouvelle édition augmentée, par Christine Beaulieu*. Atelier 10. Récupéré le 21 décembre 2020 de <https://boutique.atelier10.ca/products/copie-de-p13-jaime-hydro-par-christine-beaulieu>
- Austin, D. (2010). Narratives of power: historical mythologies in contemporary Québec and Canada. *Race & Class*, 52(1), 19-32. <https://doi.org/10.1177/0306396810371759>
- Baldwin, E. A., Cameron, L. et Kobayashi, A. (2011). *RETHINKING THE GREAT WHITE NORTH*.
- Baldwin, J. (1963). *The fire next time*. Hollen Street press Ltd.
- Beaulieu, A. (2013). « An equitable right to be compensated »: The Dispossession of the Aboriginal Peoples of Quebec and the Emergence of a New Legal Rationale (1760-1860). *Canadian Historical Review*, 94(1), 1-27. <https://doi.org/10.3138/chr.1060>
- Beaulieu, C. (2017). *J'aime Hydro | Théâtre*. <https://porteparole.org/fr/pièces/jaime-hydro/>
- Bélair-Cirino, M. (2015a, 28 mai). Gentilly-2 - Hydro-Québec a liquidé des équipements de 79 millions pour 75 000\$. *Le Devoir*, A3.
- Bélair-Cirino, M. (2015b, 29 mai). Rapport de la VG - Pierre Arcand veut une plus grande transparence de la part d'Hydro-Québec. *Le Devoir*, A2.
- Blais-Dowdy, E. (2021). *L'extraction minière dans la transition énergétique : accumulation, dépossession et justice environnementale* [Mémoire accepté, Université du Québec à Montréal]. <https://archipel.uqam.ca/15706/>

- Boisclair, N. et de Gheldere, A. (2011). *CHERCHER LE COURANT*.
<https://www.cinoche.com/films/chercher-le-courant>
- Boisvert-Magnen, O. (2021). Christine Beaulieu allume les consciences. *Voir.ca*.
<https://voir.ca/nouvelles/actualite-en-arts-de-la-scene/2020/01/09/christine-beaulieu-allume-les-consciences/>
- Boivin, S. (2016, 14 décembre). L'arrêt du chantier exigé. *Le Soleil*, 3.
- Bolduc, A. (1984). *Québec : un siècle d'électricité*. [Montréal] : Libre expression.
<http://archive.org/details/quebecunsieclede0000bold>
- Bouchard, G. (1989). Une Nouvelle-France entre le Saguenay et la Baie-James: un essai de recommencement national au dix-neuvième siècle. (French). *Canadian Historical Review*, 70, 473-495. <https://doi.org/10.3138/CHR-070-04-01>
- Bouchard, G. (2017, 29 novembre). *L'éclairant périple de «J'aime Hydro»*. Le Soleil.
<https://www.lesoleil.com/2017/11/29/leclairant-periple-de-jaime-hydro-bf49390e1be3692e2fbd79161e6ed46f>
- Bouchard, G., Weinroth, M. et Browne, P. L. (2008). A New Old Country?: The Formation and Transformations of Culture and Nation in Quebec. Dans *The Making of the Nations and Cultures of the New World* (p. 58-147). McGill-Queen's University Press.
<http://www.jstor.org/stable/j.ctt7zszcb.8>
- Boulanger, L. (2019, 13 mai). Un nouveau balado pour J'aime Hydro. *La Presse*, Arts.
<https://www.lapresse.ca/arts/2019-05-13/un-nouveau-balado-pour-j-aime-hydro>
- Bourassa, R. (1987). *L'Énergie du Nord la force du Québec*. Québec Amérique.
- Bourbonnais, L. (2016, 21 mai). J'aime Hydro. *Le Journal de Montréal*.
<https://www.journaldemontreal.com/2016/05/21/jaime-hydro>
- Bruyneel, K. (2021). *Settler Memory: The Disavowal of Indigeneity and the Politics of Race in the United States*. University of North Carolina Press.
http://www.jstor.org/stable/10.5149/9781469665252_bruyneel
- Caillou, A. (2018, 28 novembre). La route du chantier de la Romaine bloquée par les Innus de Nutashkuan. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/542406/la-route-du-chantier-de-la-romaine-bloquee-par-les-innus-de-nutashkuan>
- Canada, G. du C. A. autochtones et du N. (2013a, 15 février). *Les traités numérotés (1871-1921)* [matériel de référence]. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1360948213124/1544620003549>
- Canada, G. du C. A. autochtones et du N. (2013b, 15 février). *Les Traités Robinson et les traités Douglas (1850-1854)* [matériel de référence]. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1360945974712/1544619909155>

- Cassivi, M. (2017, 23 décembre). *Mon année 2017 en 17 œuvres*. La Presse+ § ARTS.
https://plus.lapresse.ca/screens/24d1b5f2-b838-45f2-99a1-baf991121db9__7C__0.html
- Charest, P. (2008). More Dams for Nitassinan: New Business Partnerships between Hydro-Quebec and Innu Communities. *Power struggles: hydro development and first nations in Manitoba and Quebec*, 255-279.
- Chrétien, Y., Delâge, D. et Vincent, S. (2009). *Au croisement de nos destins: quand Uepishtikueiau devint Québec*. Recherches amérindiennes au Québec.
- Cloutier, M. (2016, 26 mai). *Théâtre documentaire : l'art responsable*. La Presse+ § ARTS.
https://plus.lapresse.ca/screens/120fbdf4-087e-4795-a6b8-834db2281513__7C__0.html
- Cloutier, M. (2017a, 6 avril). J'aime Hydro: tomber amoureux ****1/2. *La Presse*, Spectacles.
<https://www.lapresse.ca/arts/spectacles-et-theatre/critiques-de-spectacles/201704/06/01-5085967-jaime-hydro-tomber-amoureux-12.php>
- Cloutier, M. (2017b, 14 décembre). Un autre acteur dénonce la reprise de la pièce Fredy. *La Presse*, Théâtre. <https://www.lapresse.ca/arts/spectacles-et-theatre/theatre/201712/14/01-5147105-un-autre-acteur-denonce-la-reprise-de-la-piece-fredy.php>
- Come, M. C. (2004). Survival in the context of mega-resource development: experiences of the James Bay Crees and the First Nations of Canada. *In the way of development: Indigenous peoples, life projects and globalization*.
- Cook, P. (2013). Les premiers contacts vus à travers les sources documentaires européennes. Dans *Les Autochtones et le Québec: des premiers contacts au Plan Nord* (p. 55-73). Les Presses de l'Université de Montréal.
- Corbeil, M. (2015, 5 mai). Les conditions de départ de l'ex-pdg attaquées de nouveau. *Le Soleil*, 13.
- Cornellier, B. (2017). The Struggle of Others: Pierre Vallières, Quebecois Settler Nationalism, and the N-Word Today. *Discourse*, 39(1), 31.
<https://doi.org/10.13110/discourse.39.1.0031>
- Cossette, V. (2017, 4 décembre). *J'aime Hydro : une quête humaine et électrique | ARTS ET CULTURE*. Monsaintroch. <https://monsaintroch.com/2017/jaime-hydro-une-quete-humaine-et-electrique/>
- Côté, É. (2020, 27 mars). (Re)voir J'aime Hydro. *La Presse*, Théâtre.
<https://www.lapresse.ca/arts/theatre/2020-03-27/re-voir-j-aime-hydro>
- Coulthard, G. S. (2018). *Peau rouge, masques blancs: Contre la politique coloniale de reconnaissance*. Lux éditeur.
<http://sbiproxy.uqac.ca/login?url=https://international.scholarvox.com/book/88854020>

- Couturier, E.-L. et Schepper-Valiquette, B. (2015). Énergie: De la nationalisation à la privatisation. *Dépossession: une histoire économique du Québec contemporain*, 1, 173.
- Craik, B. (2004). The importance of working together: exclusions, conflicts and participation in James Bay, Quebec. *In the way of development: Indigenous peoples, life projects and globalization*, 166-186.
- Cuadra, X. (2014). *Pluralisme radical et décolonisation dans les mobilisations autochtones face à l'industrie extractive : analyse de deux cas au Chili et au Québec*.
- Curthoys, A. (2015). The Dog That Didn't Bark:: The Durham Report, Indigenous Dispossession, and Self-Government for Britain's Settler Colonies. Dans K. DUBINSKY, A. PERRY et H. YU (dir.), *Within and Without the Nation* (p. 25-48). University of Toronto Press. <http://www.jstor.org/stable/10.3138/j.ctv1005dw2.5>
- Décarie, J.-P. (2019, 18 février). Grande entrevue: «On est une batterie pour le Nord-Est américain», dit le PDG d'Hydro. *La Presse, Affaires*. <https://www.lapresse.ca/affaires/2019-02-18/grande-entrevue/on-est-une-batterie-pour-le-nord-est-americaain-dit-le-pdg-d-hydro>
- Décarie, J.-P. (2022, 28 mai). Démystifier l'économie: Où vont les dividendes d'Hydro-Québec ? *La Presse, Affaires*. <https://www.lapresse.ca/affaires/2022-05-28/demystifier-l-economie/ou-vont-les-dividendes-d-hydro-quebec.php>
- Dechêne, L. et Dépatie, S. (1998). *Habitants et marchands, vingt ans après: lectures de l'histoire des XVIIe et XVIIIe siècles canadiens*. McGill-Queen's University Press.
- Delâge, D. (1985). *Le pays renversé: Amérindiens et européens en Amérique du nord-est, 1600-1664* (vol. 25). Boréal (Editions du).
- Desbiens, C. (2004). Producing North and South: a political geography of hydro development in Quebec. *The Canadian Geographer/Le Géographe canadien*, 48(2), 101-118. <https://doi.org/10.1111/j.0008-3658.2004.00050.x>
- Desbiens, C. (2009). Nation to Nation: Defining New Structures of Development in Northern Quebec. *Economic Geography*, 80(4), 351-366. <https://doi.org/10.1111/j.1944-8287.2004.tb00242.x>
- Desbiens, C. (2015). *Puissance nord: territoire, identité et culture de l'hydroélectricité au Québec*. <http://books.scholarsportal.info/viewdoc.html?id=/ebooks/ebooks3/upress/2016-02-09/1/9782763719757>
- Des-terres-minées! (2016). *Sous l'eau, Annick Picoutlaigan, Pessamit | Des-terres-minées!* <http://desterresminees.pasc.ca/sous-leau-annick-picoutlaigan-pessamit/>
- Dorion, M.-J. (2008). L'électrification du monde rural québécois. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 54(1), 3-37. <https://doi.org/10.7202/305653ar>

- Dubuc, A. (2015, 26 août). Visite de l'UPAC chez Hydro-Québec. *La Presse*, A2.
- Dubuc, A. (2017, 14 décembre). *Aimez-vous Hydro ?* La Presse+ § DÉBATS. https://plus.lapresse.ca/screens/f3d74a21-cd02-4184-8cbb-bf5156638252__7C__0.html
- Duchesne. (2019, 12 décembre). *Sur vos écrans*. La Presse+ § ARTS ET ÊTRE. https://plus.lapresse.ca/screens/54b30829-eab5-4be2-b46b-8c4577ff4ce0__7C__0.html
- Dufous, J. (1996). Le projet Grande-Baleine et l'avenir des peuples autochtones au Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 40(110), 233. <https://doi.org/10.7202/022570ar>
- Duhaime, G., Brousseau, S., Grenier, J., Therrien, A. et Beaudoin-Jobin, C. (2013). Le développement du Nord et le destin du Québec. *Recherches sociographiques*, 54(3), 477-511. <https://doi.org/10.7202/1021001ar>
- Dupuis-Déri, F. (2021). Lutttes autochtones : entre mémoire et oubli — Entretien avec Pierrot Ross-Tremblay (Possibles, 2021). *Possibles*. https://www.academia.edu/49956691/Lutttes_autochtones_entre_m%C3%A9moire_et_oubli_Entretien_avec_Pierrot_Ross_Tremblay_Possibles_2021_
- Dussault, G. (1983). *Le curé Labelle: messianisme, utopie et colonisation au Québec, 1850-1900* (vol. 9). Hurtubise Hmh.
- Eid, P. (2018). Les majorités nationales ont-elles une couleur ? Réflexions sur l'utilité de la catégorie de « blanchité » pour la sociologie du racisme. *Sociologie et sociétés*, 50(2), 125-149. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.7202/1066816ar>
- Everett-Green, R. (2018, 16 février). Investigative playwriting shines light on myths and realities of Hydro-Québec. *The Globe and Mail*. <https://www.theglobeandmail.com/arts/theatre-and-performance/investigative-playwriting-shines-light-on-myths-and-realities-ofhydro-quebec/article38013768/>
- Falardeau, J.-C. (1974). *Imaginaire social et littérature*. Hurtubise Hmh.
- Farget, D. (2020). « On peut pas rien faire, même si on crie, il nous écoute même pas » : une expérience du droit à la consultation pour la communauté innue d'Ekuanitshit. *Les Cahiers de droit*, 61(4), 913-936. <https://doi.org/10.7202/1073840ar>
- Farget, D. et Fullum-Lavery, M.-P. (2014). La place réservée à l'avis des peuples autochtones dans le cadre du processus de prise de décision concernant le Plan Nord ou l'exploitation du Nord québécois : perspective juridique interne et internationale. *McGill Law Journal*, 59(3), 595.
- Faucher, A. (1992). La question de l'électricité au Québec durant les années trente. *L'Actualité économique*, 68(3), 415. <https://doi.org/10.7202/602074ar>
- Fellows, M. L. et Razack, S. (1998). *The Race to Innocence: Confronting Hierarchical Relations among Women*, 19.

- Ferraris, F. S. G. (2016, 12 janvier). Les vents forts privent plus de 35 000 abonnés d'Hydro-Québec de courant. *Le Devoir*, A5.
- Frenette, P. (1996). *Histoire de la Côte-Nord* (vol. 9). Institut québécois de recherche sur la culture.
- Giroux, D. (2015, 12 juin). Je n'aime pas Hydro, m'aimez-vous quand même? *Trahir*. <https://trahir.wordpress.com/2015/06/12/giroux-hydro-quebec/>
- Giroux, D. (2016). La résistance innue au projet hydroélectrique de La Romaine (2009-2014): limites légales, politiques et épistémologiques à la contestation politique. *Au nom de la sécurité*, 65-80.
- Gladel, C. (2018, 14 mars). *Hydro-Québec changée par la pièce J'aime Hydro ?* | *Radio-Canada.ca*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1088412/hydro-quebec-electricite-changements-theatre-piece-jaime-hydro>
- Gladel, C. (2020, 10 août). *Après la pièce et le livre, J'aime Hydro en film*. *Radio-Canada.ca*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1725614/jaime-hydro-film-leane-labreche-dor>
- Gouvernement du Canada. (2011, août). *État de la situation des collectivités éloignées/hors réseau au Canada*. https://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/canmetenergy/files/pubs/2013-118_fr.pdf
- Green, J. (2004). Autodétermination, citoyenneté et fédéralisme : pour une relecture autochtone du palimpseste canadien. *Politique et Sociétés*, 23(1), 9-32. <https://doi.org/10.7202/009505ar>
- Gross, K. (2008). Framing Persuasive Appeals: Episodic and Thematic Framing, Emotional Response, and Policy Opinion. *Political Psychology*, 29(2), 169-192. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9221.2008.00622.x>
- Gudynas, E. (2013). *État compensateur et nouveaux extractivismes : ambivalence du progressisme en Amérique latine*, 18.
- Hachid, M. (2021). La diversité chez Hydro-Quebec : De la parole aux actes. *PratiquesRH*. <https://pratiquesrh.com/fr/article/la-diversite-chez-hydro-quebec-de-la-parole-aux-actes>
- Hall, S. (2021). Race, Articulation and Societies Structured in Dominance [1980]. Dans P. Gilroy et R. W. Gilmore (dir.), *Selected Writings on Race and Difference* (p. 195-245). Duke University Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctv1hhj1b9.15>
- Hodes, C. (2018). *Gender, Race and Justification: The Value of Critical Discourse Analysis (CDA) in Contemporary Settler Colonial Contexts*, 19(3), 22.

- Hopes, J. et Lecossois, H. (2011). Introduction. Dans J. Hopes et H. Lecossois (dir.), *Théâtre et nation* (p. 15-21). Presses universitaires de Rennes.
<http://books.openedition.org/pur/81090>
- Hydro-Québec. (2015, 14 septembre). *Les compensations et les taxes versées par Hydro-Québec*.
<http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiques-de-presse/876/les-compensations-et-les-taxes-versees-par-hydro-quebec/>
- Hydro-Québec. (2016). *Plan stratégique 2016-2020*, 44.
- Hydro-Québec. Plan stratégique 2020-2024 d'Hydro-Québec – Voir grand avec notre énergie propre. <https://issuu.com/hydroquebec/docs/2019g252.secure/1> 2019.
- Hydro-Québec. (2022). *Plan stratégique 2022-2026*, 46.
- Hydro-Québec Production. (s. d.). *Centrales*. Récupéré le 5 octobre 2022 de <https://www.hydroquebec.com/production/centrales.html>
- Hydro-Québec, Québec (Province) et Secrétariat aux affaires autochtones. (1998). *Convention de la Baie-James et du Nord québécois et conventions complémentaires*. Le Secrétariat.
https://central.bac-lac.gc.ca/.item?id=jbnq_f&op=pdf&app=Library
- Innus de Uashat Mak Mani-Utenam. (2010, 31 mai). *Projet hydroélectrique La Romaine: Les Uashaunnuat persistent et s'opposent: Leurs droits doivent être respectés* [Communiqué de presse]. Sept-Îles, QC. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/projet-hydroelectrique-la-romaine-les-uashaunnuat-persistent-et-sopposentleurs-droits-doivent-etre-respectes-544131072.html>
- Jenson, J. (1993). Naming nations: Making nationalist claims in Canadian public discourse. *Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie*, 30(3), 337-358.
<https://doi.org/10.1111/j.1755-618X.1993.tb00941.x>
- Josselin, M.-L. (2022, 7 février). Vingt ans plus tard : la paix des braves, mais pas des esprits. *Radio-Canada.ca*. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1859898/vingt-ans-plus-tard-la-paix-des-braves-mais-pas-des-esprits>
- Juteau, D. (2015). *L'ethnicité et ses frontières*. Presses de l'Université de Montréal.
<https://doi.org/10.4000/books.pum.3726>
- La Presse Canadienne. (2008, 15 décembre). Des Innus de la Côte-Nord s'opposeront par tous les moyens au projet de la Romaine. *La Presse Canadienne*. <https://nouveau-eureka-cc.proxy.bibliotheques.uqam.ca/Link/gestion1/news-20081215-PC-0sfx2g2622>
- Lacasse, J.-P. (2004). *Les Innus et le territoire: Innu tipenitamun*. Les éditions du Septentrion.
- Lagacé, P. (2009, 11 août). La poétesse, la rivière et les saumons. *La Presse, Débats*.
<https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/patrick-lagace/200908/10/01-891418-la-poetesse-la-riviere-et-les-saumons.php>

- Lagacé, P. (2017, 11 novembre). Hydro et nous. *La Presse+*, ACTUALITÉS. https://plus.lapresse.ca/screens/ab73f9ce-9fba-4030-8b09-14f46bae4665|_0.html
- Lanoue, R. et Mousseau, N. (2014). *Maîtriser notre avenir énergétique: pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous*. Ministère des Ressources naturelles du Québec.
- Larochelle, S. (2016, 19 décembre). Ils ont marqué le théâtre à Montréal en 2016. *HuffPost*, Divertissement. https://quebec.huffingtonpost.ca/2016/12/19/theatre-montreal-2016_n_13721306.html
- Lauzon, V. (2018, 23 juin). *La nouvelle vague d'artistes engagés*. *La Presse+* § ARTS. https://plus.lapresse.ca/screens/66601a61-bcf6-49a8-acf3-e5e3e85a52a2__7C__0.html
- Lawrence, B. (2003). *Gender, Race, and the Regulation of Native Identity in Canada and the United States: An Overview*, 30.
- Leblanc, R. J. (2012). *BLOCUS 138 - INNU RESISTANCE*. Wapikoni mobile. <https://www.youtube.com/watch?v=1STrfEshn3Q>
- Leclerc, L.-S. P. (2016, 10 juillet). Les compteurs intelligents défectueux en hausse. *Le Soleil*, 17.
- Leroux, D. (2010). The Spectacle of Champlain. *Borderlands e-journal*, 9(1), 27.
- Lessard, D. (2015a, 31 janvier). *Le patron d'Hydro-Québec démissionne*. *La Presse*. <https://nouveau-eureka-cc.proxy.bibliotheques.uqam.ca/Document/View?viewEvent=1&docRefId=0&docName=news%C2%B720150131%C2%B7LA%C2%B70052&docIndex=5>
- Lessard, D. (2015b, 20 avril). Déjà un mouvement de contestation. *La Presse*, A8.
- Léveillé, J.-T. (2022, 29 mars). Raccordement au réseau principal: Hydro-Québec décarbone un premier réseau autonome. *La Presse*, Actualités. <https://www.lapresse.ca/actualites/2022-03-29/raccordement-au-reseau-principal/hydro-quebec-decarbore-un-premier-reseau-autonome.php>
- Lévesque, K. (2015, 23 mars). *Les Innus de La Romaine contestent l'entente avec Hydro*. *La Presse*. <http://www.lapresse.ca/actualites/201503/22/01-4854567-les-innus-de-la-romaine-contestent-lentente-avec-hydro.php>
- Lévesque, R. (1962). *Nationalisation de l'électricité au Québec*. <https://www.youtube.com/watch?v=jKmwGQ4-zKQ>
- Little, J. I. (John I. (1989). *Nationalism, capitalism and colonization in nineteenth-century Quebec: the upper St. Francis District*. McGill-Queen's University Press. [1 online resource (xvi, 306 pages) : illustrations, maps, portraits]. <https://www.deslibris.ca/ID/400504>

- Mackey, E. (2012). *Tricky myths: Settler pasts and landscapes of innocence*.
<https://ir.library.carleton.ca/pub/9164/>
- Malouf, A. (1973). *La Baie James indienne: texte intégral du jugement du juge Albert Malouf; présentation de André Gagnon*. Éditions du Jour.
- Martin, T. (2008). The end of an era in Quebec: The Great Whale Project and the Inuit of Kuujjuarapik and the Umiujaq. *Power struggles: Hydro development and First Nations in Manitoba and Quebec*, 227-254.
- Martin, T. (2010). Vers la fin du « contrat colonial moderne » ? Le cas des ententes hydroélectriques au Québec et au Manitoba. *Globe: Revue internationale d'études québécoises*, 13(2), 125. <https://doi.org/10.7202/1001133ar>
- Mawhinney, J. (1998). « Giving up the ghost » : *Disrupting the (re)production of white privilege in anti-racist pedagogy and organizational change* [Thèse acceptée, Université de Toronto].
- Maynard, R. et Simpson, L. B. (2022). *Rehearsals for Living*. Knopf Canada.
- Mémoire pour protéger la belle rivière Romaine Ninan nishipiminan, DM77. (2008, 2 décembre).
- Mémoire du Conseil des Innus de Pakua Shipi et du Conseil des Innus de Unamen Shipu, DM94. (2008, 10 décembre).
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LaRomaine/documents/DM94.pdf>
- Miller, R. J. (dir.). (2010). *Discovering indigenous lands: the doctrine of discovery in the English colonies*. Oxford University Press.
- Mills, C. W. (1997). *The racial contract*. Cornell University Press.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Québec. (2018). *Consommation d'électricité*.
 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.
<https://mern.gouv.qc.ca/energie/statistiques-energetiques/consommation-electricite/>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Q. (2020, 16 novembre). *Le gouvernement du Québec lance le Plan pour une économie verte 2030*.
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/infuseur/communiqu.asp?no=4426>
- Morantz, T. E. (2017). *Attention! L'homme blanc va venir te chercher: l'épreuve coloniale des Cris au Québec*.
- Morin, S. (2021, 14 octobre). Suite et fin pour J'aime Hydro. *La Presse*, Théâtre.
<https://www.lapresse.ca/arts/theatre/2021-10-14/suite-et-fin-pour-j-aime-hydro.php>
- Morissonneau, C. (1978). La colonisation équivoque. *Recherches sociographiques*, 19(1), 33-53.
<https://doi.org/10.7202/055772ar>

- Morissonneau, C. (1987). Le rêve matawinien de l'abbé Provost. *Sessions d'étude - Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 54, 55-67. <https://doi.org/10.7202/1006962ar>
- Morissonneau, C. et Asselin, M. (2005). La colonisation au Québec : une décolonisation manquée. *Cahiers de géographie du Québec*, 24(61), 145-155. <https://doi.org/10.7202/021465ar>
- Neatby, N. et Hodgins, P. (2012). *Settling and Unsettling Memories: Essays in Canadian Public History*. University of Toronto Press. <http://www.jstor.org/stable/10.3138/9781442699694>
- Néméh-Nombré, P. (2019, 11 avril). « Sauvage », « esclave » et « Nègres blancs d'Amérique » : hypothèses sur le complexe onto-politique québécois. *HistoireEngagée.ca*. <http://histoireengagee.ca/sauvage-esclave-et-negres-blancs-damerique-hypotheses-sur-le-complexe-onto-politique-quebecois/>
- Nungak, Z. (2019). *Contre le colonialisme dopé aux stéroïdes: le combat des Inuit du Québec pour leurs terres ancestrales*. Les Éditions du Boréal.
- Orfali, P. (2016, 29 octobre). *Un comédien se dissocie d'une pièce sur Fredy Villanueva*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/culture/theatre/483434/un-comedien-se-dissocie-d-une-piece-sur-fredy-villanueva>
- Orozco, R. A. (2019). White innocence as an investigative frame in a schooling context. *Critical Studies in Education*, 60(4), 426-442. <https://doi.org/10.1080/17508487.2017.1285335>
- Paradis, S. (2016a, 20 juillet). Les Innus réclament un examen du BAPE. *Le Soleil*, 30.
- Paradis, S. (2016b, 18 novembre). Pessamit met en demeure Hydro-Québec. *Le Soleil*, 31.
- Parti libéral du Québec. (1962). *Manifeste du parti libéral du Québec*. Fédération libérale du Canada.
- Perron, D. (2006). *Le nouveau roman de l'énergie nationale: analyse des discours promotionnels d'Hydro-Québec de 1964 à 1997*. University of Calgary Press.
- Petrowski, N. (2016, 11 juin). *J'aime Christine, Hydro un peu moins*. La Presse § Débats. <https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/nathalie-petrowski/201606/08/01-4989635-jaime-christine-hydro-un-peu-moins.php>
- Philie, P. (2013). Le développement minier au Nunavik et l'importance du parc national des Pingualuit pour protéger l'environnement et la culture inuit. *Études/Inuit/Studies*, 37(2), 123-143.
- Porte parole. (s. d.). *Mandat*. Porte Parole. Récupéré le 21 juin 2022 de <https://porteparole.org/fr/a-propos/mandat/>

- Premat, C. et Sule, F. (2012). Le défi autochtone : le combat de Rita Mestokosho pour la minorité innue au Québec. *Études interculturelles*. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03108937>
- Preston, J. (2017). Racial extractivism and white settler colonialism: An examination of the Canadian Tar Sands mega-projects. *Cultural Studies*, 31(2-3), 353-375. <https://doi.org/10.1080/09502386.2017.1303432>
- Provost, T. S. (1883). *La bourse et la vie: recueil de renseignements utiles et d'informations exactes sur les Cantons du Nord et en particulier sur le territoire de la Mantawa*. Imprimerie du Collège Joliette.
- Radio-Canada. (2019, 15 décembre). *L'aventure de J'aime Hydro se poursuit à la télévision*. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1434629/j-aime-hydro-piece-theatre-documentaire-television-radio-canada-artv>
- Radio-Canada. (2009, 2 juillet). Charest forcé de défendre la Romaine. *Radio-Canada.ca*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/440111/charest-replique-romaine>
- Radio-Canada. (2012a, 10 mars). *Côte-Nord : la police démantèle la barricade sur la 138*. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/552932/blocage-138-innus>
- Radio-Canada. (2012b, 7 avril). Côte-Nord : des femmes innues marchent pour faire respecter leurs droits. *Radio-Canada.ca*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/556132/marche-innu-plan-nord>
- Razack, S. (2002). *Race, space, and the law: Unmapping a white settler society*. Between the Lines.
- Reigert, J. (2022). *NORMALIZING WHITE SETTLER INNOCENCE: AN ANTI-COLONIAL ANALYSIS OF THE SASKATCHEWAN SOCIAL STUDIES FOUR CURRICULUM* [Mémoire accepté, University of Saskatchewan].
- Reisigl, M. et Wodak, R. (2016). The discourse-historical approach (DHA). Dans *Methods of critical discourse studies* (vol. 3, p. 23-61). Sage London.
- Renaud, N. (2020). L'art au temps du colonialisme au Québec. Dans *Devoir de mémoire : perspectives sociales et théoriques sur la vérité, la justice et la réconciliation dans les amériques* (p. 232). Presses de l'Université Laval. <https://doi.org/10.5749/j.ctt1pwt77c>
- Rettino-Parazelli, K. (2016). Hydro-Québec - Des contrats intéressent l'UPAC. *Le Devoir*, A2.
- Richardson, B. (1991). *Strangers Devour the Land*. Douglas & McIntyre.
- Rivard, É. et Desbiens, C. (2012). Le Plan Nord, monstre à deux têtes et autres chimères géographiques. *Recherches amérindiennes au Québec*, 41(1), 83-89. <https://doi.org/10.7202/1012710ar>

- Roslin, A. (2001). Quebec Cree chiefs:Saviours or sellouts in hydro deal? *Windspeaker Publication*. <https://ammsa.com/publications/windspeaker/quebec-cree-chiefssaviours-or-sellouts-hydro-deal>
- Rousseau, M.-L. (2022, 7 janvier). Dans l'œil de Christine Beaulieu. *Journal Métro*. <https://journalmetro.com/culture/2753364/dans-loeil-de-christine-beaulieu/>
- Saint-Pierre, C. (2017, 8 avril). *Remonter le courant*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/culture/theatre/495909/remonter-le-courant>
- Salvet, J.-M. (2015). «On n'est pas contents». *Le Soleil*, 2.
- Savard, S. (2007). Lieu-de-mémoriser hydro-québec comme symbole des représentations de la nature et de la technologie : esquisses de réponse et pistes de réflexion. *Conserveries mémorielles. Revue transdisciplinaire*, (#4). <http://journals.openedition.org/cm/193>
- Savard, S. (2009a). Les communautés autochtones du Québec et le développement hydroélectrique: Un rapport de force avec l'État, de 1944 à aujourd'hui. *Recherches amérindiennes au Québec*, 39(1-2), 47. <https://doi.org/10.7202/044996ar>
- Savard, S. (2009b). Quand l'histoire donne sens aux représentations symboliques : l'Hydro-Québec, Manic-5 et la société québécoise. *Recherches sociographiques*, 50(1), 67. <https://doi.org/10.7202/029969ar>
- Savard, S. (2013). *Hydro-Québec et l'état québécois: 1944-2005*. Septentrion.
- Secrétariat aux affaires autochtones du Québec. Partenariat développement actions. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-024A.pdf 1998.
- Services publics et Approvisionnement Canada, D. générale des services intégrés. (2002, 1^{er} juillet). *Hydro-Québec : les relations entre l'état et son entreprise / par Roland Parenteau*. : EC22-3/1986-312F-PDF - Publications du gouvernement du Canada - Canada.ca. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.863042/publication.html>
- Shields, A. (2016a). Exportation d'électricité - Hydro-Québec a choisi de traverser un des rares milieux naturels protégés de l'Estrie. *Le Devoir*, A5.
- Shields, A. (2016b). Îles-de-la-Madeleine - Hydro-Québec sévèrement critiquée pour un déversement de diesel. *Le Devoir*, A5.
- Shields, A. (2022, 7 septembre). *Innus et élus de la Côte-Nord montent au créneau pour la rivière Magpie*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/environnement/753288/pas-question-de-sacrifier-la-riviere-magpie-previennent-des-innus-et-elus-de-la-cote-nord>
- Sullivan, S. et Tuana, N. (2007). *Race and Epistemologies of Ignorance*. State University of New York Press. <http://muse.jhu.edu/book/5200>

- Svampa, M. (2011). Néo-« développementisme » extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique latine. *Problemes d'Amérique latine*, N° 81(3), 101-127.
- Svampa, M. (2012). Resource extractivism and alternatives: Latin American perspectives on development. *Journal für Entwicklungspolitik*, 28.
- Teisceira-Lessard, P. (2015a, 18 septembre). Deuxième déversement dans le Grand Nord. *La Presse*, A11.
- Teisceira-Lessard, P. (2015b, 30 décembre). Val Saint-Côme fulmine contre Hydro-Québec. *La Presse*, A3.
- Teisceira-Lessard, P. (2018, 4 juin). Les millions valaient-ils la Rupert ? *La Presse+*, ACTUALITÉS. https://plus.lapresse.ca/screens/9098a7ae-4b23-482b-a9f4-26923e06de56__7C__0.html
- Théâtre Duceppe. (2022). *J'aime Hydro - Théâtre Duceppe*. <https://duceppe.com/jaime-hydro-2/>
- Thério, A. (1998). *Un siècle de collusion entre le clergé et le gouvernement britannique: anthologie des mandements des évêques (1760-1867)*. XYZ editeur/XYZ Publishing.
- Thobani, S. (2007). *Exalted subjects: studies in the making of race and nation in Canada*. University of Toronto Press.
- Tremblay, M.-A. (1973). L'idéologie du Québec rural. *Travaux et communications*, 1, 212-265.
- Tuck, E. et Gaztambide-Fernández, R. A. (2013). Curriculum, Replacement, and Settler Futurity. *Journal of Curriculum Theorizing*, 29(1). <https://journal.jctonline.org/index.php/jct/article/view/411>
- Tuck, E. et Yang, K. W. (2012). Decolonization is not a metaphor. *Decolonization: Indigeneity, education & society*, 1(1).
- Usine C. (s. d.). *J'aime Hydro*. Usine C. Récupéré le 21 décembre 2020 de <http://usine-c.com/j-aime-hydro>
- Veracini, L. (2019). Settler Colonialism. Dans I. Ness et Z. Cope (dir.), *The Palgrave Encyclopedia of Imperialism and Anti-Imperialism* (p. 1-6). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-91206-6_26-1
- Vincent, S. (2008). Le projet de la rivière Romaine vu et rapporté par la presse écrite. *Recherches amérindiennes au Québec*, 38(2-3), 148. <https://doi.org/10.7202/039803ar>
- Vincent, S., Bowers, G. et Recherches amérindiennes au Québec (Association) (dir.). (1988). *Baie James et Nord québécois, dix ans après*. Recherches amérindiennes au Québec ; Diffusion Prologue.

- Voyer, J. (2016). *Le développement durable entre Kapaku et Québec : étude culturelle de discours institutionnels québécois et innus sur la Romaine* [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/18851>
- Walker, C., Alexander, A., Doucette, M. B., Lewis, D., Neufeld, H. T., Martin, D., Masuda, J., Stefanelli, R. et Castleden, H. (2019). Are the pens working for justice? News media coverage of renewable energy involving Indigenous Peoples in Canada. *Energy Research & Social Science*, 57, 101230. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2019.101230>
- Wekker, G. (2016). *White innocence: Paradoxes of colonialism and race*. Duke University Press.
- Willow, A. (2016). Indigenous ExtrACTIVISM in Boreal Canada: Colonial Legacies, Contemporary Struggles and Sovereign Futures. *Humanities*, 5(3), 55. <https://doi.org/10.3390/h5030055>
- Willow, A. J. (2009). Clear-Cutting and Colonialism: The Ethnopolitical Dynamics of Indigenous Environmental Activism in Northwestern Ontario. *Ethnohistory*, 56(1), 35-67. <https://doi.org/10.1215/00141801-2008-035>
- Wodak, R. et Meyer, M. (2016). *Methods of Critical Discourse Studies*. SAGE.
- Wojahn, D., Seiler Brylla, C. et Westberg, G. (2018). *Kritiska text- och diskursstudier*.
- Wolfe, P. (2006). Settler colonialism and the elimination of the native. *Journal of Genocide Research*, 8(4), 387-409. <https://doi.org/10.1080/14623520601056240>
- Zanussi, D. (2018). Avoiding innocence: unsettling white guilt. *British Journal of Canadian Studies*, 31(2), 209-226. <https://doi.org/10.3828/bjcs.2018.15>